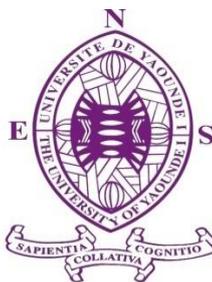


UNIVERSITE DE YAOUNDE I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE



HIGHER TEACHER TRAINING SCHOOL

DEPARTEMENT OF GEOGRAPHY

MISE EN TOURISME D'UN PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL: CAS DU PATRIMOINE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP DE BAFOUSSAM 1^{ER} (OUEST CAMEROUN).

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement
Secondaire Deuxième Grade (DIPES II)*



Rédigé par :

MAKOU Simone Laure
Licenciée en Géographie physique

Sous la Direction de :

PAUL TCHAWA
Professeur titulaire des universités, FALSH, Université de Yaoundé I

Année académique : 2015-2016

NIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
BP : 47 Yaoundé, Cameroun
e-mail : rjassako@yahoo.fr; dptgeog_ensy1@yahoo.fr



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

LISTE DES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE DE L'ENS DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016

A. ENSEIGNANTS PERMANENTS

1. Pr. ASSAKO ASSAKO René Joly, Professeur titulaire des Universités
2. Pr. LIEUGOMG Médard, Maître de Conférences
3. Pr. PRISO Daniel Dickens, Maître de Conférences
4. Pr. NDI Humphrey NGALA, Maître de Conférences
5. Pr. NGAPGUE Jean Noel, Maître de Conférences
6. Dr. MENGUE MBOM Alex, Chargé de Cours
7. Dr. Eleno MANKA'A FUBE, Chargée de Cours
8. Dr. TCHUIKOUA Louis Bernard, Chargé de Cours
9. Dr. NDOCK NDOCK Gaston, Chargé de Cours
10. Dr. NDZIE SOUGA Clotaire, Chargé de Cours
11. M. FEUMBA Rodrigue Aimé, Assistant
12. Mlle PIEPPOUO GNIGNI NSANGOU Louissette, Assistante

B. ENSEIGNANTS VACATAIRES

1. Pr. TCHAWA Paul, Professeur titulaire des Universités, FALSH, Université de Yaoundé I
2. Dr. SIMEU KAMDEM Michel, Directeur de recherche, INC
3. Dr. ETOUNA Joachim, Chargé de recherche, INC
4. Dr NSEGBE Antoine de Padoue, Assistant, Université de Douala
5. M. NGOUCHEME MONGBET Ibrahim, Ingénieur informaticien, MINFOPRA

Yaoundé, le 06 Mai 2016

LE CHEF DE DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

René Joly ASSAKO ASSAKO
Professeur titulaire des Universités

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADT : Agence de développement touristique

BEAC : Banque des Etats de l’Afrique Centrale

BUCREP : Bureau Central de Recensement et d’Etude de la population au Cameroun

CERDOTOLA : Centre de Recherche et de documentation pour les langues Africaines.

CHART : Chambre de l’Artisan

C.H.P.F : Cultural Heritage of People of Fussep

CTD : Communauté Territoriale Décentralisée

DRMINAC : Délégation Régionale du Ministère des Arts et de la Culture

DRMINTOUL : Délégation Régionale du Ministère du Tourisme et des Loisirs

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi

ENS : Ecole Normale Supérieure

FEICOM : Fond spécial d’équipement et d’intervention intercommunale

GIC : Groupe d’Initiative Commune

INC : Institut National de la Cartographie

MINAC : Ministère des Arts et de la Culture

MINTOUL : Ministère du Tourisme et des loisirs

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORTOC : Office Régional du Tourisme de l’Ouest Cameroun

PCD : Plan Communal de Développement

PCPF : Patrimoine Culturel des Peuples Fussep

PNDP : Programme National de Développement participatif

RGPH : Recensement Général de la population et de l’habitat

TSF : Tourisme sans frontière

ABSTRACT

Our study aims at valorising the cultural heritage of people of Fussep (C.H.P.F) as lever for local development. It starts from the report accord to which the C.H.P.F is underexploited and contributes a little to local development. Our objective is to make proposals in order to better valorise this cultural heritage in order to develop the tourism activity in our area. To better carry out our analysis we adopt as methodological approach the systemic approach. For this reason, we made use of questionnaires, interview guides, literature review and tools of geography. It result from our analysis that the C.H.P.F in Bafoussam I is diversified, but less valorised. Several stakeholders intervene in this process of valorisation. They are notably traditional authorities that play a great role in this valorisation. However, the current level of valorisation does not enable this cultural heritage to effectively contribute to local development due to the advent of several obstacles prominent among which are the weak synergy between the stakeholders and the less dynamism of the population. As such, for an optimal valorisation of the C.H.P.F, it is recommended that different actors look in symbiosis. This will ensure an efficient valorisation of this cultural heritage and thus contribute to the local development of the community.

Key words : cultural tourism, local development, valorisation, cultural heritage, Fussep

DEDICACE

A

Mes parents : François NAOUSSI de regrettée mémoire, et Elise LELE, pour leur amour et sacrifices.

Et

Maman Rachel TENGUE Pour qui le travail est le meilleur moyen de la réussite.

Nous dédions ce travail marquant la consécration de plusieurs années de sacrifices et d'efforts intenses

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance aux personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

La primauté de nos remerciements s'adresse à notre directeur de mémoire, le Professeur Paul TCHAWA, Pour sa disponibilité, sa patience, sa rigueur, son soutien moral. Sans vous nous n'aurions pas réalisé ce travail. Merci infiniment Professeur!

Nous remercions également tous nos enseignants du département de géographie, d'histoire, d'informatique et des sciences de l'éducation, pour leurs enseignements depuis le premier cycle, et dont tous les cours ont été des supports incontournables pour la rédaction de ce mémoire. Nous pensons à notre chef de département, le Pr René Joly ASSAKO ASSAKO, aux Pr. Jean-Noël NGAPGUE, Pr. Daniel Dickens PRISO, Pr. Ndi HUMPHREY NGALA, Des Docteurs Dr. Eleno MANKA'A FUBE, Dr. Gaston NDOCK NDOCK, Dr. Clotaire NDZIE SOUGA, Dr. Michel KAMDEM SIMEU, Dr. Louis-Bernard TCHUIKOUA, Dr. Antoine de Padoue NSEGBE, Dr. Alex MENGUE MBOM, M. Aimé Rodrigue FEUMBA, Dr. Blaise NGUENDO YONGSI, Dr. René NGEK MONTEH. Et de M. Ibrahim MONGBET NGOUCHEME, M. Joachim ETOUNA, notre profonde gratitude!

Une pensée toute particulière va à l'endroit de mes enfants Kellyane Archange MONTHE et Jean Styve NAOUSSI pour avoir supporté mon absence pendant plusieurs mois, mon fiancé Merlin KOUEMANI pour son soutien, et ma grande mère Christine MEWEMBE pour ses encouragements ; puisse Dieu lui accorder la santé.

Une profonde gratitude à mes aînés : feu Jean Délux FOKAM pour m'avoir donné le goût du métier d'enseignant. Nous ne t'oublierons jamais « tonton jean ». André FOSSOUO, Richard FONGUIENG ; et à toute la famille : Sandrine DJOUMSSI, Doriane Mekeugné, Juliëne MEKAMGUE, Clément KOAGNE, Christian TCHOUMTCHOUA, pour leur soutien...

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de nos Camarades de la 55ème promotion DIPES II géographie, pour les bons moments que nous avons partagés ensemble. Nous pensons particulièrement à TOUNOUKE NKOUANGA Fagèlle, Zita BELLE EPOH, TSIMI Tabi Yannick, EVINA Priscile Sandrine, LACMAGO Merlin...

Nous remercions les responsables de la chefferie supérieure Bafoussam, du CERDOTOLA, Pour leur disponibilité.

Que tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail trouvent ici notre profonde gratitude.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristique du climat de Bafoussam 1er.....	9
Tableau 2: Tableau synoptique du cadrage général de l'étude.....	16
Tableau3: Opérationnalisation de la variable indépendante.....	24
Tableau 4: Opérationnalisation de la variable dépendante.....	25
Tableau 5: Opérationnalisation de la variable intermédiaire.....	26
Tableau 6 : Echantillonnage	31
Tableau 7: Instances dirigeantes de la chefferie supérieure Bafoussam.....	39
Tableau 8: Les lieux sacrés des peuples Fussep	52
Tableau 9 : Evolution de la structure du MINTOUL.....	61
Tableau 10: Quelques projets de la commune de Bafoussam 1 ^{er}	68
Tableau 11: Quelques associations de promotion du développement de Bafoussam.....	74
Tableau 12: Classement des ministères selon le budget 2016 (en FCFA).....	85
Tableau 13: Comparaison du budget du MINTOURL au budget total de l'Etat	
Tableau 14: Ressources transférées par ministères aux collectivités territoriales décentralisées.	87
Tableau 15: Le patrimoine culturel des peuples Fussep	96
Tableau 16: Niveau de valorisation du PCPF.....	97
Tableau 17: Synergie et divergences entre les acteurs.....	98
Tableau 18 : Synergie entre les acteurs.....	99

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la zone d'étude.....	7
Figure 2 : Le système touristique	27
Figure 3: Carte des quartiers enquête	30
Figure 4: Schéma synoptique de la méthodologie de la recherche	33
Figure 5: les produits de l'artisanat des peuples Fussep.....	43
Figure 6: Les éléments de la culture des peuples Fussep	56
Figure 7: Les principaux lieux de distraction et de loisir de Bafoussa1I ^{er}	58
Figure 8: Les acteurs de la valorisation de la culture Fussep selon le niveau d'implication Source : Enquêtes de terrain janvier 2016	75
Figure 9: Emplois des jeunes lors des manifestations culturelles	80
Figure 10: Revenus générés par les emplois créés lors des manifestations culturelles.	82
Figure 11: Un arrondissement dépourvu de ses intellectuels à cause à cause de l'insuffisance d'infrastructure solaire.....	88
Figure 12: Les changements suite aux manifestations culturelles	90
Figure 13: Pérennité des emplois lors des manifestations culturelles	90

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Centre administratif de Bafoussam 1er.	11
Photo 2: Un vin à la portée de toutes et tous : le vin de palme	44
Photo 3: Foyer culturel de la chefferie supérieure Bafoussam.	48
Photo 4: Le taro et le reflet des produits agricoles des peuples Fussep	50
Photo 5: Les jours de la semaine et leur signification	55
Photo 6: Hôtel TALOTEL, un lieu de prédilection pour l'hébergement à Bafoussam 1er.	57
Photo 7: Programme du festival « nyang-nyang » 2016.....	66
Photo 8: L'ONG FIDEPE	73
Photo 9: Don du Juaffo Fussep.....	74

LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche photographique 1: forêts sacrées de la chefferie supérieure Bafoussam	37
Planche photographique 2: Une architecture propre à la chefferie supérieure Bafoussam	40
Planche photographique 3: une diversité de mets locaux.	41
Planche photographique 4: le savoir faire local exprimé à travers l'artisanat.....	42
Planche photographique 5 : festival nyang-nyang et interprétation en langue Bafoussam.....	43
Planche photographique 6: l'habitat chez les peuples Fussep.....	45
Planche photographique 7 : des monuments qui retracent l'histoire d'un peuple.....	46
Planche photographique 8: le musée de la chefferie supérieure Bafoussam et la conservation des objets patrimoniaux.....	47
Planche photographique 9: les arbres sacrés des peuples Fussep.....	49
Planche photographique 10: les lieux sacrés	51
Planche photographique 11 : les jeunes Fussep et la danse du nyang-nyang	53
Planche photographique 12: la tradition Fussep incarnée par la danse du « kwetong ».....	54
Planche photographique 13: prime des lauréats de l'élection miss « nyang-nyang » 2015.....	63
Planche photographique 14: séminaire de formation en artisanat, une stratégie pour sa valorisation	65
Planche photographique 15: Implication des autorités administratives dans la culture Fussep	69
Planche Photographique 16 : musée et foyer culturel en construction à la chefferie supérieure Bafoussam	70
Planche photographique 17: les emplois que génère le festival nyang-nyang	81

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	ii
ABSTRACT	iii
DEDICACE	iv
REMERCIEMENTS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES PHOTOS.....	viii
LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.....	ix
TABLE DES MATIERES.....	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE1 EXPLORATION DU SUJET ET ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1 ^{er}	3
1.1. Contexte générale de l'étude	4
1.2. Justification du choix du sujet	5
1.3. Délimitation du sujet	5
Délimitation thématique	5
Délimitation temporelle	5
Délimitation spatiale	5
1.4. Présentation de la zone d'étude.....	8
1.4.1. Etude physique de l'arrondissement de Bafoussam 1 ^{er}	8
1.4.1.1. Relief, sol et hydrographie.....	8
1.4.1.2. Climat et végétation.....	8
1.4.2 Etude humaine et historique de Bafoussam 1 ^{er}	10
1.4.2.1. Etude humaine.....	10
1.4.2.2. Historique de Bafoussam 1 ^{er}	11
1.5 Revue de la littérature	12
1.5.1. Le tourisme : un phénomène à la foi ancien et récent.	12
1.5.2. Le tourisme : un secteur phare pour le développement dans le monde.....	13
1.5.3. De la nécessité a valoriser les potentialités touristiques en général, et le tourisme culturel en particulier.	13
1.6 Problématique de la recherche	14
1.7 Questions de recherche.....	15
1.8 Objectifs de la recherche	15

1.9 Hypothèses de recherche	15
1.10 Intérêt de l'étude	16
1.10.1 Intérêt académique	16
1.10.2 Intérêt pratique	16
1.10.3 Intérêt scientifique.....	16
CHAPITRE 2 :CADRE CONCEPTUEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE	17
2.1. Cadre conceptuel et théorique.....	18
2.1.1. Cadre conceptuel.....	18
2.1.2 Cadre théorique	20
2.2 Cadre opératoire.....	23
2.2.1. Variable indépendante	24
2.2.2. Variable dépendante	24
2.2.3 Opérationnalisation de la variable intermédiaire	26
2.3 Approche méthodologique	26
2.3.1. Recherche documentaire.....	27
2.3.2. Les travaux de terrain	28
2.3.3 Traitement et analyse des données	31
2.4 Difficultés rencontrées	32
2.4.1. Difficultés liées à la recherche documentaire	32
2.4.2. Difficultés rencontrées sur le terrain	32
CHAPITRE3 :UN PATRIMOINE CULTUREL DIVERSIFIE MAIS PEU VALORISE.....	34
3.1 Elément naturels.....	35
3.1.1. Une succession de plateaux vallonnés, ravinés par de nombreux cours d'eaux : véritables lieux de sacrifices pour les peuples Fussesep.	35
3.1.1.1. Un relief peu accidenté	35
3.1.1.2. Une hydrographie parsemée de ruisseaux	35
3.1.2. Un climat doux et une végétation de savane herbacée et arbustive: véritable atout pour l'écotourisme.	36
3.1.2.1. Un climat doux.....	36
3.1.2.2. Une végétation très peu dense.....	36
3.2 Un patrimoine culturel sous exploité.	37
3.2.1. Un patrimoine culturel matériel riche et diversifié	37
3.2.1.1. Une chefferie hiérarchisée qui regroupe tous les traits culturels de son peuple : la chefferie supérieure Bafoussam.....	38

3.2.1.2. L'art : un secteur qui tarde à décoller	41
3.2.1.3. Les spiritueux : des boissons traditionnelles à la portée de toutes les bourses	44
3.2.1.4. Une architecture diversifiée	44
3.2.1.5. Le foyer culturel : Un lieu des grands rendez-vous.....	47
3.2.1.6. Des arbres aux vertus sacrés	48
3.2.1.7. L'agriculture et l'élevage : un potentiel sous-exploité	49
3.2.2. Un potentiel culturel immatériel diversifié et base de la spiritualité locale.	50
3.2.2.1. Les lieux sacrés : lieux d'offrande et de sacrifices.....	51
3.2.2.2. Le nekieng ou festival nyang-nyang: de la formation à la transformation initiatique du jeune Fussep.	52
3.2.2.3. Une multitude de danses traditionnelles et de rites d'initiation qui fait la richesse culturelle d'un groupement.	53
3.2.2.4. Les funérailles	54
3.2.2.5. La langue: une identité culturelle des peuples Fussep.....	55
3.2.3. Les infrastructures d'accompagnement du patrimoine culturel des peuples Fussep	56
3.2.3.1. La timidité des équipements d'hébergement et de restauration	56
3.2.3.2. La prolifération des agences de voyages non agrémentées	57
3.2.3.3. La diversité des lieux de distraction et de loisir en faveur de la promotion de la culture locale.	57
CHAPITRE4 :LES ACTEURS DE LA MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP.	59
4.1 Les multiplicité des acteurs étatiques.....	60
4.1.1. Le rôle d'encadrement du Ministère du Tourisme et des loisirs (MINTOUL)	60
4.1.2. La portée des actions du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC).	63
4.1.3. Une mairie de plus présente dans la mise en tourisme du PCPF.	66
4.1.4. Le rôle de gardiennes de la tradition incarné par Les autorités traditionnelles	69
4.2 Les acteurs non étatiques.....	70
4.2.1. Une élite de plus en préoccupées par les projets touristiques à des fin politiques.....	70
4.2.2. La population locale : acteurs et bénéficières des projets	70
4.3 Les acteurs du secteur privé.....	71
4.3.1. Office régional du Tourisme de l'Ouest Cameroun.....	71
4.3.2. Les acteurs de la société civile : Les associations locales, Groupes d'Initiative Commune (GIC), Organisations non Gouvernementales (ONG).....	72
4.3.3. Les agences de tourisme, de voyage et de communication	75
4.4 Synergies et divergences entre les acteurs.....	76
4.4.1. Synergie et conflits entre acteurs étatiques et acteurs non étatique	76

4.4.2. Convergences et divergences entre les acteurs publics et les acteurs du secteur privé..	77
4.4.3. Rapports entre acteurs non étatiques et le secteur privé.....	77
CHAPITRE 5 :LES ENTRAVES A LA MISE EN TOURISME DU PATRIMONE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP	79
5.1 Le patrimoine culturel des peuples Fussep : des retombés insuffisants accompagnés de nombreux obstacles.....	80
5.1.1. Les retombés économiques	80
5.1.2. Les incidences au niveau culturel	82
5.1.3 L’impact social.....	83
5.1.4. Incidences environnementales	83
5.2 Les entraves à la mise en tourisme du PCPF de l’arrondissement de Bafoussam 1 ^{er}	83
5.2.1. 1’acculturation due à la modernisation que connaît la ville de Bafoussam.....	83
5.2.2. Manque de dynamisme et une synergie partielle, voir insuffisante entre les acteurs de la mise en tourisme du PCPF	84
5.2.3. Les problèmes d’ordre financiers.....	84
5.2.4. Inadéquation entre les politiques étatique et les réalités du terrain.....	86
5.2.5. L’insuffisance des infrastructures d’accueil et de l’action promotionnelle.....	88
5.2.6. L’exode rural et l’insuffisance de professionnels du tourisme.	88
5.2.7. Le problème de conservatisme et un enclavement des sites touristiques	89
5.2.8. Des aménagements sommaires lors des manifestations culturelles, accompagné de la Créations des emplois précaires.....	90
5.2.9. La lenteur dans la réalisation des projets.....	91
CHAPITRE 6 :VERIFICATION DES HYPOTHESES, CRITIQUES ET RECOMMANDATIONS	95
6.1 Vérification des hypothèses	96
6.1.1. Vérification de la première hypothèse :.....	96
6.1.2. Vérification de la deuxième hypothèse :	97
6.1.3. Vérification de la troisième hypothèse :.....	98
6.2 Critique des résultats et recommandations	99
6.2.1. Critique des résultats	99
6.2.1.1. L’orientation du sujet	99
6.2.1.2. Limites méthodologiques.....	100
6.2.1.3. L’échantillonnage.....	100
6.2.1.4. Collecte des données	100
6.2.1.5. Dépouillement et traitement des données	100
6.2.1.6. Les contraintes matérielles et financières	100

6.2.2. Recommandations	101
6.2.2.1. Recommandation pour améliorer la qualité du festival « nyang-nyang »	101
6.2.2.2. Diversifier les sources de financement	101
6.2.2.3. Création d'un centre multi fonctionnel.....	101
6.2.2.4. Renforcement des infrastructures d'accueil.....	101
6.2.2.5 .Renforcement de l'action promotionnelle	101
6.2.2.7. La coopération comme fondement de l'action touristique : la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme culturel	102
6.2.2.8. L'Etat doit organiser les conférences locales pour attirer les investisseurs.....	102
CONCLUSION GENERALE	103
BIBLIOGRAPHIE.....	103
ANNEXES	yyyy

INTRODUCTION GENERALE

Le tourisme a été l'un des principaux phénomènes socioéconomiques du XX^{ème} siècle. Très vite, les chercheurs se sont orientés dans la compréhension de ce phénomène et l'on voit peu à peu, notamment dans la géographie française, une montée en puissance des écrits consacrés à ce sujet (LAZZAROTTI, 1994). En effet, les premières parutions scientifiques se situent au lendemain de la seconde guerre mondiale. Au départ, seules les personnes relativement aisées jouissaient de cette activité. Mais vers les années 70, il est devenu un phénomène de masse dans la plupart des pays développés (Espagne, France, USA...), et a depuis touché plusieurs autres Etats (Chine, Kenya, Mexique...). De nos jours, le secteur tourisme est considéré comme l'industrie économique la plus importante du monde, et constitue d'ailleurs une filière à part entière du développement économique (MARY B., 2009). Si les pays tels que l'Egypte, Maurice, le Kenya ont su tirer profit de la mise en tourisme de leur patrimoine, la situation ne s'applique pas systématiquement dans tous les pays, surtout ceux de l'Afrique centrale comme le Cameroun qui accuse encore un grand retard dans le domaine.

Conscient des enjeux économiques que représente le tourisme, le Cameroun a inscrit ce secteur dans ses politiques de développement. Faire du tourisme un levier de développement du Cameroun appelle une contribution de tous et de chacun. C'est la raison pour laquelle le département de géographie de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé a choisi la thématique générale des mémoires de DIPESS II de la 55^{ème} promotion de géographie « tourisme et développement ». Celle-ci se décline en quatre principaux axes : typologie et activités touristiques, infrastructures touristiques, politiques touristiques, potentiel touristique.

Notre étude sur «la mise en tourisme d'un patrimoine culturel et développement local: cas du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er} (Ouest Cameroun)» s'inscrit dans le 4^{ème} axe de cette thématique centrale.

Bien que les exigences thématiques soient les principales motivations du choix du thème de notre étude, il faut noter que, la diversité et la richesse du patrimoine culturel des peuples Fussep et sa faible mise en tourisme sont des éléments essentiels qui ont guidé notre choix du sujet d'étude. Celle-ci entend proposer des stratégies de mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep, pouvant assurer le développement local de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Pour cela, nous avons structuré notre travail en six chapitres structurés de la manière suivante :

Chapitre1 : Exploration du sujet et étude géographique de Bafoussam 1^{er}

Chapitre2 : Cadre conceptuel, théorique et méthodologique de la recherche

Chapitre3 : Un patrimoine culturel diversifié mais peu valorisé

Chapitre4 : Acteurs de la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep.

Chapitre5 : Les entraves à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep

Chapitre 6 : Vérification des hypothèses, critiques et recommandations

**CHAPITRE 1 : EXPLORATION DU SUJET ET ETUDE
GEOGRAPHIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1er**

Il est question pour nous dans ce chapitre de montrer dans quel cadre s'inscrit notre étude et de présenter la zone qui fait l'objet de cette étude.

1.1. Contexte générale de l'étude

Longtemps négligé au profit des autres activités économiques dont l'élevage, la pêche, l'agriculture, Le mot tourisme n'apparaît qu'au début du 19^{ème} siècle, bien que l'activité existe depuis (PY P, 1996). Il est l'une des principales activités socio-économiques du 20^{ème} siècle (OMT (2002). Pour MARYB. (2010) L'industrie touristique occupe de nos jours une place très importante dans le monde et constitue d'ailleurs une filière à part entière du développement économique mondial. En effet, jusqu'en 1970, seules les personnes relativement aisées jouissaient de l'activité touristique dans le monde. Mais peu à peu, elle est devenue un phénomène de masse dans la plupart des pays développés (Espagne, France, Etats Unis d'Amérique), et de plus en plus, touche de nombreux autres Etats (Chine, Kenya, Mexique...). C'est le cas avec L'aviation réservée aux voyageurs les plus riches dans les années 1970 qui devient l'un des modes de transports les plus utilisés dans le tourisme international en 2005 avec un taux de 43 % (GOSSLING et al, 2006). Pour DEHOORNE O et al(2008), le tourisme est également l'un des premiers secteurs économiques avec plus de 12 % du PNB mondial et plus de 6,5 % des exportations mondiales. C'est un secteur en pleine expansion dans le monde. En termes d'emplois, le « *World Tourism and Travel Council* » estime que 231 millions de personnes travaillent en relation avec le tourisme dans le monde. Car même si en 1950 les 15 premières destinations touristiques se trouvaient en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et représentaient 97% des entrées totales, ce chiffre est tombé à 62% en 1999 grâce à la naissance de nouveaux foyers en Asie du sud-est, en Europe de l'est, et quelques pays d'Afrique (Tunisie, Kenya, Afrique du sud).

Notons cependant que, l'Afrique avec sa contribution de 2.5% des entrées internationales, reste encore à la traîne (OMT 2010).

Au Cameroun, les résultats de ce secteur tardent encore à venir. Pourtant, il est sans ignorer que le secteur touristique est de nos jours l'un des secteurs sur lesquels le Cameroun peut compter pour impulser son développement, au regard de son riche potentiel touristique : artistique, infrastructurel, naturel, humain et culturel ; Ceci d'autant plus que le tourisme représente le premier secteur économique mondial dont le trafic devrait tripler d'ici 2020 (KAMDEM P. et TCHINDJANG M., 2011). Face à ceci, l'Etat Camerounais n'est pas indifférent. Ainsi, selon la loi N° 98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique, dans l'article 1er du chapitre I, l'Etat Camerounais fixe dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières applicables à l'activité touristique, en vue : du développement économique ; de la promotion de la culture nationale ; de l'intégration nationale et le brassage des peuples ; de la protection et de la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles nationales, ainsi que de l'environnement ; de la mise en valeur du patrimoine touristique nationale.

Le souci pour le gouvernement Camerounais de développer son secteur touristique en général, et le tourisme culturel en particulier est donc perceptible. Aussi, la recherche de l'émergence qui est actuellement l'une des priorités pour l'Etat Camerounais nécessite une valorisation de tous les secteurs de développement, à l'instar du secteur touristique. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit notre étude sur la mise en tourisme d'un patrimoine culturel et développement local: cas du patrimoine culturel des peuples Fuissep de Bafoussam 1^{er} (Ouest Cameroun).

1.2. Justification du choix du sujet

Plusieurs raisons nous ont conduites au choix de ce sujet. Tout d'abord, appartenant au peuple Fuissep de Bafoussam 1^{er}, et ayant passé plus d'une vingtaine d'années dans cette localité, plusieurs phénomènes y ont retenus notre attention, en particulier les phénomènes culturels. Ces derniers qui constituent le socle de la tradition bamiléké se présentent comme le principal vecteur de développement de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Cependant, ils restent très peu valorisés. Pourtant, le tourisme se trouve être la plus vaste industrie du monde et le principal élément de la croissance économique dans bon nombre de pays (**KAMDEM P. et TCHINDJANG M., 2011**). Profitant donc de l'opportunité que nous offre l'ENS de Yaoundé dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de DIPES II (55^{ème} promotion), avec pour thème général « tourisme et développement », nous voulons valoriser le patrimoine culturel des peuples Fuissep, afin qu'il puisse devenir un véritable levier pour le développement local.

1.3. Délimitation du sujet

Il s'agit de la délimitation thématique, temporelle et spatiale.

Délimitation thématique

Le cadrage thématique de notre sujet comprend trois variables. La variable indépendante qui est « le patrimoine culturel », la variable dépendante qui est le développement local, et la variable intermédiaire à savoir la mise en tourisme. Ainsi, dans le contexte camerounais actuel (social, économique, culturel...), la question de développement s'avère de plus en plus préoccupante. Cette situation impose une réflexion approfondie sur les différents secteurs à prendre en compte pour le développement, notamment le secteur touristique. De ce fait, le département de géographie de l'ENS de Yaoundé a défini comme thème général de recherche pour la 55^{ème} promotion « tourisme et développement ». Ce dernier subdivisé en quatre axes, notre sujet « mise en tourisme d'un patrimoine culturel et développement local : cas du patrimoine culturel des peuples Fuissep de Bafoussam 1^{er} (Ouest Cameroun) » s'inscrit dans le quatrième axe, à savoir « potentiel touristique ». Il s'agit donc pour nous de montrer dans quelle mesure la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep peut contribuer au développement local de Bafoussam 1^{er}.

Délimitation temporelle

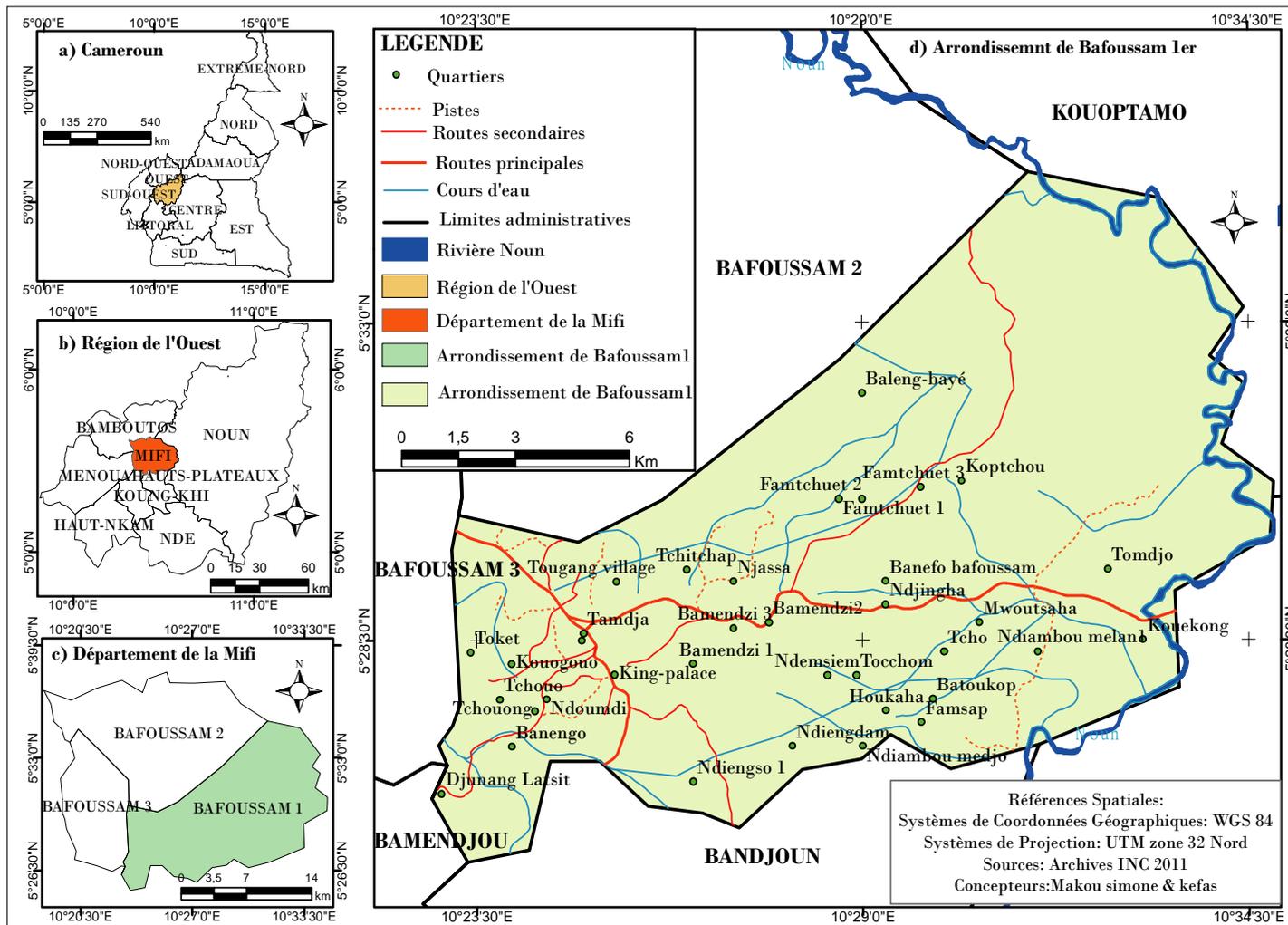
La ville de Bafoussam a été fondée en 1925 par les colons français. Dès sa création, elle est habitée par les peuples Fuissep. Ces derniers sont très attachés à leur culture depuis lors. Pour mieux comprendre l'impact de la mise en tourisme de leur patrimoine culturel sur le développement local, l'intervalle de temps retenu va de 1925 à 2016. Cet intervalle de temps se justifie par les données à notre disposition et du temps imparti à la réalisation de nos travaux.

Délimitation spatiale

L'étude porte sur l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Créé par décret n°2007/117 du 24/04/2007 du Président de la République, la commune d'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est située dans le département de la Mifi, région de l'Ouest Cameroun. Elle couvre une superficie de 91km², soit 19% de la superficie de la communauté urbaine de Bafoussam, dont 18 km² environ pour l'espace urbain et 73 km² pour la zone rurale. Elle est située à 200 km au nord-ouest de Yaoundé, à 285 km au nord-est de Douala et se présente comme la principale ville de l'Ouest Cameroun. Bafoussam 1^{er} est à la fois chef lieu de la région de l'Ouest, chef-lieu du département de la Mifi, et l'un des trois arrondissements que compte ce département.

Avec une altitude de Min. 1 310 m – Max. 1 470 m, et une population d'environ 98339 habitants d'après les résultats du 3^{ème} **RGPH(2008)** publiés par le BUCREP, il s'étend entre 5° 28 et 5° 47 de latitude Nord et 10° 25 et 10° 42 de longitude Est. Plus vaste arrondissement du département de la Mifi, il est limité comme suit:

- Au Nord par la commune d'arrondissement de Bafoussam 2^{ème} ;
- Au Sud par la commune de Pete-Bandjoun;
- Au nord-ouest par la commune d'arrondissement de Bafoussam 3^{ème} ;
- A l'Est par la rivière Noun



Sources : Archives INC 2011, concepteurs S. MAKOU et KEFAS

Figure 1: Localisation de la zone d'étude

1.4. Présentation de la zone d'étude

1.4.1. Etude physique de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}

1.4.1.1. Relief, sol et hydrographie

Les caractéristiques physiques de Bafoussam 1^{er} rappellent en certains points les principales données du site naturel du département, entrecoupé par des fonds de vallées et par une succession de collines et de talwegs, contribuant ainsi au désenclavement de l'arrondissement. Les pentes sont en générale bien marquées. Les plus fortes, celles supérieures à 20%, se rencontrent majoritairement au milieu du périmètre (entre Ndiengbou, Medjo II au sud, et Banéfo au nord en passant par Twokop, Tocchom, et Ndjengah...) et dans une moindre mesure dans la direction Nord-est (Tomdjo). Ailleurs cette catégorie surgit de façon sporadique. Au fur et à mesure que l'on s'approche du Noun, les pentes sont moins fortes et tombent majoritairement en dessous de 9% dans les zones de Mvouts'a, Ndiengboumelam I et Kouekong.

Le sous sol dans l'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} est essentiellement constitué des roches métamorphiques, qui sont couvertes par endroits par des cendres volcaniques (dans certaines zones du Noun I et de Ndjingah). Du côté de Ndiengbou, Ndiangso et de Banengo, on observe des latérites et des roches sédimentaires résiduelles constituées des résidus de l'altération restés sur place.

La partie des sols constituée des cendres volcaniques a donné par suite d'altération et de désagrégation naissance aux sols profonds bruns noirs que l'on rencontre dans la zone du Noun I.

Dans les bas-fonds et les bordures des cours d'eaux, on rencontre des sols hydromorphes. Dans l'ensemble bien que peu fertile par endroit le sol dans Bafoussam 1^{er} est favorable à la pratique des activités agricoles et une mécanisation des techniques culturales y est possible. C'est un atout pour l'agrotourisme.

Pour ce qui est de l'hydrographie, Bafoussam 1^{er} est parcouru par de nombreux petits ruisseaux dont les plus importants prennent leur source aux abords ou même dans la zone urbanisée à l'ouest (zone de Famla, Ndiengdam, Ndiengbou...). Ils jouent ainsi le rôle de château d'eau avant de se diriger vers l'Est où ils se jettent dans le Noun. Si le bassin versant principal est celui du Noun, on doit admettre l'existence de très petits bassins versant parmi lesquels : le bassin de Mékam et Takoté ; celui de Méniké...

Parmi les cours d'eaux, nous pouvons citer : Kalao qui traverse Famla1 et Famla2, Vavac et Medjan à Bamendzi2, Dagne et WembeSouoppui, et Kieutaboubda.

Le relief et l'hydrographie jouent un grand rôle dans la culture des peuples Fuissep, dans la mesure où, ce sont des lieux très prisés pour la plupart des pratiques culturelles, notamment les rites d'initiation.

1.4.1.2. Climat et végétation

Le climat de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est de type camerounien d'altitude avec deux saisons : une saison sèche qui va de mi novembre à mi mars et une saison de pluie qui va de mi mars à mi novembre.

Les précipitations annuelles varient entre 1600 et 2000 mm/an. C'est un climat favorable à la pratique des activités agricoles et d'élevage. Les températures sont en générale douces, avec

une variation annuelle située entre 18°C et 23°C, des maxima absolu de 21.7°C en mars, et les minima absolus autour de 9.5°C en juillet. La moyenne des températures tourne autour de 20°C, mais l'exposition à des vents dominants et le gradient altitudinal peuvent introduire par endroit des variations significatives au niveau des températures.

Le climat connaît depuis plus de cinq ans des variations dues aux changements climatiques sur la planète. On ne peut plus dire avec certitude le début ou la fin d'une saison (pluie ou sèche). Ce qui a des conséquences graves sur les activités (production agricoles, principale activité source de revenus des populations dans la commune, manifestations culturelles) des populations. Le tableau ci-dessous (tableau 1) décrit quelques caractéristiques physiques de Bafoussam 1^{er}.

Tableau 1: Caractéristique du climat de Bafoussam 1er

Pluviométrie annuelle (mm)	Nombre de jours de pluies/an	Humidité relative	Altitude(m)	Moyenne annuelle de température (°C)	Ecart entre les moyennes mensuelles
1800	110-130	72	1450	20,2	2.5

Source : Délégation départementale de l'environnement et de la protection de la nature de la Mifi 2008

Ce climat joue un rôle non négligeable dans la culture des peuples Fussep ; car la majeure partie des activités culturelles, notamment les danses traditionnelles, sont programmées en fonction du climat. Les activités culturelles des peuples Fussep correspondent ainsi à la période allant de novembre à mars, (saison sèche).

Comme toute la communauté urbaine de Bafoussam appartient au vaste ensemble des grass-fields, caractérisé par une végétation où domine la savane. La végétation ici est du domaine de la savane herbacée et arbustive avec la présence des espèces telles le Pénicétum Purpuruim, le Panicum Maximum, l'Impérata Cylindrica, les arbres fruitiers d'espèces variées, et surtout plusieurs variétés d'arbres sacrés. Cette végétation disparaît progressivement pour laisser place aux champs de production agricole et de chantier de construction des maisons d'habitation.

Au bord des ruisseaux et dans certains bas-fonds, on remarque la présence des plants de raphia conservés ou plantés par la population, abusivement exploité pour la coupe des bambous (matériaux de construction, bois de chauffage), et a cueillette du vin de palm (vin local), sans aucun souci de régénération. Il existe également des forêts plantées dont la plus importante est la forêt sacrée de la chefferie supérieure Bafoussam qui vient rompre avec la continuité du paysage urbain. Ensuite vient la forêt sacrée de ndiengbou.

L'habitat rural est accompagné par la plantation de plusieurs espèces d'arbres qui modifient le paysage végétal Originel de savane. Dans la zone administrative, les routes sont bordées d'arbres ombrageux qui donnent plutôt l'impression d'un paysage forestier. De façon synthétique, deux types de forêt sont rencontrées dans Bafoussam 1^{er} :

-Les forêts artificielles faites d'eucalyptus que l'on retrouve surtout sur les collines et les terres infertiles. Elles offrent un paysage des alentours fait des collines vertes aux pentes souvent abruptes et rocailleuses avec des superpositions de pierres tenant dans un équilibre plutôt spectaculaire suscitant l'admiration et l'étonnement de la part des touristes.

-Les forêts sacrées (sorte de bois créés et conservés à l'intérieur des chefferies traditionnelles). Ce sont des hauts lieux d'initiations, de culte des grands notables Fuissep, et même du chef supérieur sa majesté Ndjitack Ngompé Pélé. Car ils y gardent leurs totems (animaux sauvages) et y font des sacrifices. Ces forêts sacrées sont également d'une importance capitale lors de l'intronisation d'un chef supérieur Bafoussam, encore appelé la'ackam. Etant donné que la chefferie supérieure Bafoussam compte deux forêts sacrées, tous les initiés ont accès à la 1^{ère}. Tandis que sauf les neufs notables ont accès à la 2^{ème} de façon quotidienne. Le chef supérieur n'a accès qu'une seule fois pendant son intronisation où on le fait voir les tombes des différents chefs qui l'ont précédés, et la 2^{ème} fois ce n'est qu'après sa mort pour son enterrement. Cette forêt et les nombreux rites d'initiations qui s'y passent font de la chefferie Bafoussam un point d'attraction et de curiosités pour les visiteurs.

1.4.2 Etude humaine et historique de Bafoussam 1^{er}

1.4.2.1. Etude humaine

Bafoussam n'est plus une bourgade agreste et son palais royal un lieu paisible, très à l'écart, isolé, perdu dans la forêt, comme c'est le cas de la plupart des palais royaux bamiléké. Bafoussam est une ville fortement urbanisée, qui fut fondée en 1925 par les colons français, avec à leur tête un administrateur dénommé Giroux de Gabasies. Le palais royal est situé au cœur de la ville de Bafoussam, tel un îlot de fraîcheur et de grande végétation égaré au milieu d'une métropole. Le palais royal Bafoussam, avec ses grandes forêts sacrées qui jonchent ses alentours forment une auréole redoutable et donne l'allure d'un bout de l'immense forêt vierge équatoriale qui s'est détachée pour venir se fixer au cœur du modernisme. Bafoussam est aujourd'hui, et cela depuis des décennies, la capitale de la région de l'ouest Cameroun, une région dynamique où prospère le commerce et d'où sont issus les plus grands hommes d'affaires du Cameroun. Face au développement rapide et au flux d'étranger de tout genre qui ont pris d'assaut la ville de Bafoussam devenu depuis, un grand centre commercial par où transite d'importants stocks de marchandises : fruits d'échanges commerciaux entre le Cameroun et son grand voisin le Nigeria, le peuple Fuissep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} a vu ses cultures, ses traditions et ses lieux sacrés subir de graves admonestations ou transgressions.

Aujourd'hui avec le recul de la population autochtone dans des zones périphérique pour laisser place au modernisme et aux étrangers, des frères Camerounais et des expatriés notamment les Nigériens, les peuples Fuissep ont réussi à reconstituer dans la ville, des poches de peuplement qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui « Bafoussam village » ou « Bafoussam rurale » et où vit le peuple Fuissep en conformité avec sa tradition, sa culture, ses us et coutumes. Si le peuple Fuissep n'a pas souhaité déplacer le palais royal, comme ce fut le cas à plusieurs reprises dans leur histoire, c'est sans doute parce que ses monarques qui sont généralement des hobereaux guindés de prémonition, ont compris qu'il ne faut pas fuir le modernisme, mais bien au contraire, aller vers lui et s'adapter à lui. Cette photo (confer photo 1) du centre administratif de Bafoussam 1^{er} donne une idée sur tout l'arrondissement. En effet, l'arrondissement fait face à un modernisme accéléré, qui entraîne d'ailleurs la perte de l'identité culturelle des peuples Fuissep.



Photo 1: Centre administratif de Bafoussam 1er.

Source : Perez 2015

1.4.2.2. Historique de Bafoussam 1^{er}.

Comme la plupart des autres groupements de l'ouest du Cameroun, les Bafoussam sont originaires de la plaine Tikar, plus précisément de la partie Sud des monts Mbam, où ils se rassemblèrent autour d'un chef vers les années 1200 ; ensuite migrèrent tout d'abord vers une localité nommée Foussan en pays Bamoun sous la conduite du chef *Ta'a Teh Nguong*. Ensuite, sous la pression migratoire, ils traversèrent le Noun (rivière frontière entre le pays Bamoun et le pays Bamiléké), pour s'installer à *Mepen'Pen*. Sous la pression des envahisseurs Peuls qui faisaient rage pour islamiser la région vers le 17^{ème} siècle, les Bafoussam allaient connaître plusieurs migrations allant de Kassap à Fankou puis à Houa dans Bandjoun, Katchuet, Famtchuet et Famcep. C'est après plusieurs décennies de migrations que le chef *Tagheu* décida d'installer le siège du *NguongFussepe* (royaume Bafoussam) à Hiala, son emplacement actuel.

De son origine, Bafoussam s'écrit en dialecte Bafoussam « *PeFoussan* » ou « *PeFussepe* » qui signifie littéralement « les gens deFussepe ». Au fil du temps, « Pe » s'est transformé en « Ba » tout en conservant la même signification. A l'heure arrivée, les occidentaux ont uni les deux éléments sonores Pe et Foussan pour faire Bafoussam.

Une autre source avance que Bafoussam est « une mauvaise occidentalisation » de *Fuh Sep* signifiant « *qu'on gagne plus en vendant en détail qu'en gros* ». D'après cette version, les Bafoussam seraient un peuple qui achetait en gros pour revendre en détail ou qui vendaient en détail en mesurant dans de petits paniers. Fuh ici voulant dire mesurer et *Sap* ou *Sep* qui signifie bénéfice ou trésor, symbolisé par le petit panier dans lequel on vendait en

détail. *Pefuhssap* ou *Pefuhssap* veut dire « ceux qui ont découvert que le bénéfice (trésor) se trouve dans la vente en détail ».

Après la traversée du Noun au départ de *Fussan*, ils ont trouvé des terres fertiles contenant beaucoup de trésor d'où *Woussam* : trésor dont ils n'ont pas tirés tous les bénéfices. On note tout de même que les deux sources d'informations sur l'origine du nom Bafoussam ne sont pas contradictoires et on peut dire sans risque de se tromper que les Bafoussam sont parti de leur lieu d'habitation depuis le pays Bamoun avec leur nom puisqu'ils y pratiquaient déjà le commerce en détail à l'aide des petits paniers.

Bafoussam est un groupement composé de 07 villages (Bamendzi, Banengo, Ndiangdam, Ndiangsouh, Ndiangbou, Toukouop, Ngoueng et Banengo ville B) comptant 46 quartiers ou sous villages.

1.5 Revue de la littérature

Nombreux sont les auteurs qui ont axé leurs travaux sur l'activité touristique dans le monde. Nous les avons ainsi regroupés par approche.

1.5.1. Le tourisme : un phénomène à la fois ancien et récent.

Bien que l'activité touristique existe depuis plusieurs siècles, sa connaissance est plutôt récente. Dans ce sens, **PY P. (2003)**, **PIERRE M. (2003)** présentent le tourisme comme étant un phénomène qui n'apparaît qu'au début du 19^{ème} siècle bien que l'activité existe depuis. **PY P. (2003)** précise que dans les civilisations antiques les voyages d'étude des Romains en Grèce, leurs voyages d'agrément vers l'Egypte, leurs villégiatures, existait depuis. Au moyen âge également on voyait des activités touristiques telle que le tourisme universitaire des écoliers et étudiants vers les universités de Paris, Montpellier, Oxford, voyage par plaisir et curiosité intellectuelle. Pour lui, l'activité touristique ne se développe véritablement qu'après la deuxième guerre mondiale, grâce à des évolutions (évolution de la production, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite, la réduction de la durée hebdomadaire du travail, augmentation de la durée des congés payés, croissance du temps libre dans certains pays, notamment en France). Cette élévation du niveau de vie, le développement spectaculaire des équipements et des moyens de transport a permis d'intégrer les dépenses de loisir dans la consommation des ménages. Ce qui permet de prendre conscience de l'importance économique et sociale du tourisme.

PIERRE M. (2003) quant à lui précise qu'à ses débuts, le tourisme ne concernait qu'un petit nombre d'aristocrates anglais qui partaient à la fin de leurs formation faire le « grand tour » (à Rome, dans les villes Italiennes, puis les villes françaises, et de façon générale les sites archéologiques). A partir de la fin du 19^{ème} siècle, de nombreuses stations touristiques sont créées. Mais ce n'est qu'au cours du 20^{ème} siècle que le tourisme gagne progressivement les classes moyennes des pays développés, puis les classes populaires. En 2000, le tourisme élitiste à ses débuts devient une pratique de masse, et par ricochet une branche économique importante et en pleine croissance. Il précise que cette massification du tourisme entraîne la dégradation des espaces fragiles, d'où la nécessité de définir des règles pour protéger ces espaces.

Dans cette approche, les auteurs se contentent de justifier l'ancienneté du phénomène de tourisme sans toute fois penser à une nécessité de le valoriser.

1.5.2. Le tourisme : un secteur phare pour le développement dans le monde

Le tourisme est un vecteur de mobilité : des personnes, des devises, des modes de consommation. En ce qui concerne la mobilité des personnes, le tourisme est un phénomène migratoire particulier, par ses motivations, sa distribution, sa périodicité : il est régulier et volontaire. Il peut être également, par la mobilité des devises, des modes de consommation, des normes de qualité, de confort, de sécurité dans les infrastructures de transport ou dans l'hébergement par exemple, un acteur participatif dans le processus de mutation des espaces urbains et ruraux, en tant que catalyseur de développement. De plus l'emploi dans le secteur touristique ne nécessite encore aujourd'hui malgré les progrès technologiques, pour la plupart des postes de travail, qu'une qualification moyenne ou faible. Le tourisme est, pour ces raisons, considéré comme un secteur stratégique de développement pour les pays en développement (**LEHOUCQ N. (2007)**)

WALA (2002) fait une présentation générale du Cameroun (présentation physique, humaine, administrative, économique, institutionnelle), et celle des types de tourisme qu'on y rencontre, en occurrence le tourisme religieux et culturel. Dans ce dernier, il présente les différents festivals du Cameroun à l'instar du Ngondo chez les peuples Sawa à Douala, le nguon chez les peuples du Noun à Foumban, et le « nyang-nyang » chez les peuples Fussep de Bafoussam. En parlant du « nyang-nyang », l'auteur aborde un aspect très important de notre thème, car c'est un élément très important du patrimoine culturel des peuples Fussep (PCPF).

AUGUIERD. (2007) ressort les avantages de l'écotourisme en montrant que ce dernier favorise la participation des populations locales à la protection et à la valorisation de l'environnement naturel, support de leurs activités. Il montre également que les infrastructures que nécessite ce type de tourisme ont besoin de moins de capitaux que le tourisme classique. Avec son ouverture véritable au tourisme à la fin des années de l'apartheid(1990), **LAMY-GINER M. A. (2005)** présente l'Afrique du Sud comme étant la première destination touristique du continent Africain, grâce à une fréquentation marquée des touristes régionaux et Européens. Il précise que l'Afrique du Sud s'est rapidement imposée au lendemain de son ouverture comme une destination incontournable en Afrique grâce à son potentiel touristique. Ce dernier, ainsi que les recettes internationales du tourisme sont des éléments qui contribuent à booster l'économie de l'Afrique du Sud. Pour **GRENIERA. (2008)**, chaque année, 9.6 millions de passagers participent à une des croisières océaniques offertes dans les destinations dans le monde (**OMT 2003**). Ainsi, la croissance annuelle moyenne du nombre de croisière océanique sur le marché Nord Américaine est de 7.6%, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de navires, des ports de mer et des destinations visitées. Il souligne également que bien que l'industrie de la croisière soit traditionnellement orientée vers le marché américain, elle se déploie de plus en plus en Europe et en Afrique du Sud, en Asie et vers des marchés hyper spécialisés comme les régions polaires. Cette activité étant incontestablement génératrice de revenus.

Ces auteurs abordent plusieurs aspects du tourisme, sans toute fois les décrire et les rendre explicite. Notre travail qui porte sur le coté culturel du tourisme consistera donc à mettre en exergue le tourisme culturel à Bafoussam 1^{er} (Ouest Cameroun)

1.5.3. De la nécessité a valoriser les potentialités touristiques en général, et le tourisme culturel en particulier.

Dans cette approche, les auteurs insistent sur une mise en tourisme des potentialités touristiques à travers le monde et au Cameroun.

ESSONO E.F. (2000), se donne pour objectif de « *contribuer à développer et à faire progresser le tourisme au Cameroun* ». Pour cela, il part de l'initiative allemande à la politique du gouvernement du renouveau, en passant par les contributions françaises et anglaises. Il met également en exergue les différents obstacles auxquels font face le tourisme camerounais, entre autre : une offre faunique et hôtelière inférieure à la demande, un personnel inadéquat ... d'où la nécessité pour les différentes parties prenantes de prendre conscience pour un développement durable du secteur touristique au Cameroun. Cet ouvrage nous est très important dans la mesure où les camerounais, et précisément les peuples Fusses de Bafoussam 1^{er} doivent prendre conscience non seulement de leurs potentialités touristiques, mais aussi des différents problèmes qui entravent l'émergence de ces potentialités.

Dans le même sillage, **ONOMO ETABAR. B. (2009)**, s'appesantit sur le côté culturel du tourisme. Ainsi, il fait un inventaire du patrimoine culturel du Cameroun en le ciblant par zone touristique, et présente par la suite une stratégie de développement touristique, pour une exploitation rationnelle, efficace et durable. Avec de nombreuses richesses touristiques non exploitées, **SAADI I. (1999)** qualifie les Comores « *d'enfant pauvre du tourisme dans l'océan Indien* ». **NYALA WANDJI(2012)**, examine le potentiel touristique de Bangangté en insistant sur sa mise en tourisme. **TAMO J. J. (2006)** quant à lui, présente quelques obstacles qui freinent le développement des danses traditionnelles à Batié, en insistant sur le fait qu'un patrimoine fragile comme les danses traditionnelles disparaîtrait si l'on ne met pas sur pied des efforts de conservation. Dès lors, il faut « *opérer des choix de réhabilitation, de conservation et de revalorisation* ». **GRACE C. (2009)** dans ce même sens élabore une stratégie de redynamisation spécifique du «mpo'o» à Edéa. **MARILENE (2009)** quant à elle insiste sur l'amélioration de la qualité des produits, pour une meilleure rentabilisation touristique.

Les travaux de ces auteurs nous permettent non seulement d'avoir une idée sur les obstacles du tourisme culturel, mais aussi de connaître un certain nombre de techniques pour une meilleure mise en tourisme du PCPF de Bafoussam.

1.6 Problématique de la recherche

Le tourisme est un phénomène très ancien dans le monde. Cependant les investigations sur ce secteur sont de nos jours au centre de nombreuses préoccupations. De ce fait, il constitue le centre d'intérêt de nombreux travaux scientifiques dans l'optique d'un développement global et durable. En effet, selon l'**OMT (2003)**, le tourisme est un puissant vecteur de croissance économique et de création d'emplois. Il contribue à 8,8% dans la création des emplois dans le monde ; à 0,9% du PIB mondial ; à 5,8% des exportations mondiales ; et à 4,5% des investissements mondiaux.

D'autre part, selon le conseil mondial du voyage, le secteur touristique pourrait créer 3,8 million d'emplois en Afrique subsaharienne au cours des 10 prochaines années. Au Cameroun, l'activité touristique date depuis le lendemain des indépendances.

Le Cameroun est également reconnu par des experts comme une Afrique en miniature, et par conséquent une terre de tourisme par excellence. (**TCHINDJANG M. et al 2003**) affirment d'ailleurs que Dès les indépendances, l'activité touristique a prospéré au point d'atteindre son apogée en 1978 avec des fréquentations et des recettes jamais égalées. C'est ainsi qu'avec la création du MINTOUR en 1989, l'OMT attendait 500000 touristes au Cameroun en 2000. Mais on n'en a enregistré que 150000. Ce qui justifie qu'au Cameroun l'évolution de l'activité touristique est d'une lenteur indéniable. Car malgré les potentialités touristiques que dispose le Cameroun pour devenir une véritable destination touristique, les

résultats tardent à venir. Le tourisme ne contribue au PIB du Cameroun qu'à un faible taux d'à peine 1%. Face à cette situation, les dirigeants du Cameroun ont mis sur pied diverses stratégies pour développer son tourisme. Aussi, tel que prévu dans le **DSCE** l'objectif dans le domaine du tourisme sera de doubler l'effectif annuel de touristes extérieur à l'horizon 2020. Ainsi, Dans la continuité de son objectif de développement, le Cameroun s'est lancé dans le processus de décentralisation. Cette dernière voudrait que chaque communauté territoriales décentralisée s'appuie sur les ressources locales pour impulser le développement de la localité, et même celui du Cameroun tout entier. De ce fait, Tout les secteurs de développement devraient se sentir concernés. Cependant, dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} comme partout d'ailleurs au Cameroun, de nombreuses ressources touristiques sont non seulement peu exploitées, mais surtout, cette exploitation est orientée vers les infrastructures, les potentialités touristiques matériels. Il y a donc une difficulté à mettre en tourisme le patrimoine culturel d'un peuple. C'est le cas avec le patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er} qui, malgré sa richesse et sa diversité, reste jusqu'ici sans impact considérable sur le développement local. C'est ici que prend corps notre sujet qui porte sur la « mise en tourisme d'un patrimoine culturel et développement local: cas du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er} (Ouest Cameroun).

1.7 Questions de recherche

Question principale : Comment la valorisation du patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} peut-elle contribuer à son développement local ?

Question spécifique 1: Quels sont les caractéristiques, et la typologie du patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} ?

Question spécifique 2 : Comment s'organise la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuple Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} ?

Question spécifique 3 : Quelles sont les entraves à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep ?

1.8 Objectifs de la recherche

Objectif général de la recherche : Cette étude entend proposer des stratégies de mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er}, pouvant assurer le développement local.

Objectif spécifique1: Faire un inventaire de la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam1^{er}, et son niveau de valorisation.

Objectif spécifique2 : Identifier les rôles des différents acteurs qui interviennent dans la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam1^{er}.

Objectif spécifique3 : Relever les entraves à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.

1.9 Hypothèses de recherche

Hypothèse principale : Une gestion participative du patrimoine culturel des peuples Fussep permettra de faire du tourisme un levier pour le développement local.

Hypothèses spécifique1 : le patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est très diversifié, mais peu valorisé.

Hypothèse spécifique 2 : Il existe une multitude d'acteurs qui interviennent à différents niveaux dans la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep.

Hypothèse spécifique 3 : la faible synergie entre les acteurs locaux et Etatiques, et le manque de dynamisme des populations explique la faible contribution du patrimoine culturel des peuples Fussep au développement local.

1.10 Intérêt de l'étude

Cette étude revêt un triple intérêt

1.10.1 Intérêt académique

Sur le plan académique, notre étude nous permet non seulement de clôturer notre formation d'enseignant à L'ENS de Yaoundé à travers la rédaction de notre mémoire, mais aussi, elle nous initie à la recherche qui est l'un des fondements des études au second cycle universitaire. D'autre part, cette étude servira de support aux chercheurs des générations futures.

1.10.2 Intérêt pratique

Sur le plan pratique, notre étude permet de montrer la place du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er} dans le développement local.

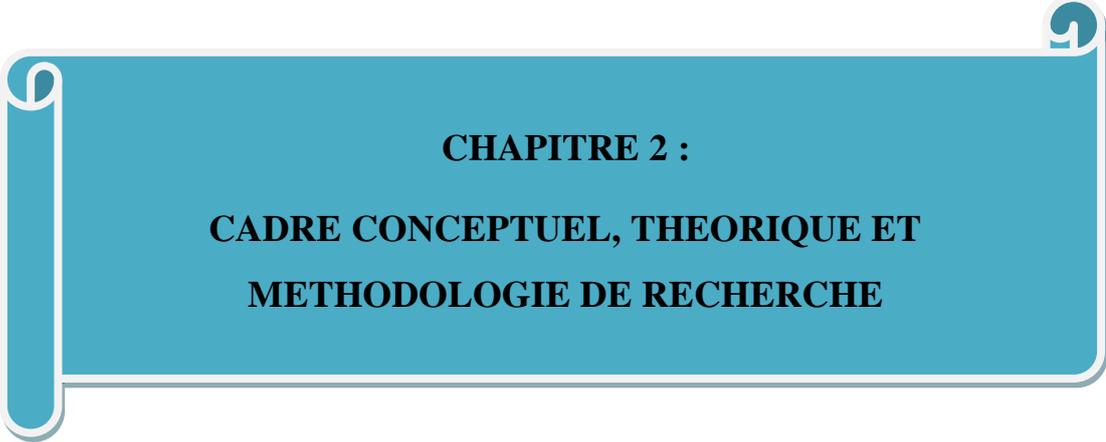
1.10.3 Intérêt scientifique

Dans le contexte d'émergence du Cameroun, notre étude permet de mettre en tourisme le PCPF de Bafoussam 1^{er}, dont la contribution s'avère capitale pour l'émergence du Cameroun en 2035.

Tableau 2: Tableau synoptique du cadrage général de l'étude

Sujet	Mise en tourisme d'un patrimoine culturel et développement local: cas du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1 ^{er} (Ouest Cameroun)
Problème de l'étude	Sous-exploitation du patrimoine culturel des peuples Fussep
Question principale	Comment la valorisation du patrimoine culturel des peuples fussep de Bafoussam 1 ^{er} peut-elle contribuer à son développement local ?
Objectif principal	Cette étude entend proposer des stratégies de mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep, pouvant assurer le développement de l'arrondissement de Bafoussam 1 ^{er}
Hypothèse principale	Une gestion participative du patrimoine culturel des peuples Fussep permettra de faire du tourisme un levier pour le développement local.

Source : S. MAKOU



CHAPITRE 2 :
CADRE CONCEPTUEL, THEORIQUE ET
METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Après la présentation la zone d'étude et le cadrage de notre sujet, le présent chapitre nous permet de présenter le processus qui nous a permis d'atteindre les différents résultats et de comprendre les différents concepts et théories permettant de mieux appréhender notre sujet. De même, il s'agira pour nous de faire ressortir les difficultés rencontrées dans la réalisation de ces travaux de recherche.

2.1. Cadre conceptuel et théorique

2.1.1. Cadre conceptuel

Tourisme: Un phénomène difficile à appréhender.

Etymologiquement, il vient du mot anglais «tour» qui signifie voyage. Cependant, GEORGE P. et VERGERF. (2009) le distingue du voyage, en ce sens qu'il implique dans le fait du voyageur, le choix du but et le souci de satisfaire son agrément. Le dictionnaire universel, le définit comme une activité de loisir qui consiste à voyager pour son agrément. En effet, ce n'est qu'en 1872 qu'on commence à utiliser ce mot dans la langue française, pourtant un phénomène qui existait déjà depuis longtemps. C'est dans ce sens que l'historien BOYER M. (1999) s'interroge : « *comment ce phénomène à t-il pu exister pendant des siècles, si non de tout temps, sans que le mot tourisme ait été inventé* » ? L'auteur pense que jusqu'au 18^{ème} siècle, les Etats ne voyaient pas l'utilité de donner une définition officielle du tourisme, et même de se doter d'une administration de tourisme. C'est après la crise économique de 1929 qu'on se rend compte de la place que le tourisme peut tenir dans l'équilibre de la balance des paiements. L'OMT le définit comme « *l'ensemble des activités déployées par les personnes au cour de leurs voyages et de leurs séjours, dans un lieu situé en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une années, à des fins de loisir, pour affaires, et autre motifs* ». BOYER M. (1999) dit d'ailleurs que : « *c'est le mobile qui fait le touriste* ». La définition de KURT Krapf semble plus complète car elle prend en compte toutes les dimensions. Pour lui, le tourisme est à la fois : une activité humaine caractérisée extérieurement par l'abandon provisoire du domicile et obéissant à des modèles psycho psychique, et un appareil technico-économique prévu pour permettre cette activité. Nous pouvons définir le tourisme dans notre travail comme un ensemble des techniques et des mécanismes mis en œuvre par les touristes ou voyageurs et voyagistes, les opérateurs en tourisme, pour les déplacements, les séjours d'agrément, d'une durée supérieur à vingt-quatre heures (24h), et inférieur à douze (12) mois, ayant pour but : la découverte, les recherches, les loisirs, les attractions, les distractions, tout en s'hébergeant, en se restaurant, et en se transportant.

Patrimoine culturel : Une notion très diversifiée.

Pour VERMIERE M. le patrimoine est défini comme un ensemble de biens, reconnu comme tel par la collectivité locale considérée. Cette dernière lui confère une valeur, liée à son passé, qu'elle souhaite transmettre à ses descendants. Il s'agit de biens, matériels ou immatériels, dont l'une des caractéristiques essentielles est de permettre d'établir un lien entre les générations, tant passées que futures.

Le patrimoine culturel est donc lié à un héritage à transmettre, issu de l'histoire, plus ou moins ancienne, du territoire étudié. Le patrimoine, en ce sens, a nécessairement une dimension collective. Sa conservation relève donc de l'intérêt général. Il s'agit d'un bien collectif au sens économique du terme. Dès lors, comme tout bien, le patrimoine a une valeur en tant que ressource, susceptible de contribuer au développement du territoire qui l'a engendrée. Le patrimoine culturel est encore un ensemble d'œuvre artistiques et de traditions issues de la culture populaire et qui viennent des siècles passés, fournissant également des

références communes à un même groupe d'individus, et renforçant pour chacun le sentiment d'appartenance à ce groupe (SMAHI et BOUMRAR, 2000). Il se divise en 2 catégories :

Le Patrimoine culturel matériel : il se présente sous forme matérielle et est caractérisé par l'habitat, l'artisanat, la poterie, le tissage, la sculpture, l'archéologie, l'architecture. **Le Patrimoine culturel immatériel** : c'est un patrimoine qui prend en compte certaines réalités de la créativité humaine, à l'instar de la capacité d'inventer des formes culturelles originales, pas nécessairement matérielles (édification des bâtiments prestigieux, ou la fabrication d'objets d'arts précieux), (BRILLET C et al, 2000). Ils continuent en disant que le patrimoine culturel immatériel se caractérise par des expressions culturelles telles que les rituels d'initiations, la célébration des cycles de vie, auxquelles nous pouvons ajouter : les rites (veuvage), les danses traditionnelles, les cérémonies et d'autres manifestations culturelles telles que les funérailles, les sorties des chefs des la'akam, et les festivals. L'auteur montre également que le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel sont intimement liés car l'immatériel, qu'il s'agisse de connaissance, de principes, d'action ou de valeurs que l'homme porte en lui, ne devient l'héritage que s'il peut les partager avec les autres hommes et leur donner une forme sensible des mots, d'objets, des gestes, des représentations et même des comportements. De même qu'un héritage matériel ne trouve sa pleine signification qu'en se référant aux savoirs et aux valeurs qui sont à la base de sa production.

Dans notre sujet, le patrimoine culturel représente une grande partie de l'identité d'un peuple. C'est-à-dire toute forme d'expression culturelle héritée du passé par une société. Ainsi, il est constitué de : la langue parlée, les hymnes nationaux, les chansons, les productions artisanales, ou gastronomiques, les danses, les fêtes, les événements, les célébrations folkloriques, les comptes, les légendes, les poèmes, les œuvres des grands écrivains, les œuvres architecturales et artistiques. Réparti en patrimoine culturel matériel et immatériel, notons que le patrimoine culturel immatériel nécessite impérativement une protection, car il est très fragile et peut disparaître avec les hommes qui en sont les détenteurs. Aussi, le patrimoine est toujours lié à la notion de territoire comme entité géographique et culturelle. Étant donné que c'est au territoire qu'est associé un héritage culturel qui a été légué de génération en génération.

Tourisme culturel

Le tourisme culturel se formalise à travers la « Charte du tourisme culturel » de novembre 1976. Pour cette dernière, c'est un tourisme qui a pour objet, la découverte des sites et monuments. Selon le sommet de Rio (1992), le tourisme culturel s'articule idéalement avec le contexte de développement durable, ce dernier ayant pour pendant l'écotourisme. Les deux notions sont donc synthétisées sur le même vocable, celui du « tourisme durable » (charte du tourisme durable, 1995). GRUNFELD J. F. (1998) le définit comme tout déplacement de personne hors de sa résidence pour plus de 24 heures vers une destination spécifiquement culturelle, qu'elle concerne musée, patrimoine ou événement. De ce qui précède, nous pouvons définir le tourisme culturel comme un tourisme dont la motivation principale est d'élargir ses horizons de recherche des connaissances et des émotions à travers la découverte d'un patrimoine et de son territoire. En d'autres termes, c'est un ensemble d'activités et de techniques mises en œuvre pour les voyages et séjour à caractères culturels ou relatifs au patrimoine culturel.

Développement local: un concept ambigu

Le Petit Larousse définit le développement comme l'amélioration qualitative et durable d'une économie et de son fonctionnement. En d'autres termes, il renvoie à une croissance

quantitative (croissance économique) et qualitative (amélioration des conditions de vie). Il est plus qualitatif car prenant en compte l'amélioration des conditions humaines, sociales et culturelles. Le développement vient compléter ou parfois s'opposer à la notion de croissance économique. Il est étroitement lié à l'idée de progrès. Tandis que le mot local renvoi à ce qui est particulier à un lieu, à une région, à un pays. Ainsi, L'adjectif local accolé au mot développement, ne fait pas que le qualifier, il lui donne un sens nouveau.

Pour **PECQUEURB. (2000)**, le développement local n'est pas substituable, n'est pas universalisable, Il permet de déceler un ensemble de pratiques diverses, parfois contradictoires, valorisant l'intimité que partagent les mécanismes économiques avec la socio-culture environnante. Le développement local encore appelé développement de base, se présente comme un processus permettant dans un espace donné de créer les emplois et les activités à partir d'initiatives locales (**BEAU et al, 2006**).

Le bien fondé de ce concept pour notre étude vient du fait qu'il constitue l'intérêt majeur de notre approche sur la mise en tourisme du PCPF. Dès lors, le développement local peut être lu dans notre thème comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du Bien être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable, associant les dimensions économiques, sociales et culturelle, pilier de la durabilité du développement.

2.1.2 Cadre théorique

2.1 .2.1. Théorie de l'attractivité de Serge Gagnon

Cette théorie stipule qu'en tourisme, le premier problème concerne l'attractivité des territoires. Cependant, l'attractivité d'un lieu ne serait pas donnée par la nature ni par la culture, elle serait engendrée. Les acteurs du tourisme fondent leurs actions sur un certains nombre de croyances, en particulier en ce qui concerne l'attractivité des destinations touristiques. Aussi, généralement l'attraction touristique d'un territoire renvoie à une diversité d'équipements, d'acteurs, d'actions, d'événements qui provoquent des déplacements. Cette attraction ne se limite pas aux données naturelles et culturelles qu'il contient, Mais aussi et surtout à quelque chose de plus qui a été investi, ce quelque chose de plus, étant une représentation symbolique, offerte par un ou des artistes. Un lieu touristique serait donc attractif dans la mesure où un peintre, un écrivain, un poète, un orateur, un musicien, un photographe, l'aurait célébré au préalable. C'est ce qu'Alain Roger nomme « l'artialisation ». Cet article aborde la problématique de l'attractivité ou ce qui fait qu'une position va attirer ou repousser des touristes. L'article s'organise en trois parties : trois démarches typologiques utilisées pour distinguer l'attractivité touristique d'un territoire sont d'abord présentées ; vient ensuite l'énoncé d'une hypothèse géographique structurale (**DESMARAIS, 2001**), puis les rappels théoriques conduiront à exposer des exemples empiriques qui explicitent la pertinence du problème de l'attractivité dans l'organisation de certaines aires touristiques québécoises. Lew propose une typologie en trois catégories pour circonscrire la valeur attractive des sites touristiques :

L'approche géographique : elle fait appel à l'importance de l'attractivité dans l'organisation spatiale. Ainsi Selon **BLANCHARDR. (1960)** et **BRIERER. (1962)**, les territoires s'organiseraient à partir de pôles attractifs sur lesquels vient se brancher l'activité économique qui rentabilise les sites choisis. Chez Blanchard, les critères pour déterminer les localités touristiques passent d'abord par une identification des attractions naturelles et culturelles, pour ensuite prendre acte des infrastructures en place (**1960**). **BRIERER.** Soutient que les déplacements « *ne se font pas dans n'importe quelle direction ni vers*

n'importe quel site » ; ils doivent être considérés « *comme la réponse à une attraction* ». Il établit ensuite une distinction entre les sites qui attirent et ceux qui repoussent (1962).

L'approche aménagiste : Elle remonte aux années 1970, et se fonde sur le recours à l'échelle (Wall, 1996). En fonction des différentes échelles (locale, régionale, etc.), les types d'attraits touristiques sont rapportés à des conditions de possibilité, voire à des contextes : originalité, accessibilité, positionnement à l'égard de l'offre comparable, aménagement, planification, capacité de support du milieu, disponibilité en services, etc. Ce qui fonde l'attractivité du produit est alors lié à l'organisation de l'espace, quels que soient le lieu et les qualités naturelles ou culturelles de celui-ci. Selon GAZELAIS N. (1999), les déplacements touristiques représentent un désir de se joindre avec un ailleurs attractif. Cependant, tout phénomène à une fonction première qui n'est pas touristique. Cette dernière est une fonction seconde qui surdétermine la fonction première. Pour lui, l'attrait dépend de l'intention et de la portée donnée à un événement ou à un site, tandis que l'attraction réfère à un lieu aménagé et pensé dans le but d'attirer les gens. Tout peut être touristique donc, mais, d'une part, le potentiel d'attractivité est fonction de l'accessibilité du site et, d'autre part, une marque humaine doit afficher l'intérêt. L'accent est mis sur les utilisations, les activités subordonnées et les aménagements qui les appuient. Du point de vue de la typologie aménagiste, la satisfaction des différents marchés, en particulier métropolitains, comme l'équité en matière de desserte et d'investissements, constituent des paramètres de base. Deux grandes catégories d'équipements touristiques sont envisagées : les uns sont tributaires de l'existence d'une ressource (centre de ski alpin, station balnéaire, lieu du patrimoine), tandis que les autres, qualifiés de « footloose », sont liés à la proximité d'un marché (terrain de golf, parc thématique, casino).

L'approche sociologique. D'après cette approche, l'attractivité d'un site dépend des perceptions. L'approche perceptuelle est fondée en partie sur une étude de DEAN MAC C. (1989) qui définit une attraction touristique comme « *an empirical relationship between a tourist, a sight, and a marker* ». Pour LAPLANTEM. et TROTTIERL. (1985), une attraction pourrait devenir effective à la condition qu'il y ait l'interaction entre Marker, Sight et Tourist. LEIPERN. (1990), adopte la définition de MAC C (1989). et définit un touriste comme un voyageur ou un visiteur qui cherche à vivre des expériences de loisir poussé par son propre désir de voyager. Mis à part la méthode perceptuelle, les propositions classiques considèrent que l'attraction des lieux est fondée sur l'existence d'un certain « potentiel objectif » offert par les caractéristiques naturelles et culturelles d'un territoire. Pour SOUBRIERR. (2000) les éléments réellement attractifs, jusqu'à présent, n'ont été déterminés que par la mesure du volume de participation, ce qui ne nous semble pas suffisant.

Le sens géo-anthropologique : stipule que les types de sites attractifs et leurs traits distinctifs suscitent certaines appropriations spatiales et les occupations conséquentes. Ainsi, tout espace touristique doit s'organiser autour de sites attractifs dont il s'agit de dégager les caractères et de comprendre la dynamique. Selon DEWAILLYJ. M. et FLAMENTE. (1993), l'attractivité s'exprime, par le prestige presque intact et conservée de certains lieux et stations fréquentés de très longue date. Dans cette optique de stabilité structurelle et de longue durée, l'attractivité peut faire appel à des investissements de valeurs identitaires et à leur communication par la gent artistique (écrivains, peintres, poètes, etc.). La formation des valeurs identitaires ne suffit pas à dynamiser un attrait (ou une répulsion). Il faut en plus une actualisation spatiale, un investissement dans des positions qui, elles, sont attractives (ou répulsives).

Le modèle de Neil Leiper concernant l'attractivité des lieux (supra) reconstitue un cheminement effectué par un touriste, qui est poussé par sa propre motivation, vers un centre

organisateur ou nucleus. Des markers communiquent l'information sur le but à atteindre. Le touriste identifie ainsi l'attrait en se dirigeant vers le nucleus qui en est imprégné. Nous devons toutefois relativiser le volontarisme du touriste quant à son choix de destination. Pour Greimas, Le touriste prend l'initiative de se diriger de lui-même vers une position attractive, mais un « destinateur » le manipulerait. Cette manipulation renvoie à la procédure de « sacralisation » des lieux reconstituée par **MAC C (1989)**.

Il arrive, comme ce fut le cas au Québec et même en général, que les valeurs culturelles soient d'emblée véhiculées par les artistes avant d'être assumées par les touristes. Le touriste quand à lui part à la recherche des valeurs en contemplant les formes du monde sensible. Pour lui, la nature est porteuse de significations intrinsèques et son contact est recherché, non pas sur le mode cognitif, mais sur le mode affectif. C'est la « sacralisation » de **MAC C. (1989)**, et le modèle de Leiper « destinateur cosmologique ». Le moment convient aussi pour introduire la question du romantisme. C'est la possibilité de saisir affectivement les valeurs profondes « à fleur de manifestation » **PETITOTJ (1988)**.

Les territoires touristiques ne résultent donc pas de la projection de valeurs socioculturelles dans l'espace géographique, ni de l'insertion de celles-ci dans des structures socioéconomiques. Ces établissements procèdent plutôt de la saisie esthétique de prégnances affectives, investies dans des lieux privilégiés et qui agissent comme attracteurs. Lorsque les valeurs ont été investies dans telles et telles positions, celles-ci deviennent des lieux de convoitise pour les touristes et déclenchent ainsi la dynamique d'appropriation du potentiel d'attractivité. Dans cette perspective, tout territoire n'est pas nécessairement touristique !

Dans notre travail, la théorie de l'attractivité nous permettra de faire une identification des éléments qui constituent le patrimoine culturel des peuples Fussep, ensuite de présenter les équipements qui les accompagnent. D'autre part, sachant que la fonction 1^{ère} de tout phénomène n'est pas nécessairement touristique, il faut donc mettre l'accent sur l'utilisation. L'approche aménagiste va nous permettre de voir comment les acteurs se déploient sur le terrain pour rendre attractif le patrimoine culturel des peuples Fussep, car les touristes se déplacent pour aller vers un ailleurs attractif (**NORMAND G., 1999**). L'attrait du PCPF dépendrait de la portée (mise en tourisme) qu'on fait de lui pour le rendre attractif. De ce fait géo-anthropologique de l'attractivité va nous permettre de faire des propositions, afin de résoudre le problème de l'attractivité dans notre zone d'étude. Ceci dans la mesure où elle fait appel non seulement à l'investissement, mais aussi à la communication par les artistes (écrivains, poètes, peintres) car tout peut être touristique, il faut juste aménager. Ce qui nous renvoie encore sur les différents acteurs de la mise en tourisme du PCPF. Car ce sont ces acteurs à travers leurs investissements qui feront de la culture Fussep un véritable attrait touristique.

La théorie attractive donne juste les actions à entreprendre pour valoriser le PCPF, sans toute fois parler des acteurs qui doivent mener ces actions. C'est pourquoi nous faisons recours à la théorie du développement endogène.

2.1.2.2. La théorie du développement endogène

La théorie du développement endogène ou développement autocentré est une approche territoriale du développement plus qu'une théorie de la croissance régionale. Elle se présente moins comme une théorie du développement de la région que comme un paradigme nouveau du développement : développement territorial, développement « from below » (partant du bas), s'opposant au développement fonctionnel et « up-down » (partant du haut) qui fondait les pratiques antérieures.

FRIEDMANNJ. le nomme développement agropolitain, et le conçoit comme l'inscription territoriale des besoins fondamentaux. Il a trois caractères essentiels : il est territorial, communautaire et démocratique. C'est à la communauté de décider de l'usage de ses ressources. Le développement agropolitain, serait 'l'expression de la foi dans l'aptitude d'un peuple à progresser dans la direction qu'il a choisie. Seule la communauté peut garantir la couverture des besoins essentiels. Il n'y aura pleine mobilisation des ressources que si chacun reçoit le bénéfice des efforts accomplis ; on ne peut y parvenir qu'en égalisant l'accès aux bases du pouvoir social. Les mots-clés du développement autocentré sont: L

Le développement territorial, qui stipule que donner au milieu le rôle essentiel, c'est faire du territoire la source du développement. (**STREETEN P., 1970**), définit le développement en relation avec les besoins de la population. Le développement serait alors d'abord la capacité de nourrir, loger, vêtir, éduquer, employer toute la population et non pas uniquement celle d'accroître le chiffre du revenu monétaire moyen. Techniquement il s'agit de rompre avec la logique de la théorie de la base : ce n'est plus une demande externe qui définit la croissance, mais des besoins internes à la zone considérée.

Le développement endogène débouche sur le développement intégré c'est-à-dire le contrôle local de la vie économique ; le promouvoir revient à prôner un développement global intégrant dans une même logique les aspects sociaux, culturels, techniques, agricoles et industriels, plutôt que de développer des spécialisations pointues.

Le concept de secteur informel ou non structuré apparaît au début des années 1970 avec le lancement du Programme Mondial de l'Emploi par le B.I.T. et la publication d'un rapport sur le Kenya en 1972. Ce rapport faisait prendre conscience que l'exode rural et la croissance urbaine qui en résultait ne se traduisaient pas par l'existence d'un taux élevé de chômage, mais par le développement de petites activités permettant aux individus n'ayant pu avoir accès aux emplois du secteur moderne, de vivre et de survivre (**CHARMES, 1990**). Pour décrire ce phénomène, ce rapport met en avant les facteurs suivants : la facilité d'entrée, la concurrence non réglementée sur les marchés, l'utilisation de ressources locales, la petite échelle des activités, ou encore la formation acquise en dehors du système scolaire (**TURNHAM, 1990**). Il s'agit d'un marché d'échange des biens et services où l'ajustement entre offre et demande se fait très fortement par le prix (**BOYABE, 1999**). La conception endogène du développement se définit comme la souplesse s'opposant à la rigidité des formes d'organisation classiques. Elle incarne l'idée d'une économie flexible, capable de s'adapter à des données changeantes et constitue une alternative à l'économie des grandes unités.

Dans notre étude, cette théorie nous permettra de comprendre le type de développement lié à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep. Il s'agit du développement endogène ou développement par le bas. C'est un développement en relation avec les besoins de la population. Car selon cette théorie, le développement est alors d'abord la capacité de nourrir, loger, vêtir, éduquer, employer toute la population et non pas uniquement celle d'accroître le chiffre du revenu monétaire moyen.

2.2 Cadre opératoire

Dans cette partie, il s'agit du champ sémantique de notre étude. En effet, nous avons identifié trois variables : Une variable indépendante, une variable dépendante, et une variable intermédiaire.

2.2.1. Variable indépendante

Il s'agit du phénomène étudié. En effet, nous parlons dans notre étude du patrimoine culturel des peuples Fussep qui comprend plusieurs dimensions et peut se mesurer suivant un certain nombre d'indicateurs tels que présenté dans ce tableau.

Tableau3: Opérationnalisation de la variable indépendante

VARIABLE	DIMENSIONS	INDICATEURS
PATRIMOINE CULTUREL	Matérielle	<ul style="list-style-type: none"> -Types de produits artisanaux - Noms et significations des mets traditionnels - Nombre de musées - Nombre de foyers culturels -Nombre de centres linguistiques - types d'habitats - Types d'arbres sacrés - Types d'objets sacrés -nombre de forets sacré
	Immatérielle	<ul style="list-style-type: none"> -Types de danses traditionnelles - Types de rites d'initiation - Langues parlées - Types de cérémonies - Nombre de festivals

2.2.2. Variable dépendante

Notre variable dépendante qui est le développement local comprend cinq dimensions principales, chacune mesurable à partir de plusieurs indicateurs tel que présenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 4: Opérationnalisation de la variable dépendante

VARIABLE	DIMENSION	INDICATEURS
DEVELOPPEMENT LOCAL	Economique et Sociale	<ul style="list-style-type: none"> Type et nombre de restaurants -Type d’approvisionnement en eau -Nombre de kilomètre de route bitumés -Densité de la voirie -Types d’activités économiques créés -Nombre de structures éducatives créés -Type et nombre de structures de santés aménagées - Taux d’accès aux soins de santés -nombre de touristes -Type et nombre d’emplois créés
	Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers culturels
	Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie d’espaces verts et de parcs de réserve aménagés - mécanismes de gestion des déchets
	Politique	<ul style="list-style-type: none"> -Niveau de participation des populations locales à la mise sur pied des projets de développement -Autorités publiques -Autorités para publiques -Autorités traditionnelles - élites intérieurs et extérieurs -populations locales

2.2.3 Opérationnalisation de la variable intermédiaire

Tableau 5: Opérationnalisation de la variable intermédiaire

VARIABLE	DIMENSION	INDICATEURS
MISE EN TOURISME	Aménagement	-Nombre de banc prévus dans un site -Nombre de poste de police -Nombre de points d'eau -Nombre de lieux de repos
	Promotion	-Nombre d'émissions radio ou télé -dépliants et brochures -Nombre de sites internet -Panneaux publicitaires -ORTOC
	Exploitation	-Nombre de visiteurs enregistrés -Nombre d'objets vendus -Nombre de produits dérivés vendus -Nombre d'agence de voyages -Nombre de nuitées -Nombre de plats consommés
	Sauvegarde	-Nombre de forêts sacrées -Nombre de musées -Nombre de chefferies traditionnelles -Nombre de foyers culturels Nombre de centres linguistiques

2.3 Approche méthodologique

Selon le Petit Larousse 2010, la méthodologie est l'« *étude systématique, par observation de la pratique scientifique, des principes qui la fondent et des méthodes de recherche qu'elle utilise* ». La méthodologie est donc comprise comme étant l'ensemble des outils ou d'instruments scientifiques utilisés pour atteindre un résultat ou un objectif. Dans le cadre de notre étude elle est systémique. Car Il y a plusieurs élément qui interagissent et fonctionnent comme un système. Voici de suite un exemple de système appliqué au tourisme.

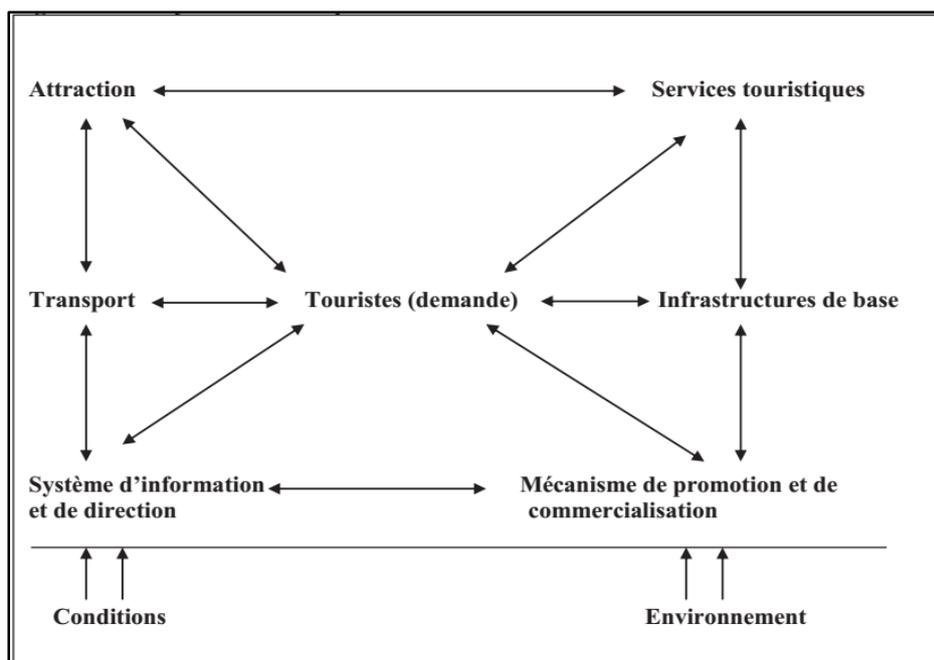


Figure2 : Le système touristique
Source : MOHAMED. S. I. (2014)

Il ressort de cette figure que le tourisme est un système qui combine plusieurs éléments internes et externes interdépendant, qui se complètent entre eux.

Étant donné qu'une bonne analyse de la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussesep ne peut s'effectuer qu'à l'intérieur d'un système, compte tenu des interrelations existantes entre ce patrimoine et les autres potentiels touristiques de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, cette approche va nous permettre de faire un état des lieux de tous les éléments qui entre dans la mise en tourisme du PCPF. Ensuite, voir pourquoi le système ne fonctionnent pas bien, en fin de d'analyser dans quelle mesure rétablir l'équilibre normale du système.

2.3.1. Recherche documentaire

C'est la première étape d'un travail de recherche. Elle consiste à faire la revue de la littérature afin de mieux comprendre notre thème ou sujet de recherche. Elle s'est articulée autour de la lecture des travaux scientifiques déjà menés sur le tourisme en général et le tourisme culturel en particulier, au Cameroun et dans le monde entier, ainsi que la lecture des documents et textes administratifs et juridique relatifs à notre sujet. L'ensemble de ces documents nous ont permis d'élaborer la problématique, les questions de recherche, les objectifs de recherche et des hypothèses de recherche. Cette recherche documentaire nous a aussi aidée dans le choix des théories sur lesquelles s'appuient nos analyses afin de mieux comprendre le contexte scientifique de notre étude.

Bien qu'étant la première, cette étape s'étend tout au long de notre recherche et voire même au-delà. Ainsi, commencée dès la fin du séminaire sur la validation et le recadrage des thèmes de recherche tenu dans la salle vingt-huit de l'école normale supérieure de Yaoundé, notre recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin de la rédaction de notre travail voir plus. Les documents parcourus nous ont permis d'avoir une meilleure compréhension de notre sujet de recherche et de connaître son état de l'art. Cette étape a été menée au sein de différentes bibliothèques et des centres de documentation. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer : La bibliothèque centrale de l'université de Yaoundé I, celle de la Faculté des arts,

lettres et sciences humaines (FALSH) de la même université, celle de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé. La documentation présente dans la salle Cheick Anta Diop de l'ONG Zenü Network de Bafoussam (quartier Bamendzi), celle de l'ORTOC, celle du CERDOTOLA à Yaoundé, celle de la mairie de Bafoussam 1^{er}, celle de la préfecture de la Mifi, du ministère du tourisme et des loisirs(MINTOURL), ainsi que celle du ministère des arts et de la culture(MINAC). Le BUCREP nous a fourni des données statistiques sur l'évolution de la population de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.

Ajouté à ces bibliothèques et centres de documentation, nous avons également obtenu des informations à travers la bibliothèque numérique disponible sur internet, notamment, Google Scholar, Google Books, Persée...

2.3.2. Les travaux de terrain

La recherche en sciences sociales ne pouvant se faire uniquement dans les bibliothèques et centres de documentation, il nous a été important d'effectuer des descentes sur le terrain. Elles nous ont permis de sortir du cadre théorique des ouvrages pour nous confronter aux réalités du terrain.

Grâce aux entretiens, à l'administration du questionnaire et l'exploitation des données secondaires mises à notre disposition par des services de la mairie de Bafoussam 1^{er}, et la préfecture de la Mifi, de l'ONG Zenü Network et des archives de quelques associations nous avons recueillis des informations importantes pour mener à bien notre étude.

Les entretiens

Les entretiens ont pour objectifs de nous donner des informations sur le patrimoine culturel du peuple Fussep de Bafoussam 1^{er}, afin de déterminer l'importance de ce patrimoine dans le développement local. Pour ce faire, nous utiliserons des guides d'entretiens qui seront semi directifs. Le choix de ce type de guides se justifie par la nature de notre sujet. En effet, tout en cadrant les réponses aux questions du guide, les entretiens semi dirigés laissent aussi la liberté à nos interlocuteurs d'apporter d'autres informations pouvant permettre une meilleure compréhension.

L'essentiel de nos entretiens sera mené auprès des responsables de la communauté urbaine de Bafoussam, ceux de la commune d'arrondissement de Bafoussam Ier, le chef supérieur Bafoussam, les notables et les chefs traditionnels (2^{ème} et 3^{ème} degré), des membres de l'élites Bafoussam, de quelques membres de la société civile, responsables d'associations, responsables au sein des structures en charge des politiques de développement local au Cameroun ainsi que des patriarches du peuple Fussep pour des séances d'entretiens. Tous ces entretiens viseront à nous donner l'importance de la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep de Bafoussam 1^{er} dans son développement local, ceci à travers les logiques et les stratégies mises en place par les acteurs.

Le questionnaire

Notre questionnaire était constitué des questions fermées et semi-ouvertes. Nous l'avons structuré ainsi afin de permettre aux répondants de pouvoir donner d'autres éléments de réponse en dehors de ceux que nous avons proposés. Il était adressé aux chefs de chaque ménage à enquêter.

Echantillonnage

Notre population d'étude (population cible ou mère) est constituée par l'ensemble des ménages de Bafoussam 1^{er}. Cette Population qui nous intéresse présente des caractéristiques différentes. Elle est constituée des Fussep et des non Fussep. Cette population cible est de 19519 ménages. Au vu de nos moyens et du temps qui nous est imparti pour ce travail, notre technique d'enquête sera le sondage. De ce fait, il va falloir extraire un échantillon représentatif de population que nous allons enquêter. A cet effet, nous allons utiliser la formule de la « loi centrée normale réduite » dont la formule est la suivante :

$$n = \frac{t^2 \times N}{t^2 + (2 \times e)^2 (N-1)}$$

t^2 = taux de confiance

N = Population mère : 19519 ménages

e = marge d'erreur = 9% = 0.09

n = taille de l'échantillon

Si $t = 91\%$, alors $t^2 = 1.708^2 = 2,91726$

$$n = 2.91726 \times 19519$$

$$2.91726 (2 \times 0.09)^2 (19519 - 1)$$

$$n = 89.6300278 = 90$$

Le nombre de questionnaire à administrer est de 90.

Notre questionnaire était prévu pour toute la population de Bafoussam 1^{er}, à savoir les natifs et les non natifs. Cependant, lors de nos enquêtes de terrain, à la seule question de savoir quels sont les éléments de la culture des peuples Fussep que vous connaissez, les non natifs en sont très peu informés. Et cette poignée informée ne concerne que les acteurs qui interviennent dans la mise en tourisme de ce patrimoine culturel, et avec qui nous avons eu des entretiens. C'est la raison pour laquelle nos unités d'enquête ont concerné uniquement les populations Fussep.

Cependant, au vu de l'immensité de la localité (19519 ménages), des moyens qui nous sont alloués, nous allons sélectionner certains villages accessibles qui accordent une place significative à la culture, et dans lesquels les éléments de la culture sont le plus visible. C'est-à-dire les villages dans lesquels on organise les événements culturels, les villages ayant une chefferie...



Source : Archives INC 2011, concepteurs S. MAKOU et KEFAS

Figure 3: Carte des quartiers d'enquête

La carte ci-dessus nous permet de spatialiser nos quartiers d'enquêtes. Nous avons ainsi administré nos questionnaires dans cinq villages à savoir : King place, Houkaha, Tamdja, Ndiengdam, Tomdjo. Ce tableau fait un récapitulatif de l'échantillonnage avec ces villages, la population de chaque village, le nombre de questionnaire administré et le PAS.

Tableau 6 : Echantillonnage

VILLAGES	POPULATION	NOMBRE DE QUESTIONNAIRE ADMINISTRE	PAS
King place	1128	41	28
Houkaha	55	2	28
Tamdja	356	13	27
NDiengdam	708	26	27
Tomdjo	230	8	28
Total	2477	90	1/28

Source : Enquête de terrain, janvier 2016

Les outils de collecte des données

Le questionnaire ferme et semi-ouvert, les guides d'entretien, les interviews, les observations directes vont nous permettre de recueillir les données primaires (qualitatives et quantitatives) diversifiées, sur la culture des peuples Fussep, en provenance de ces peuples de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, des autorités publiques et tout autre acteur indiqués.

2.3.3 Traitement et analyse des données

Après la collecte des données sur le terrain, il s'agit pour nous de les dépouiller, les traiter, les analyser et les interpréter. C'est le dépouillement manuel et numérique.

Le traitement et l'analyse manuel concerne les données et informations collectées à travers les guides d'entretiens et la recherche documentaire.

Le traitement numérique quant à lui se fera à l'aide des logiciels de traitement de texte tel que Word 2007. Les tableurs de calcul à l'instar d'Excel 2007, et surtout SPSS 17 nous permettrons de faire le traitement statistique de nos données. Le traitement et l'analyse numérique se fera en deux phases.

La première phase où nous aurons à confectionner le masque de saisie des données brutes issues du terrain. Le codage du questionnaire, la saisie des questions et des possibilités de réponses dans SPSS 21

La deuxième phase consistera à faire un traitement statistique des données du masque de saisie. Cette deuxième phase nous permettra d'obtenir des tableaux de fréquence et des tableaux croisés. Aussi, elle nous permettra d'obtenir des graphiques illustrant certains faits de notre sujet.

Traitement cartographique

La carte étant l'outil principal d'analyse du géographe, elle fait l'objet d'un traitement numérique particulier. Ainsi, nous avons entrepris de spatialiser certains paramètres de notre étude, ceci à partir des données que nous allons recueillir sur le terrain. Ainsi, nous ferons recours aux logiciels tels qu'Adobe Illustrator CS, Quantum GIS et Envi 4.5, pour la clarté et la netteté de nos différentes cartes. Le schéma ci-dessous présente un récapitulatif de la méthodologie suivie dans notre étude.

2.4 Difficultés rencontrées

Notre travail de recherche a été parsemé de multiples embuches qui nous ont non seulement freiné, mais également qui ont réduit la qualité des résultats par rapport à ceux qui étaient escomptés.

2.4.1. Difficultés liées à la recherche documentaire

Même s'il est vrai que les ouvrages et articles scientifiques traitant de la région de l'Ouest en général sont assez disponibles, ceux traitant de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, et du peuple Fussep en particulier sont par contre suffisamment rares, tant dans les bibliothèques et les centres de documentation que nous avons parcouru qu'en ligne. De plus, malgré qu'il existe de nos jours de nombreux écrits sur la culture dans le monde, il n'existe pas une littérature importante sur le patrimoine culturel des peuples Fussep, qui constitue pourtant la base de notre travail.

Dans le même sillage, les visites des centres de documentation se sont révélées très difficiles à cause de l'absentéisme des responsables de ces services. Notons que l'abonnement dans certaines documentations de la place et même en ligne pour avoir accès à des documents nous a également retardés dans nos travaux.

2.4.2. Difficultés rencontrées sur le terrain

Sur le terrain, à la contrainte spatiale, s'ajoute le mauvais état des routes qui, en saison sèche possèdent une épaisseur considérable de poussière. Cet aspect a particulièrement rendu difficile notre mobilité sur le terrain, tant à pieds qu'à l'aide des motos-taxis dont les tarifs sont conditionnés par cet état des routes. D'autre part, la réticence des populations et des responsables en charge de la culture Fussep, dans laquelle s'inscrit notre travail nous a également fauché. Des multiples descentes sur le terrain notamment à pied du fait du manque de moyens financiers ne nous ont pas toujours permis d'atteindre parfaitement nos objectifs. D'où de nombreux retards accumulés sur le chronogramme prédéfini. A cet absentéisme, s'alterne le mauvais accueil et des attentes interminables qui se sont souvent soldées par une impossibilité d'entretien.

Sur le plan académique, les emplois de temps de l'ENS, notamment en ce qui concerne les cours, les examens et le stage pratique, et les délais requis pour le dépôt des mémoires nous ont mis dans l'incapacité de produire le meilleur travail possible.

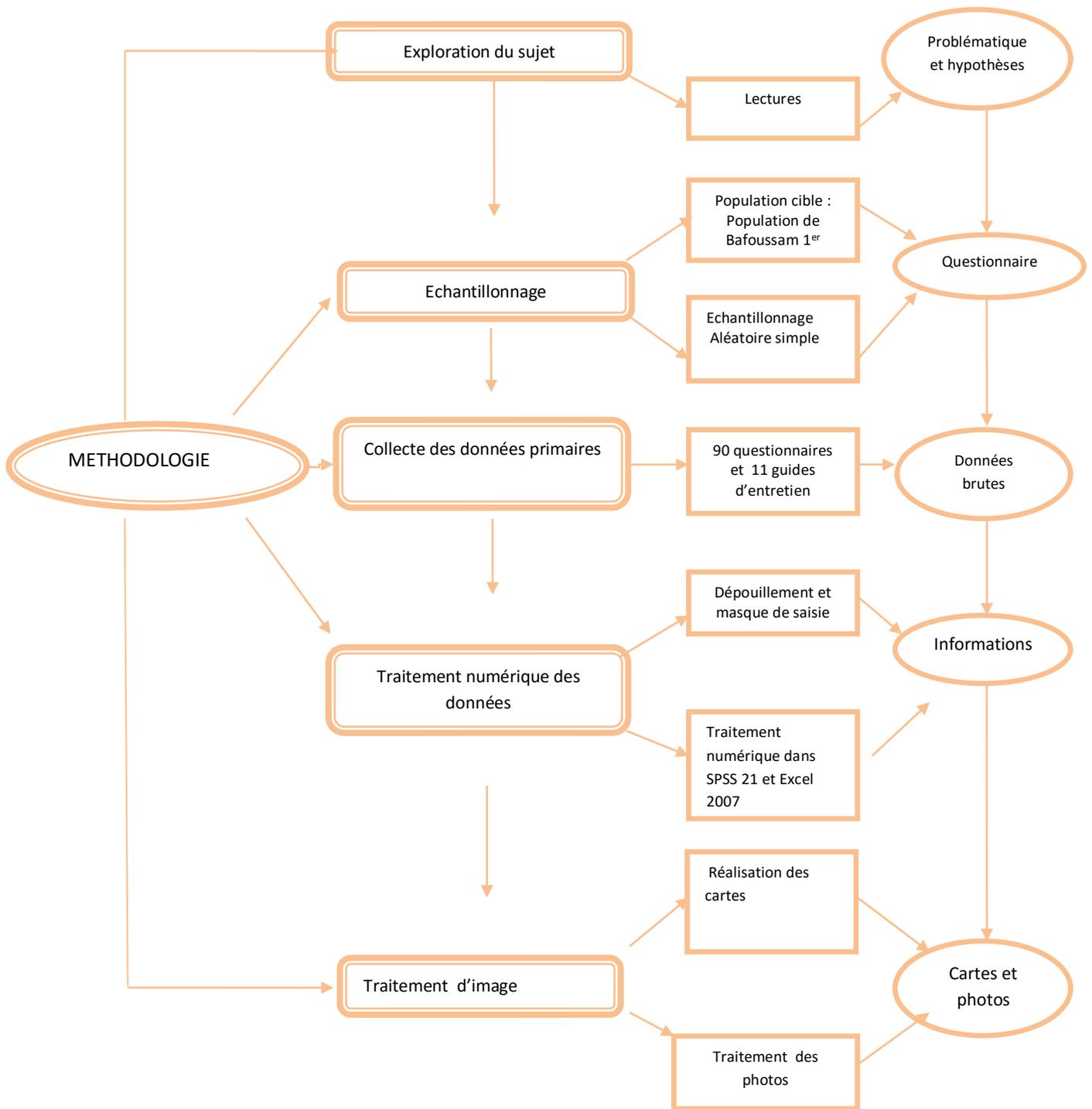


Figure 4: Schéma synoptique de la méthodologie de la recherche

Source : MOMBELE J. R. (2014), réadapté par S. MAKOU

CHAPITRE3 :
UN PATRIMOINE CULTUREL DIVERSIFIE MAIS PEU
VALORISE.

L'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est l'unité administrative dans laquelle l'on retrouve les peuples Fussep. De manière générale, les peuples Fussep ont une culture riche dont les éléments sont issus non seulement du milieu naturel, mais aussi du milieu humain. Cet héritage culturel constitue également le 1^{er} attrait touristique lorsqu'on se trouve dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Cependant, chez les peuples Fussep, il est impossible de dissocier le naturel du culturel, ceci d'autant plus que plusieurs activités culturelles se déroulent sur des sites naturels. Il sera donc question pour nous dans ce chapitre de faire un état des lieux du patrimoine culturel des peuples Fussep (PCPF) et son niveau de valorisation. Pour cela, nous présenterons tout d'abord les éléments naturels, ensuite culturels, et les infrastructures qui les accompagnent.

3.1 Elément naturels

Bien qu'étant très peu doté d'éléments naturels attrayant, quelques sites naturels existent et peuvent se prêter au tourisme écologique ou de découverte dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Parmi ces sites, les plus importants sont liés à son relief, son hydrographie, son climat et sa végétation. Notons que ces éléments physiques sont d'une importance capitale dans la culture du peuple Fussep.

3.1.1. Une succession de plateaux vallonnés, ravinés par de nombreux cours d'eaux : véritables lieux de sacrifices pour les peuples Fussep.

3.1.1.1. Un relief peu accidenté

Le relief dans l'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} est fait d'une succession de hauts plateaux dans la zone ouest et d'une zone de plaine dans la partie Est. Dans l'ensemble il est très peu accidenté et constitue par endroit de véritable zone de pâturage pour l'élevage des bovins et des caprins. Dans la zone des plateaux on retrouve des flancs de collines légèrement abruptes qui favorisent l'érosion des sols par les eaux de ruissellement et crée par endroit des éboulements de terrain (quartiers Banengo, Famla, Ndiengdam).

Ces éléments physiques (collines, vallées) jouent un grand rôle dans la culture des peuples Fussep car: la plupart d'entre eux sont des lieux de sacrifices, où vont les populations pour adorer leurs Dieux et faire des sacrifices. Bien qu'étant ouvert au public, seule une catégorie de personnes peut y effectuer des sacrifices.

3.1.1.2. Une hydrographie parsemée de ruisseaux

L'arrondissement est également traversé par quelques ruisseaux qui sillonnent certains quartiers et dont le débit varie selon les saisons (étiage en saison sèche et crue par endroit en saison de pluie). C'est le cas de Kalao qui traverse Famla1 et Famla2, et Kieutaboubda. Pour des visiteurs curieux en mal de la ville, les berges du fleuve Noun constituent également un élément éco touristique certain.

Ces cours d'eaux permettent de faire des lavages traditionnels dit « lavage des malédictions », d'effectuer certains rites de purifications, et même d'initiations, tels que les rites de veuvage (pour les femmes qui ont perdu leur époux). Cependant, malgré leur importance, dans la culture Fussep, Ces ruisseaux voient leur lit se rétrécir de jour en jour avec la pression urbaine et les encombrements dus aux déchets solides divers et les ordures ménagères.

3.1.2. Un climat doux et une végétation de savaneherbacée et arbustive: véritable atout pour l'écotourisme.

3.1.2.1. Un climat doux

L'arrondissement de Bafoussam^{1^{er}} se situe dans une zone au climat équatoriale de type camerounien d'altitude, caractérisé par deux principales saisons :

- Une saison sèche qui va de novembre à mars
- Une grande saison de pluie allant d'avril à octobre.

Chez les peuples Fussep, ce climat régle la majeure partie des activités culturelles, notamment les danses traditionnelles et les festivals, qui sont programmés en fonction de celle-ci. De ce fait la grande période d'ouverture des activités culturelles des peuples Fussep va de novembre à mars, correspondant à la saison sèche. Ceci dans le but d'éviter toutes perturbations liées aux précipitations.

3.1.2.2. Une végétation très peu dense

Du fait de la pression démographique, la flore naturelle est presque inexistante. Elle a été fortement dégradée du fait des activités anthropiques. Toutefois, on y rencontre des arbres d'ombrage tels que les prodocarpus et quelques plants d'ornement ; sur les lots non encore bâtis et dans certaines concessions on observe des bananiers, des arbres fruitiers et de nombreuses variétés de cultures vivrières et maraîchères. cependant, étant donné que la forêt constitue un élément très important dans la culture des peuples Fussep, ces derniers ont créé et sauvegardé quelques forêts dans les différentes chefferies traditionnelles, où abondent de nombreuses espèces ligneuses, et qui constituent des lieux sacrés, où se déroulent certains rites d'initiation particulier tels que le la'ackam (rite d'intronisation du chef supérieure), et où les touristes peuvent observer de l'extérieur. Ces forêts viennent rompre avec la continuité du paysage urbain caractérisé par un habitat dense. Notons cependant que l'état de la conservation de la forêt sacrée est difficile à évaluer, d'autant plus que, seuls les initiés y pénètrent et rien n'en transparait.

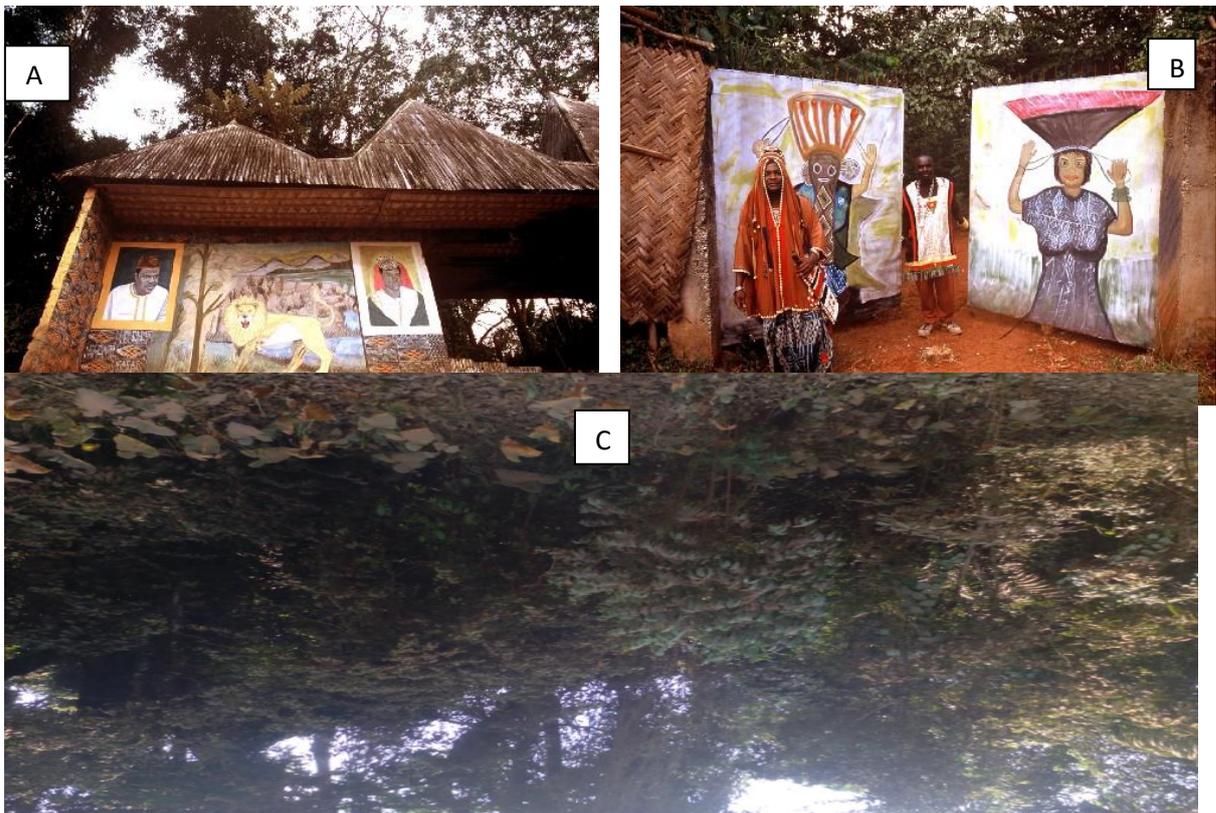


Planche photographique 1: Forêts sacrées de la chefferie supérieure Bafoussam

Source : S. Makou, janvier 2016

Cette figure nous montre les entrées des forêts sacrées de la chefferie supérieur Bafoussam. Encore appelé nepham (A), la plus grande forêt du point de vu Mystique, c'est celle qui n'est fréquentée que par les neufs notable de la chefferie, et par le chef supérieure lors de son intronisation encore appelé « la'ackam », la deuxième(B) est celle qui est fréquentée par tous les initiés dans la culture Fussep. C représente une vue de profil du nepham.

3.2 Un patrimoine culturel sous exploité

Le patrimoine culturel renvoi à l'identité propre d'une communauté. Chez les peuples Fussep il est riche et très diversifié, mais sous exploité. C'est d'ailleurs ce que démontre le délégué régional du tourisme de l'Ouest Cameroun, lors de l'entretien que nous avons eu avec lui dans le cadre de notre enquête de terrain en janvier 2015 « *On ne peut pas parler de tourisme à l'Ouest Cameroun sans parler de la culture. Car, lorsqu'un touriste arrive à Bafoussam, il va d'abord visiter les chefferies traditionnelles, les musés, avant d'aller visiter les sites touristiques* ». En effet, Grâce à l'attachement du peuple Fussep à sa culture, l'arrondissement de Bafoussam I^{er} se présente comme une véritable destination touristique dans l'ouest Cameroun. Nous allons distinguer ici le potentiel touristique culturel matériel et immatériel.

3.2.1. Un patrimoine culturel matériel riche et diversifié

Il s'agit d'un ensemble de faits palpables qui relèvent du domaine propre des hommes (OUNIMBEN M.L., 2011). Le peuple Fussep se distingue aussi et surtout par son patrimoine

culturel matériel, qui se matérialise par : sa chefferie supérieure, l'art, les spiritueux, le foyer culturel, l'agriculture et l'élevage.

3.2.1.1. Une chefferie hiérarchisée qui regroupe tous les traits culturels de son peuple : la chefferie supérieure Bafoussam.

Située en plein cœur de la ville, face à l'immeuble CAMTEL, la chefferie supérieure Bafoussam existe depuis plus de 800 ans. L'actuel chef supérieur Bafoussam, sa majesté Njitack Ngompé Pelé qui a succédé à son père Ngompé Tchoumtchoua Elie, est le 97^{ème} de la dynastie Bafoussam.

Comme la plupart des autres groupements de l'Ouest du Cameroun, les Bafoussam (Fussepe) sont originaires de la pleine tika, plus précisément de la partie Sud des monts Mbam, où ils se rassemblèrent autour d'un chef vers les années 1200 ; puis, migrèrent tout d'abord vers une localité nommée Foussan en pays Bamoun sous la conduite de leur chef connu « ta'a Teh-Ngouong », ou « Djon Vouom » (chasseur). Ensuite, sous la pression migratoire, ils traversèrent le Noun (rivière frontière entre Bamoun et le pays bamiléké) pour s'installer à « Mepen'Pen ». Alors que les envahisseurs Peuls faisaient rage pour islamiser la région vers le XVII^{ème} siècle, les Bafoussam allaient connaître plusieurs migrations allant de Kassap à Famkou, puis à Houa dans Bandjoun, katchuet, Famtchuet, Famcep. C'est après plusieurs décennies de migrations que le chef Tagheudécida d'installer le siège du Ngoung Fussepe (Royaume Bafoussam) à hiala, son emplacement actuel.

Comme toutes les autres chefferies bamiléké, la chefferie supérieure Bafoussam connaît une administration vigoureuse et hiérarchisée qui n'a rien à envier aux types d'administration moderne. Ses instances dirigeantes sont les suivantes :

Tableau 7: Instances dirigeantes de la chefferie supérieure Bafoussam

DESIGNATION	DESIGNATION EN LANGUE FUSSEP	SIGNIFICATION OU ROLE
Fo	Chef	Le roi
neufs notables	NkamNevou	Au nombre de neuf, ce sont les plus grand notable de la chefferie et les plus proche du chef. Ainsi, ils aident le chef dans ses tâches quotidiennes, notamment les prises de décisions.
corps ministériel	NdzeMwala	Les gardiens de la chefferie. Ils assurent la sécurité de la chefferie
sous préfet	Fothié	La plus haute hiérarchie. C'est le 1 ^{er} des neufs notables.
chef de quartier	Nkammfela	Les représentants de la chefferie dans les quartiers
reine mère	Mafo	La mère du chef. Sa protégée
Les conseillers encore appelés	Defo	La dernière catégorie des neufs notables
Un comité de développement		Responsable des projets de développement, ils organisent des manifestations à but lucratif, pour obtenir de l'argent nécessaire pour réaliser leurs projets.
Les représentants du chef auprès des communautés extérieures		Représentent le chef supérieur auprès des autres communautés
Les commissions spécialisées		Ils sont spécialisés dans la réalisation des tâches précises à l'intérieur ou à l'extérieur du peuple Fussep.

Source : Enquête de terrain janvier 2016

La chefferie supérieure Bafoussam est une chefferie bien organisé qui par du « fo » (chef), aux commissions spécialisées, en passant par les neufs notables, le corps ministériel,

les sous préfets, les chefs de quartier, une reine mère, les conseillers, Un comité de développement, Les représentants du chef auprès des communautés extérieures.

Cette chefferie supérieure est le lieu par excellence où s'organisent les activités culturelles des peuples Fussep, dans le but de diffuser leur culture. Ces activités et les aménagements dont bénéficie la chefferie supérieure Bafoussam à ces périodes font d'elle un véritable lieu de curiosité qui draine de nombreuses foules aussi bien locales qu'étrangères. C'est une chefferie qui rassemble les traits culturels de son peuple à travers les symboles comme la houe qui symbolise l'activité économique principale du peuple qui est l'agriculture ; le lion (roi de la forêt) qui symbolise le pouvoir du peuple Fussep dans l'ouest Cameroun.

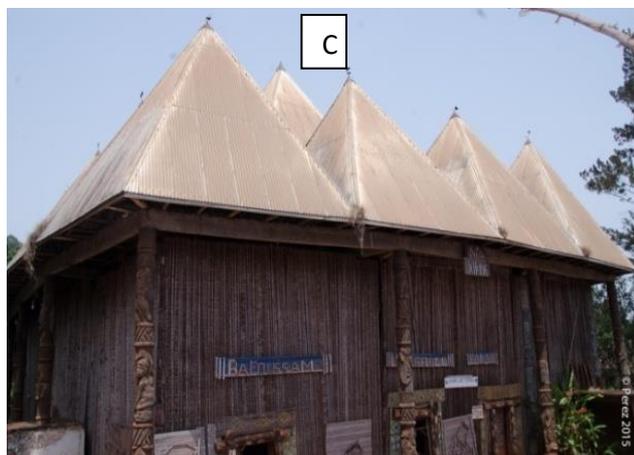


Planche photographique 2: Une architecture propre à la chefferie supérieure Bafoussam
Source : Perez 2015

A, B, C et D représentent respectivement l'entrée principale, de la chefferie supérieure Bafoussam, la place des fêtes et la case à palabres de la chefferie. Ces différentes photos représentent l'architecture de la chefferie supérieure Bafoussam, avec les symboles tels que celui du lion à l'entrée de la chefferie, la houe sur la case à palabres.

3.2.1.2. L'art : un secteur qui tarde à décoller

- une diversité de mets traditionnels qui font la particularité d'un peuple: l'art culinaire.

Chez les peuples Fussep on retrouve des mets traditionnels particuliers, ayant chacun une signification bien précise. Le nkui qui s'accompagne du couscous maïs et des légumes, le taro avec la sauce jaune, le condré. Ces mets sont exposés lors des grandes cérémonies traditionnelles telles que les mariages coutumiers, les funérailles... Cependant, jusqu'à ce moment, il n'y a pas de foire gastronomique permettant d'exposer ces mets pour afin de les faire découvrir par le plus grand nombre de personnes possible, au vu de leurs vertus. Le nkui par exemple stimule l'écoulement du lait maternel chez la femme qui vient d'accoucher.



Planche photographique 3: Une diversité de mets locaux.

Source : CERDOTOLA, mars 2015

Les photos A et B présentent le nkui accompagné du couscous maïs, met local des peuples Fussep, fait à partir des produits locaux. La photo B quand à elle présente le taro, qui est un met de grande importance, au vu de la place qui lui est accordée lors de toutes les grandes manifestations culturelles des peuples Fussep.

- Une multitude d'objets artisanaux caractéristique du savoir faire local

La diversité des objets d'art fait l'objet de beaucoup de curiosité, notamment de la part des touristes. Parmi eux : les bijoux servant d'outils de danses traditionnels. Les objets de la sculpture, les Produits de la poterie pour les décorations. Les peaux d'animaux et certains vêtements traditionnels servant à la fois d'objet décoratifs et de danses traditionnelles ...ces

produits artisanaux font aussi l'objet d'expositions vente lors des activités culturelles telles que la foire artisanale du festival « nyang-nyang ». Cependant, nous notons que jusqu'ici l'organisation des foires artisanales est limité, d'où la promotion de l'art Fussep.



Planche photographique 4: Le savoir faire local exprimé à travers l'artisanat.

Source: Perez 2015

Les photos A, B, C, D représentent les objets artisanaux des peuples Fussep. Sur les photos A et D on voit des objets tels que les colliers, des peaux d'animaux, queux de cheval, servant de matériels de danses traditionnelles. La photo B représente des sacs utilisés pour transporter les repas. La photo C contient un ensemble d'objets patrimoniaux de la chefferie supérieure Bafoussam.

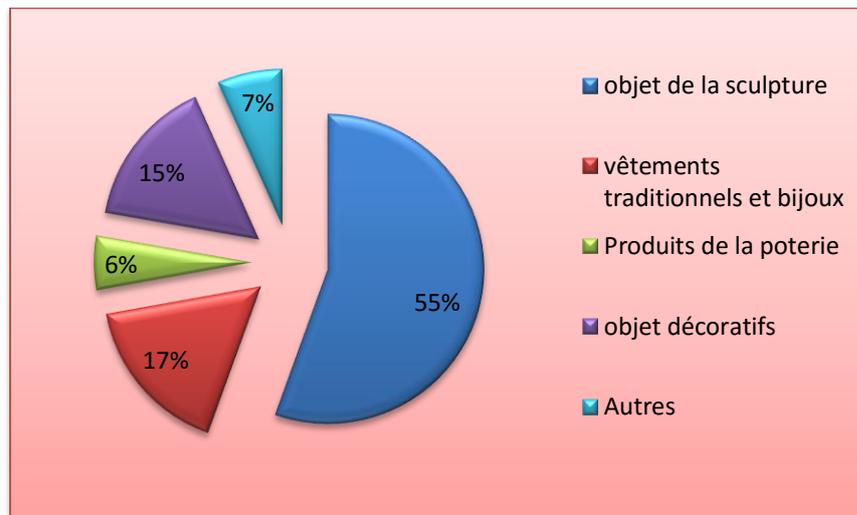


Figure 5: Les produits de l'artisanat des peuples Fussep

Source : enquête de terrain janvier 2016

La figure ci-dessus met en exergue quelques objets d'art de la culture Fussep. On peut donc y retrouver : les objets de la sculpture, les vêtements et bijoux traditionnels, les produits de la poterie, les objets décoratifs.

- L'art musical : un moyen de promotion de la langue et la culture Fussep

Il existe chez les peuples Fussep des sonorités musicales en langue, telles que les épopées, les comptes, les berceuses, qui pour la plupart mettent en avant la valeur de la culture Fussep. C'est ainsi qu'on aura des sonorités qui défendent le rôle centrale de la femme dans la société Fussep, d'autres qui témoignent le pouvoir divin de l'homme dans un foyer... Elles sont exécutées lors des mariages coutumiers, des funérailles, lors des défilés, des festivals ...



Planche photographique 5 : Festival «nyang-nyang» et interprétation en langue Bafoussam

Source : Perez 2015

Sur les photos A et B, il s'agit d'une séance d'interprétation en langue Bafoussam, lors du Festival «nyang-nyang» 2015.

3.2.1.3. Les spiritueux : des boissons traditionnelles à la portée de toutes les bourses

IL s'agit des boissons alcoolisées. Chez les peuples Fussep, on retrouve le vin de palme. Il est obtenu par fermentation naturelle de sève de palmier, extrait des troncs de palmiers. On l'utilise pour effectuer certains rites, notamment les rites de purification lors des cérémonies comme celle du mariage ; il sert aussi de boisson de nettoyage de la jeune mère et stimulant de lait maternelle. D'autre part, son coût moins élevé permet même aux personnes les plus démunies de s'offrir un pot de vin.



Photo 2: Un vin à la portée de toutes et tous : le vin de palme

Source : S. MAKOU, janvier 2016

Cette photo nous montre une table avec des tasses de vin de palme.

3.2.1.4. Une architecture diversifiée

Il s'agit de la manière de construire et de transformer les édifices et les espaces extérieurs chez les peuples Fussep, selon des critères esthétiques et des règles sociales, techniques et économiques, environnementales déterminées.

- **Entre tradition et modernité : les constructions chez les peuple Fussep**

Comme chez tous les autres peuples de la région de l'Ouest Cameroun, les maisons faites en terre battue caractérisent les peuples Fussep depuis leur installation à Bafoussam. Cependant, de plus en plus, les maisons en parpaings prennent de l'ampleur et s'impose à un niveau remarquable malgré le coût élevé. Ceci surtout avec les aménagements qui en suivent. Tout ceci c'est non seulement pour garantir la sécurité, mais surtout pour se conformer à la modernité, ou pour mieux gérer l'espace avec les constructions en hauteur. Les peuples Fussep s'impose également par un type d'habitat particulier, bien qu'étant en voie de disparition. Il s'agit des habitats à toits coniques. Face à la modernisation, ce type d'habitat se

raréfié de plus en plus et l'on ne les retrouve plus que dans les chefferies traditionnelles, et dans les concessions de certains grands notables.



Planche photographique 6: L'habitat chez les peuples Fuissep

Source: S. MAKOU, janvier 2016

Les photos A représente une maison en terre battue caractéristique du peuple Fuissep, et B représente une maison à toit conique, signe de notabilité.

- **Des mémoriaux de quelques personnes illustre des peuples Fuissep : les monuments**

On y retrouve deux monuments: le monument wanko et celui de la chefferie supérieure Bafoussam. Ces derniers suscitent beaucoup de curiosité de la part des touristes, en vertu de leur origine. Pour ce qui est du monument wanko, il est situé au quartier Tamdja, et fait honneur à un ingénieur Architect nommé Wanko. C'est en effet lui qui à fait le plan de la ville de Bafoussam avec les colons, mais il à été assassiné pendant la guerre des maquis. Cependant, il se pose un problème de réhabilitation et d'aménagement de ces monuments, afin de les rendre plus attractifs.



Planche photographique7 : Des monuments qui retracent l'histoire d'un peuple.

Source : S. MAKOU. janvier 2016

A et B est le monument de la chefferie supérieure Bafoussam, et se trouvent dans la chefferie. Il s'agit du 1^{er} chef supérieure Bafoussam nommé « fo tegouong ». B est la vue de face du monument Wanko.

- Les musées : des lieux de conservation des œuvres d'art

Le musée est un lieu dans lequel sont collectés, conservés, et exposés des objets à valeur artistiques (SEUTCHI DOMO, 2010). Bien qu'on dénombre quelques musées, le plus important reste celui de la chefferie supérieur Bafoussam. C'est à l'intérieur de celui-ci que sont stockés les produits artisanaux et patrimoniaux de la chefferie supérieure. Ces objets patrimoniaux ne doivent en aucun cas être vendus. Les produits qui s'y trouvent sont assez diversifiés et convoités par de nombreux visiteurs. Et ces derniers peuvent passer leur commande s'ils sont intéressés



Planche photographique 8: Le musée de la chefferie supérieure Bafoussam et la conservation des objets patrimoniaux.

Source : S. MAKOU, janvier 2016

Les photos A, B et C représentent les objets patrimoniaux de la chefferie supérieure Bafoussam, qui sont stockés dans le musée de la cette chefferie.

3.2.1.5. Le foyer culturel : Un lieu des grands rendez-vous.

Le foyer culturel de la chefferie supérieure est l'unique du peuple Fuissep. Il abrite les activités telles que la cérémonie de la journée internationale des langues maternelles, dont la plus récente s'est tenue en février 2016. Nous avons également la cérémonie des vœux de nouvel an adressé au chef supérieur Bafoussam, assisté par des populations autochtones aussi bien locales qu'extérieure, principalement les élites Bafoussam, les grands notables, mais aussi certains particuliers. L'absence des allogènes et des étrangers lors de ces activités en dit long sur l'épineux problème de promotion auquel fait face la culture Fuissep.



Photo 3: Foyer culturel de la chefferie supérieure Bafoussam.

Source : S. MAKOU, janvier 2016

Cette photo représente le foyer culturel de la chefferie supérieure Bafoussam, dans laquelle plusieurs activités culturelles telles que les réunions de certaines associations, les rencontres des jeunes, certains événements culturels....

3.2.1.6. Des arbres aux vertus sacrés

Ce sont des arbres qui ont un rôle très important dans la culture Fuissep. Les plus importants dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} sont: wam, pengui... les feuilles et les tiges de ces arbres sont utilisés par les initiés dans la culture Fuissep pour certaines danses. Actuellement, On retrouve dans Bafoussam 1^{er} des musées à l'instar du musée écologique de la biodiversité de la fondation FIDEPE, situé au quartier ndiengdam, qui œuvre dans la conservation et l'exposition des plantes médicinales de la communauté Bafoussam.

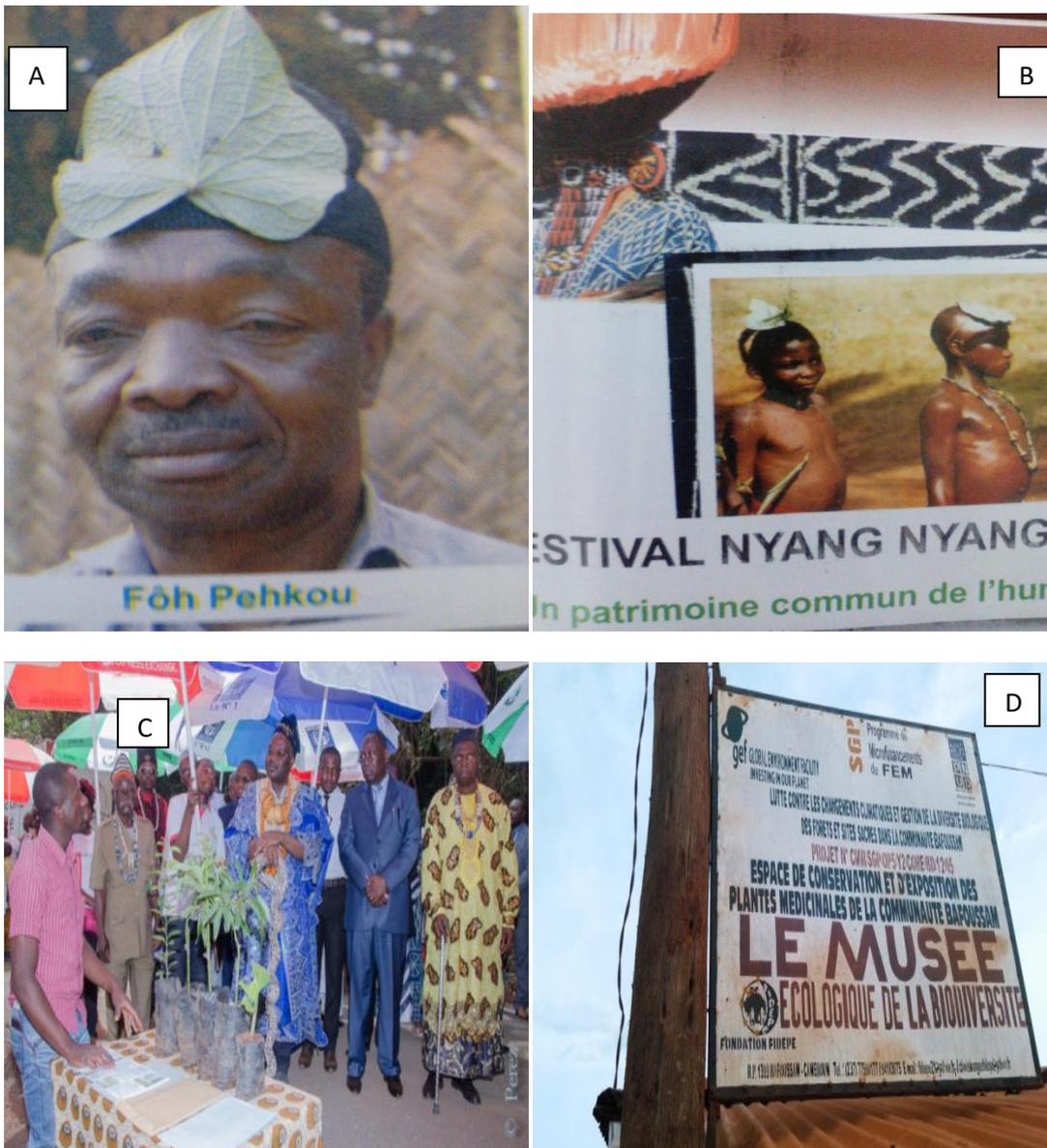


Planche photographique 9: Les arbres sacrés des peuples Fuissep

Source : Perez 2015

Les photos A, B, C et D représentent quelques aspects de la valorisation des arbres sacrés des peuples Fuissep. Sur les photos A et B on peut voir les feuilles du « boubouene » sur les têtes des jeunes initiés au « Nyang-Nyang », et sur la tête de « fôh Pehkou » (chef des enfants) qui accompagne ces jeunes initiés pendant la danse. La photo C est une exposition du « pengui » pendant ce même festival. La photo D est la plaque du musée écologique de la biodiversité de l'ONG FIDEPE : ces derniers œuvrent beaucoup plus dans la valorisation des plantes médicinales.

3.2.1.7. L'agriculture et l'élevage : un potentiel sous-exploité

A bien scruter le volet industrie, il ressort que Bafoussam 1^{er} abrite deux grandes structures qui jusqu'ici ont fait la fierté de la région de l'ouest. Il s'agit en l'occurrence de la coopérative agricole des planteurs de la Mifi (CAPLAMI), et de l'union centrale des coopératives agricoles de l'ouest (UCCAO). Ce n'est pas un fait du hasard si ces deux structures qui ont fait et continuent de faire la fierté de l'ouest se trouvent à Bafoussam. En effet, les différents chefs supérieurs ayant succédé au trône du village Fuissep sont les

pionniers de ces deux pôles de développement économique. Au départ investi de la lourde mission de faire développer la caféiculture, la CAPLAMI et l'UCCAO sont aujourd'hui, avec la conjoncture et notamment la baisse drastique du prix du café sur le marché mondial, tournés vers le développement intégral de l'agriculteur et du planteur dans le monde rural. C'est dans cette dynamique que ces deux coopératives, au regard des préoccupations des paysans, ont associé à la production du café les filières haricot, maïs et pomme de terre. Ces produits de grande consommation et de première nécessité font partis des plus cultivés dans l'arrondissement de Bafoussam I^{er}, et surtout par les peuples Fuissep, qui disposent des grands bassins de productions dont la bourgade de kouékong, limitrophe des départements de la Mifi et du Noun. Cette bourgade bénéficie des atouts climatiques de l'arrondissement. Deux types de productions agricoles sont pratiqués chez les peuples Fuissep : la production de rente et la production maraichère. La production maraichère est constituée de la pomme de terre, du haricot, du maïs, de la banane plantain, du manioc, de la canne à sucre, des arachides, des ignames jaune et blanc, des choux et la patate douce, du macabo et taro. Dans certains bas-fonds, le climat est propice à la culture des carottes, de la tomate, des poivrons des condiments verts variés qui approvisionnent les grandes métropoles économiques du pays que sont Douala, Yaoundé, et Bafoussam lui-même. La production de rente est constituée du café arabica qui a impulsé la mise sur pied des coopératives évoquées ci-haut.

Quand à l'élevage, il est marqué par de grandes fermes pour l'élevage des poussins qui sont beaucoup plus concentrées dans la zone rurale de l'arrondissement. L'élevage porcin et caprin n'est pas en reste chez les Fuissep. Malgré tout ceci, il n'existe pas de campagne agricole pour faire connaître ces produits agricoles.



Photo 4: Le taro et le reflet des produits agricoles des peuples Fuissep

Source : Perez 2015

Il s'agit sur cette photo du taro, produit agricole des peuples Fuissep, qui est utilisé pour le met du même nom.

A côté de son patrimoine culturel matériel, le patrimoine immatériel fait aussi la particularité des peuples Fuissep.

3.2.2. Un potentiel culturel immatériel diversifié et base de la spiritualité locale.

Il se caractérise par des expressions culturelles telles que les rites d'initiations, les festivals, les lieux sacrés, la langue vernaculaire...

3.2.2.1. Les lieux sacrés : lieux d'offrande et de sacrifices

Chez les peuples Fussep, il existe une certaine démocratisation en ce qui concerne les lieux sacrés, car aussi bien les natifs que les étrangers peuvent avoir accès, même comme les préjugés au sein de la société font croire qu'ils ne sont réservés qu'aux natifs. Notons qu'aucune chaîne de télévision, ni de radio ne parle vraiment de ces lieux sacrés. Ainsi, en raison de la nécessité de connaître les hauts lieux sacrés des peuples Fussep pour sa préservation et sa sécurité, les sacrificateurs doivent maîtriser les rites et incantations de bénédictions ainsi que sa gestion. Les éléments ci-après nous montrent quelques lieux sacrés et aussi les prédicateurs ayant le droit d'intercéder pour les autres en ces hauts lieux sacrés du « NguongFussep » (peuples Fussep).



Planche photographique 10: Les lieux sacrés

Source : Perez 2015

Cette planche montre un touriste qui contemple les lieux sacrés (A le dagne, et B le vava).

Tableau 8: Les lieux sacrés des peuples Fussep

Noms des lieux	Situation	Jours du sacrifice	Sacrificateurs
Tchouokeh	Ndieng	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Tanah	UCCAO	Dzedze	Tamba Mepe Defo Feu Defo Tatiagoum Fowadem-Suinfo Tankou
Vava	Ndiengdam	Tamdze, shienku'u	KuipouTiam (foalemgoue) Kuipou Noukaté Fossouh Nkong
Tchounecfo'o Tchiengng	Fam	Shienku'u	Tamba Mepe Defo (Njitafoundzi)
Touokouong Shuenec- guifo	King-place	Dzedze	Tamba Defo Souop Ngnowa Souop Fonguien Begou
TEteh Tchong	Huela	Shienku'u	Tamba Mepé Defo
Tsehkiche Nliene bas champ Foadjun	Noun	Shienkou'u	Foweting-Foassouh Mepe Defo Tamba
Derrière Guize Mette	Huela	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Derrière Martha Mekuichui	Huela	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Entrée Netchjoa Nwala	Huela	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Près foyer Royal	Huela	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Roche wembe hounam	Famcep	Tamdze Shienku'u	Tamba Mepe Kakoeng Gilbert
Nefamlepe à droite	Huela	Tamdze	Defo-NjiMedje
Ngouongouong Siemceep	Famcep	Shienku'u	Tamba Mepe Defo YoutaDje Tatouk Wembe Defo Tiete
Ngou Ngouong	Ndiangdam	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
Bas Sop Tchago	Bamendzi	Shienku'u	Tamba Mepe Defo
TamtchKieh	Houkaha	Shienku'u	Tamba Mepe DefoDjeTewe Dje Tatsiefangwembepeck- SuinfoTiemgny, FotsingDicko
Dagne	Bamendzi1	Tamdze Shienku'u	Amba Mepe Defo Nji Tzemdjo Wembe Souop
Tchoueffe	Demsiem	Shienku'u	Tecda Mepé Saha Fotsing 1

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

Le tableau ci-dessus récapitule les différents lieux sacrés des peuples Fussep, leurs situation, leurs jours de sacrifice, ainsi que les différents sacrificateurs.

3.2.2.2. Le nekieng ou festival nyang-nyang: de la formation à la transformation initiatique du jeune Fussep.

Plus connu sous le vocable NYANG-NYANG, le NEKIENG de son sens étymologique est un rituel initiatique, un vecteur de progrès. Vu sur cet angle, le NEKIENG devient au-delà

du cérémonial initiatique et d'imprégnation des jeunes « NSEPS » (Fussepe) à leurs traditions, un autre moyen de formation de la jeunesse aux valeurs sociales culturelles et traditionnelles qui constitue le socle du peuple Fussepe.

Autrement dit, le nekieng reste et demeure un moule où doit être forgé le repère moral du peuple Fussepe. La grandeur d'un peuple se mesure soit par la densité de sa population : c'est le cas de la république populaire de la Chine, soit par l'importance de son économie tel que le Japon, soit par la qualité de son armée tel les Etats-Unis d'Amérique. Il devient de ce fait vrai et indiscutable qu'il y a des peuples qui s'inscrivent dans l'histoire par leur savoir-faire culturalo-artistique, tel que le peuple Fussepe, qui a su se hisser au sommet des traditions africaines par le « nyang-nyang », devenu une marque déposée et incarnée par son leader sa majesté Njitack NGompé Pélé, le foh (chef) des Fussepe.

En effet, le festival nyang-nyang se situe au-delà du biologique et apparaît comme une réponse apportée par l'homme NSEP à l'universalité. Car pour se donner à l'universel, il faut partir de quelque part. Le « nyang-nyang » ou nekieng, on ne le dira jamais assez, ce festival est devenu au fil du temps un art culturel international. Car c'est plusieurs pays d'Asie d'Europe et d'ailleurs qui accompagnent avec plaisir et satisfaction chaque fois le peuple Fussepe dans cette épreuve qui la distingue et la particularise des autres. Par delà, si la culture du nekieng doit être le propre de l'homme « NSEP » (Fussepe), il devient donc un impératif pour ce dernier de l'entretenir, de le transformer et de le perfectionner.

Le TOUOPTSA'A ou le KHOUM TAGO'O est un maillon non négligeable du festival des arts et de la culture Fussepe. Ces jeunes déguisés sont considérés comme des éléments catalyseurs de ce rituel initiatique qui doit être perpétué par tous. 800ans d'histoire culturelles se résument à travers les 14 castes qui meublent le festival NEKIENG ou « nyang-nyang ». Les mots sont assez frêles pour transmettre cette richesse ou combien de fois et qui rassemble tous les deux ans toute l'humanité Fussepe autour de son illustre guide qui incarne ce savoir faire et ce savoir être.



Planche photographique11 : Les jeunes Fussepe et la danse du nyang-nyang

Source : Perez 2015

La photo A représente la sortie des danseurs de la forêt sacrée. La photo B, les nyang-nyang en pleine scène de danse

3.2.2.3. Une multitude de danses traditionnelles et de rites d'initiation qui fait la richesse culturelle d'un groupement.

Plusieurs danses traditionnelles et rites d'initiations gravitent autour du festival «Nyang-nyang ». Ainsi, Si le NEKIENG n'existait pas, il fallait en créer. Nos ancêtres ont eu le mérite

et le génie de le faire. Pour ce, la jeune génération doit leur en être gré pour cette ingéniosité, cet héritage social commun. Le célèbre philosophe Claude Lévi STRAUSS le disait en son temps que : « ce qui fait la richesse d'un peuple, c'est sa particularité culturelle ». Cette assertion se vérifie dans la communauté Bafoussam aujourd'hui et pour cause quel plaisir, quel bonheur pour les Camerounais en particulier, et pour la partie de l'humanité accro de la culture de regarder, de vivre les différents castes de la société secrète Fussep.

Du METSE SIEM au TAH KHOUM, en passant par le PACK MEDJOUONG qui est un grand moment d'émotion pendant lequel la fine fleur montante excelle en expression corporelle majestueusement rythmés et cadencés et mérite son appellation de danse guerrière tellement les danseurs montrent fière allure.

Le KWETONG, KOUSSI, PACHEKIENG, MEHEKIENG, pour ne citer que ceux là sont autant de danses secrètes qui foisonnent dans la communauté Fussep et le temps d'un festival s'exhibent sur la place des fêtes du palais royal. Du voir et à revoir pour les amoureux de la culture et des touristes culturels qui ne manquent pas d'immortaliser l'évènement à travers des prises de vues photographiques.



Planche photographique 12: Ta tradition Fussep incarnée par la danse du « kwetong »
Source : Perez 2015

A représente le chef supérieure Bafoussam en plein pas de danse du « kwetong », et B d'autres danseurs de la même circonstance.

3.2.2.4. Les funérailles

Ils constituent une cérémonie commémorative en la mémoire d'un défunt, transmise par les générations antérieures. Ils se présentent sous la forme festive d'une manifestation populaire (TATIEZE TEMGOUA, 2005). La période d'organisation des funérailles chez les peuples Fussep correspond à la saison sèche (novembre à mars). L'organisation est centralisée autour du successeur du défunt. Cependant au cas où il est encore mineur, il se fait épauler par les patriarches de la famille. L'importance des festivités est fonction des moyens dont dispose famille concernée. La célébration commence à la veille de la date de la cérémonie, s'il s'agit d'un seul défunt, et deux jours avant s'il s'agit de plus de deux défunts. Dans le cas d'un seul défunt, elle commence par : La préparation des lieux de cérémonie, et des principaux repas que sont le « condré » de porc et/ou de chèvre, et divers autre plats à la veille. Il y a également l'accueil des invités et l'animation par les groupes de danse traditionnelles. C'est également à la veille que le responsable de la famille du défunt et les patriarches vont s'adresser aux

ancêtres devant leurs tombes ou dans les cases sacrées ou reposent leurs crânes. Ils leur demandent leur protection pour la famille, les invités, et tous les curieux. A cet effet, il faut toujours de l'huile, sel, viande cuite, et un peu de vin pour donner aux défunts, ce qui représente leur part de nourriture.

Le jour des funérailles, la cérémonie riche en couleurs et en sons commence avec la procession dans la cour, des membres des familles, beaux fils, et leurs invités. Le but de cette procession est de remettre aux membres de la famille du défunt des présents (généralement du condré et du vin). Ensuite, l'ouverture solennelle est faite par l'autorité traditionnelle supérieure la plus indiquée. Après cette ouverture suit les danses traditionnelles, suivant un grand cercle à l'intérieur duquel dansent les membres de la famille à l'honneur. Les patriarches, veuves, enfants adultes ont des tenues traditionnelles spécialisées. Après les groupes de danse suit la restauration.

A la fin de la cérémonie, les membres de la famille du défunt se retrouvent pour faire le bilan et remercier une fois de plus les ancêtres.

Notons qu'il se pose un véritable problème ici, notamment celui de la programmation. Car en dehors des funérailles de certains patriarches, grands notables et élites, les funérailles sont très souvent programmées à la hâte, ne laissant pas le temps aux étrangers de se préparer pour y assister. Aussi, très peu de moyen sont prévu pour informer les étrangers de l'évènement.

3.2.2.5. La langue: une identité culturelle des peuples Fussep

Le Bafoussam est la langue parlée par le peuple Fussep, et reste la plus utilisée dans l'arrondissement. Le peuple Fussep est assez organisé et doté d'une constitution qui est une annale qui instruit tout Bafoussam dans sa vie au quotidien. Nous avons par exemple les jours de la semaine. Chez les peuples Fussep, au nombre de huit, les jours de la semaine ont chacun une signification particulière, une origine. Les différentes réunions secrètes se tenant ces jours ont pour objectifs généraux : jugement des litiges ou palabres, débats sur les us et coutumes, réflexion sur la vie du village, le fonctionnement, la gestion des affaires courantes...



Photo 5: Les jours de la semaine et leur signification

Source : S. MAKOU, Janvier 2016

Cette photo présente les 08 jours de la semaine chez les peuples Fussep, ainsi que leurs significations. En effet, la vie chez les Fussep est rythmée en fonction des jours de la semaine. Ainsi, nous avons : un jour du grand marché dénommé Lecfo'o, également réservé pour le jugement des palabres et litiges à la chefferie supérieure Bafoussam, dans la cour de la case à palabre .Deux jours interdits, Shienku'u,tamdze et Dzemteh. Ce sont de jours où il n'y a pas de réjouissance dans le village, et on peut assister à des danses traditionnelles telles que le kwemtong, le koumdzeet le feleh. Trois jours de deuils et de réjouissances, Ndzedze, Gossaha et Dza'aLong qui sont également des jours où l'on peut avoir accès aux lieux sacrés. Un jour de petit marché, Seinchou, qui est aussi un jour des palabres, et de certaines danses traditionnelles telles que le kabem.

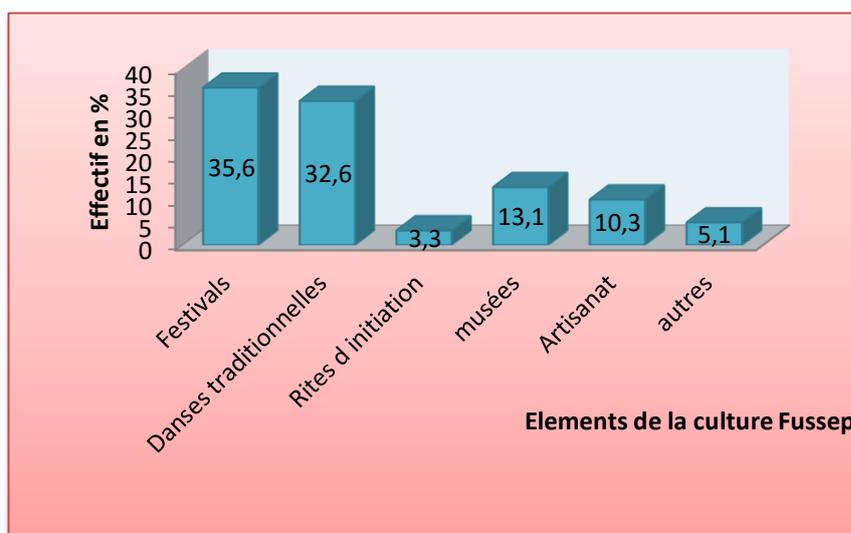


Figure 6: Les éléments de la culture des peuples Fussep

Source : enquêtes de terrain janvier 2016

La figure ci-dessus représente quelques éléments de la culture Fussep, avec des pourcentages selon le niveau d'importance de chacun de ces éléments dans la culture. On distingue donc : le festival « nyang-nyang », plusieurs danses traditionnelles, les rites d'initiation, un musée, l'artisanat...

3.2.3. Les infrastructures d'accompagnement du patrimoine culturel des peuples Fussep

3.2.3.1. La timidité des équipements d'hébergement et de restauration

Les équipements d'hébergement sont dominés par des hôtels non classés. Il s'agit des hôtels et des auberges, où les visiteurs peuvent loger pendant leurs séjours. On distingue ici les établissements d'hébergement classés qui vont de 3 à 1 étoiles (hôtel la résidence 3*, saré hôtel 2*, hôtel le président 2*, hôtel de l'unité 2*, hôtel le continental 2*, hôtel Ino 2*, talotel 2*, hôtel manoir 1*); les établissements d'hébergement non classés (hôtel le privilège avec une capacité de 13 chambre, auberge les caféiers 12 chambre, hôtel le relais 14 chambres); et les établissements d'hébergement clandestins (hôtel la belle époque 18 chambres, confiance hôtel 40 chambres). Ces équipements d'hébergement ne font aucun effort dans le sens de faire connaître aux étrangers l'existence des éléments culturels des peuples Fussep, afin de leur donner le goût d'y assister.



Photo 6: Hôtel TALOTEL, un lieu de prédilection pour l'hébergement à Bafoussam 1er.
Source : Perez 2015

Les établissements de restauration sont des lieux où les visiteurs peuvent aller s'alimenter. On distingue une multitude, repartis en établissements autorisés (restaurant la bonne table de l'ouest avec une capacité de 80 couverts, les arcades de l'ouest (45 couverts), et non autorisés (buffet saint Paul 45 couverts). La clientèle est non seulement locale, mais aussi étrangère, selon que le restaurant soit autorisé ou pas. Cependant, les étrangers sont plus attirés par les restaurants autorisés, alors qu'ils proposent très peu de mets traditionnels. Par contre, les restaurants non autorisés sont de véritables lieux de rendez-vous pour les mets traditionnels des peuples Fuissep.

3.2.3.2. La prolifération des agences de voyages non agrémentées

Elles s'imposent dans le transport interdépartemental ou régional des populations. Parmi les agences présente dans l'arrondissement de Bafoussam I^{er}, nous avons: Général voyage, binam voyage, trésor voyage, grand Mifi voyage, confort voyage, pacifique voyage, internationale line... Ces agences n'assurent que le transport interurbain et, pour la plupart elles n'ont pas d'homologation. Ainsi elles ne bénéficient pas de la promotion de leurs destinations par les agences de tourisme et même de la DRMINTOUL. Tout ceci réduit la confiance des voyageurs vis-à-vis de ces agences.

3.2.3.3. La diversité des lieux de distraction et de loisir en faveur de la promotion de la culture locale.

Il s'agit des lieux où les populations peuvent aller se distraire. Dans ce cadre, les milieux les plus fréquentés de Bafoussam 1^{er} sont : les buvettes (bars), où la boisson locale est presque toujours inexistante. Les centres commerciaux à l'instar de la boulangerie SIM délice, les super marchés tels que la société Nziko Bafoussam, les restaurants, les snacks. Notons que les musiques locales sont suffisamment diffusées dans ces lieux.

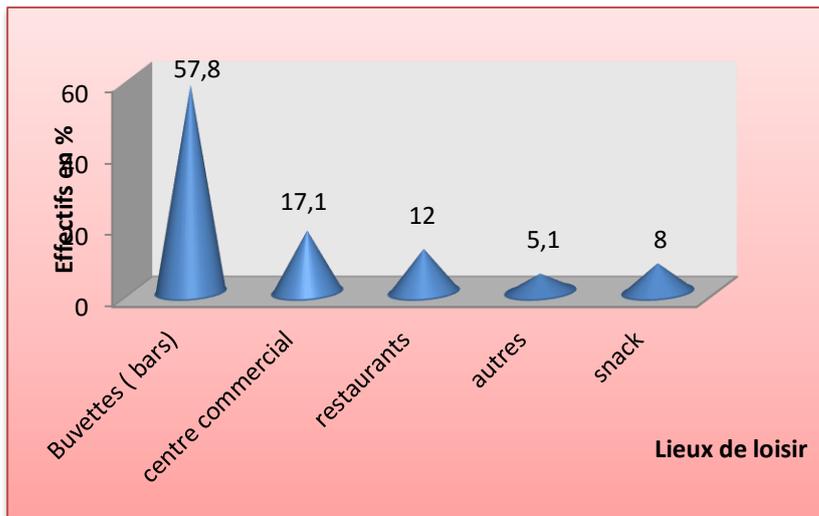


Figure 7: Les principaux lieux de distraction et de loisir de Bafoussa 1^{er}

Source: enquête de terrain, janvier 2016

Cette figure récapitule quelques principaux lieux de distraction et de loisirs de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Entre autre, les bars, les centres commerciaux, les restaurants, les snacks.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons conclure que le patrimoine culturel des peuples Fuissep (matériel et immatériel) est très diversifié. Mais, il reste peu connu à cause de sa sous valorisation. Cependant, face à cela, divers acteurs (étatiques, non étatiques et privés) se déploient en vue d'une mise en tourisme de ce patrimoine culturel.

**CHAPITRE4 :
LES ACTEURS DE LA MISE EN TOURISME DU
PATRIMOINE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP.**

Le petit Larousse définit acteur comme « celui qui a une part active dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire. Pour **BELHEDI (2004)** L'acteur est « *une personne, un groupe ou un organisme, visant certains objectifs et confrontés à certaines contraintes et qui peut, par ses stratégies et ses moyens d'action, influencer sur le devenir du système étudié* ». l'acteur dans notre travail ici est tout individu ou toute institution qui œuvre à l'édification et à la promotion du patrimoine culturel des peuples Fussep, quelle que soit les logiques ou les stratégie adoptées. Ce chapitre nous propose une analyse des acteurs présents dans l'arrondissement I^{er}, qui prennent part au processus de mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep, contribuant ainsi au développement locale. On y retrouve donc une gamme variée d'acteurs à savoir : les autorités traditionnelles, les élites, les services déconcentrés de l'Etat, les associations locales, les opérateurs économiques locaux, les populations autochtones, les GIC et ONG. Plusieurs autres acteurs s'inscrivent dans ce registre, et mettent en œuvre des logiques et stratégies multiformes. Cependant, seuls les acteurs qui se démarquent vraiment vont retenir notre attention. On va les regrouper en acteurs étatiques, acteurs non étatiques et acteurs du secteur privé.

4.1 Les multiplicité des acteurs étatiques

L'Etat Camerounais joue un rôle primordial dans le développement local par le biais de ses démembrements. Ce sont des institutions étatiques qui se répartissent en niveaux national, régional, départementale et communal. Il s'agit des ministères, des délégations, des communautés territoriales décentralisées, et toute autre structure qui prend une part active dans la valorisation du Patrimoine culturel des peuples Fussep. Nous citons ici : le MINTOUL à travers la délégation régionale du ministère du tourisme et des loisirs (MINTOURL). Le Ministère des arts et de la culture (MINARC) à travers sa structures décentralisées qui est la délégation régionale du MINAC, la Mairie de Bafoussam Ier, les autorités traditionnelles.

4.1.1.Le rôle d'encadrement du Ministère du Tourisme et des loisirs (MINTOUL)

Le MINTOUL a été créé par Décret présidentiel n°89/676 du 13 avril 1989. Ainsi, dans le but de permettre au secteur touristique de contribuer efficacement au développement économique, social et culturel du Cameroun, Sa structure connaît une évolution significative depuis lors, et prend le titre de MINTOUL en 2012. Cette évolution est marquée par les étapes suivantes :

Tableau 9 : Evolution de la structure du MINTOUL

STRUCTURES	DECRET ET/OU DATE DE CREATION
Office National du Tourisme,	Crée par décret n°60/146 du 03 août 1960 ;
Ministère de l'Information et du Tourisme;	créé en 1966
Commissariat Général au Tourisme	créé par Décret n°70/DF/279 du 12 juin 1970
NORCAMTOUR	créé en 1971
Délégation Générale au Tourisme	créée par Décret présidentiel n°75/469 du 28 juin 1975
Secrétariat d'État au Tourisme	créé par Décret présidentiel n°86/146 du 12 décembre 1986
SOCATOUR	créé en 1987
Direction Générale du Développement Touristique	créée en 1988
Ministère du Tourisme	créé par Décret présidentiel n°89/676 du 13 avril 1989
Ministère du tourisme et des loisirs	Créé en 2012

Source : Document complet stratégie du MINTOUL

Au regard de ce tableau, on remarque que entre 1960 et 2012 la structure du Ministère du tourisme connaît des changements jusqu'à prendre le titre de MINTOUL en 2012.

Le MINTOUL est actuellement régi par le décret n° 2005/450 du 09 novembre 2005. Ainsi, Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère du Tourisme dispose entre autres d'un Secrétariat Particulier, de deux (02) Conseillers Techniques, d'une administration centrale, des services déconcentrés et des services extérieurs. Le MINTOUL est chargé: de l'élaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme ; de l'inventaire et de la mise en valeur des sites touristiques ; de la formation en matière touristique et hôtelière ; de l'élaboration des normes dans l'hôtellerie et la restauration ainsi que du contrôle des établissements de tourisme ; de la promotion du tourisme intérieur ; de l'élaboration des

projets de textes relatif au tourisme ; des relations entre le Gouvernement et les associations ou les organismes privés nationaux ou étrangers intéressés par le tourisme au Cameroun.

Dans Bafoussam 1^{er}, le MINTOUL est représenté par sa délégation régionale, et travail en collaboration avec les autorités traditionnelles et les comités d'organisation des manifestations culturelles. Ainsi, en tant que représentant du gouvernement et, avec les autorités administratives, la délégation régionale du MINTOUL (DRMINTOUL) supervise les activités touristiques, et particulièrement le festival « nyang-nyang » ; délivre toute autorisation authentifiant les structure et organes touristiques en place. Elle participe à la promotion et au développement des activités touristiques en apportant son concours aux collectivités locales et aux chefferies traditionnelles. Elle élabore et distribue le guide touristique de l'Ouest, œuvre également dans l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques de Bafoussam I^{er} ; d'où son rôle remarquable dans la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep. D'autre part, la délégation régionale du MINTOUL accompagne techniquement, institutionnellement et financièrement les chefferies traditionnelles, les promoteurs de carnivals, bref tous les promoteurs d'activités culturelles des peuples Fuissep, à la seule condition qu'elle soit sollicitée à temps. La DRMINTOUL participe également aux manifestations culturelles des peuples Fuissep, en élaborant les dépliants qu'elle distribue. Elle a aussi un stand lors de certaines grandes manifestations culturelles des peuples Fuissep. Ce qui donne une plus grande visibilité à ces manifestations. Elle organise les sciences de formation aux us et coutumes Bafoussam, dans le but d'assurer la continuité de la tradition pour les générations futures.

Pour ce qui est du festival « nyang-nyang », le délégué régional du tourisme est le président du jury lors de l'élection miss « nyang-nyang », et les candidats sont proposés par le comité d'organisation. La DRMINTOUL établit le calendrier de l'élection et donne les critères de notation. Le concours se déroule en 3 passages, et c'est lors du 3^{ème} passage que les candidats ont la possibilité de s'exprimer en français, en anglais, et en langue Bafoussam, sur l'un des thèmes proposés par le comité d'organisation. Elle habille la table du jury avec le pagne du MINTOUL. A la fin de l'élection la DRMINTOUL fait des dons aux trois lauréats (miss, 1^{ère} dauphine et deuxième dauphine), parmi lesquels la remise des attestations de participation et une excursion dans l'un des départements de la région de l'Ouest.



Planche photographique 13: Prime des lauréats de l'élection miss « nyang-nyang » 2015
 Source : Perez 2015

La photo A et B montre la remise de l'attestation de participation à la miss « nyang-nyang » 2015. La photo C représente les trois lauréats avec leurs dons en provenance du MINTOUL.

4.1.2. La portée des actions du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC).

La loi 98/006 du 4 avril.1998 relative a l'activité touristique, dans son article I^{er}, fixe les règles particulières applicables à l'activité touristique, en vue de la promotion de la culture nationale, de la protection et de la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles nationales ainsi que de l'environnement. En ce sens, le MINAC est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de la Nation en matière de promotion et de développement culturel, ainsi que d'intégration. De ce fait, il est responsable : Du développement et de la diffusion de la culture nationale ; de la préparation et du suivi des mesures visant à renforcer l'intégration nationale ; de la cinématographie ; de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique national ; de la préservation des sites et monuments historiques, des musées, des bibliothèques, des cinémathèques et des archives nationales.

Le ministre des arts et de la culture à d'ailleurs assisté à la réunion de la présentation des stratégies sous régionale des ministères de la culture de l'Afrique centrale (29 au 31 octobre 2014) sur le développement et la promotion de la culture, dont l'objectifs était: de faciliter la

circulation des acteurs culturels et de leurs produits dans la sous région ; d'aider à la création d'un centre de formation aux métiers de la culture ; de faciliter l'accès des acteurs culturels aux financements ; d'encourager l'élaboration d'un statut pour les artistes et les professionnels de la culture ; d'adopter une stratégie de lutte contre la piraterie appuyer la création d'une banque de données culturelle sous régionale.

Dans notre localité, le MINAC, « *En tant que structure déconcentrée, à la charge de promouvoir la culture* » déclaration du délégué régional de la culture à l'Ouest Cameroun dans notre entretien lors de nos enquêtes de terrain. Le Ministère des Arts et de la Culture joue ainsi le rôle de promoteur de la culture dans l'ouest en générale, et le patrimoine culturel des peuples Fuissep en particulier, en assurant la liaison entre les pouvoirs publiques et les autres acteurs de la culture Fuissep. Ainsi ils trouvent des stratégies pour le faire.

Le ministère invite des groupes de danses traditionnelles des peuples Fuissep lors de ses cérémonies. De plus, l'un des plus grands projets du MINAC à l'Ouest est l'organisation de la fête de la musique (moderne et patrimoniale), pour promouvoir l'art musicale et chorégraphique de l'ouest. La plus récente a eu lieu le 21 juin 2015 à la place des fêtes de Bafoussam. Au cours de cette fête, la culture Fuissep a bénéficié d'une véritable promotion grâce à des interprétations en langue Bafoussam, qui est la langue parlée par les Fuissep. La DRMINAC élabore également un guide culturel de la région, pour promouvoir et favoriser le tourisme culturel à l'ouest en générale et à Bafoussam en particulier. Notons aussi la célébration de la journée internationale des musées (Foumban, Bafoussam) tout les 17 mai. Pour promouvoir les patrimoines culturels, et ceci à travers les visites guidées.

L'organisation des séminaires de formation en artisanat pour les enfants de plus de 08 ans, qui se solde par la remise des diplômes aux meilleurs dans le but de promouvoir l'art. La dernière formation a eu lieu le 07/08/15 à l'esplanade de la place des fêtes de Bafoussam. A cette occasion, les jeunes Fuissep, massivement représentés n'ont pas manqué de faire honneur à leur Roi (le chef supérieure Njitack Ngompé Pélé), présent. En lui remettant un objet d'art fabriqué sur place.



Planche photographique 14: Séminaire de formation en artisanat, une stratégie pour sa valorisation

Source : Perez 2015

Sur les photos A et B, il s'agit de la phase théorique de la formation ; et la photo C montre la remise d'un objet d'art au chef supérieure Bafoussam, au terme de la séance de formation.

La DRMINAC organisent aussi des foires régionales des œuvres d'art, pour offrir des espaces d'expression aux créateurs artistiques. A cet effet, le peuple Fussep bénéficie toujours d'un stand. Le dernier prévu le 04/07/15 a été boycotté faute de moyens financiers. Plusieurs autres projets pouvant aboutir ou non sont mis sur pied par le MINAC.

Le patrimoine culturel des peuple Fussep bénéficie également de beaucoup de soutien de la part de la DRMINAC, car elle assure la tutelle pour les projets déjà établis par les promoteurs culturels. Assure les promotions culturelles dans les medias. Elle a d'ailleurs créé une émission télévisée, pour parler de la culture, appelée « intense culturelle » où le personnel indiqué va dans les chefferies, le but étant de permettre aux enfants de grandir en connaissant leur culture.

Pour ce qui est du festival « nyang-nyang » du peuple Fussep, tout comme le MINTOUL, le MINAC assure le patronage en accompagnant techniquement, institutionnellement et financièrement le comité d'organisation du festival. Techniquement en donnant des conseils pour l'organisation du festival, institutionnellement en jouant un rôle de patronage, financièrement lorsque le comité d'organisation sollicite. Tout ceci qui apporte une plus grande visibilité intérieure et extérieure au Festival.



Photo 7: Un festival sous le patronage des institutions étatiques : le festival « nyang-nyang »

Source : S. Makou. janvier 2016

Comme on peut le remarquer à l'entête de cette photo, elle illustre le soutien institutionnel lors du festival nyang-nyang des peuples Fussesep, à travers le patronage du MINARC et du MINTOURL.

4.1.3. Une mairie de plus présente dans la mise en tourisme du PCPF.

L'article 1er alinéa 2 de la loi n°90/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, fait de la République du Cameroun un Etat unitaire et décentralisé. Dès lors, l'administration camerounaise combine à la fois la centralisation et la décentralisation. Cette dernière permet à l'Etat Camerounais de transférer aux Collectivités Territoriales Décentralisées (régions et communes) certaines compétences particulières et les moyens appropriés y afférents. Le Cameroun s'engage par la suite dans cette décentralisation avec la promulgation en 2004 de trois premières lois y relatives. L'une de ces lois porte sur l'orientation de la décentralisation (loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation), tandis que les deux autres fixent respectivement les règles applicables aux communes (loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes) et aux régions (loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions). Aussi, la loi n° 98/006 du 4 avril 1998 relative a l'activité touristique, dans le chapitre I, article 1^{er}, fixe les règles particulières applicables à l'activité touristique, en vue du développement économique ; de la promotion de la culture nationale ; de l'intégration nationale et le brassage des peuples ; de la protection et de la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles nationales ainsi que de l'environnement ; de la mise en valeur du patrimoine touristique nationale. Dès lors, les compétences transférés à ces collectivités territoriales décentralisés (CTD) leurs permettent de veiller à l'application des directives

étatiques, afin de contribuer directement au développement touristique de ces collectivités. Ces compétences sont les suivantes:

- la mise en valeur et la surveillance des sites et monuments touristiques
- la lutte contre la pollution
- l'élaboration des plans d'occupation des sols, des plans ou schémas d'aménagement
- l'organisation des manifestations culturelles traditionnelles
- la promotion de l'artisanat et du tourisme
- la gestion, la protection et l'entretien des sites et parcs naturels

Dans le cadre de notre étude, ces collectivités territoriales décentralisées agissent à travers la commune d'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. En tant que collectivité territoriale de base et le tout 1^{er} acteur du développement local, elle est la principale coordonnatrice du développement à la base, et par conséquent occupe une place de choix dans tout processus de développement local. D'où son importance dans le processus de valorisation de la culture Fuissep. Car la commune est comme un intermédiaire entre l'administration et les administrés. Le cadre de discussion des problèmes concrets de développement local. La commune met également sur pied des projets de développement définie par l'ensemble des acteurs sur le territoire de la commune de Bafoussam 1^{er} est consignée dans une feuille de route qu'est le PCD, réalisable à court et moyen termes.

Tableau 10: Quelques projets de la commune de Bafoussam 1^{er}.

PERIODE	PROJET
4ans (2014-2017)	une institution communale qui fonctionne bien et qui joue véritablement son rôle d'acteur au centre de la dynamique du développement local du territoire
	une institution communale qui dans un partenariat avec le secteur privé, les services déconcentrés de l'Etat sur le territoire et les populations œuvrent ensemble pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants
	une institution communale logée dans un bâtiment propre à elle,
	un espace géographique où les ressources naturelles existantes sont mieux gérées pour bénéficier au développement de toute la collectivité dans une perspective durable
	un territoire dans lequel le principe de participation est le maître mot pour tous les acteurs qui interviennent dans le processus de développement
Horizon 2035	un espace géographique où de moins en moins les populations ont des difficultés de déplacement, des difficultés d'accès à l'eau potable, des difficultés d'accès à l'énergie électrique, d'accès à une santé de qualité

Source : PCD 2014, Bafoussam 1^{er}.

La commune de Bafoussam 1^{er} œuvre dans la construction et l'entretien des routes, l'électrification, la construction des centres de santé, encourage également les populations locales à se regrouper au sein des organisations communautaires et à monter les projets de développement afin de promouvoir le travail avec les groupements et villages ou quartiers disposant des GIC ou des comités de développement. La commune est plus à même qu'une administration centralisée de répondre aux préoccupations immédiates des habitants par une meilleure prise en compte des besoins de ces derniers et l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est la mairie qui initie, mène et coordonne les aménagements, vote le budget y afférent et perçoit les recettes pour les différents sites, avec le concours des organismes publics d'appui au développement PNDP et le FEICOM. Ce dernier, créé en 1974 et rendu opérationnel en 1977, est une administration Camerounaise chargée du

développement local qui assiste les Communes, notamment en leur octroyant des prêts, ce qui lui vaut le surnom de « banque des communes ».

4.1.4. Le rôle de gardiennes de la tradition incarné par Les autorités traditionnelles

Elles sont le relais de l'administration, les gardiens de la tradition, et par conséquent bénéficient d'une proximité avec la population locale. De façon générale, Elles organisent les activités culturelles. Elles sont également responsables de la préservation des aspects culturels, traditionnels et sacrés des sites touristiques. Ce sont donc les acteurs les plus impliqués dans la mise en tourisme du PCPF.

Le chef supérieure Bafoussam approuve les projets de développement de son peuple, en encourageant les promoteurs de développement, tout en s'impliquant lui-même dans la réalisation de ces projets. Cela se justifie par sa présence lors de la quasi-totalité des manifestations concernant les Fussep. Le chef supérieure Bafoussam contribue également à l'ouverture de sa culture au monde extérieur. D'où l'importance accordé aux autorités administratives qui n'ont pas manqué de le témoigner par leur présence à la dernière édition du festival des arts et culture Fussep (festival nyang-nyang). Notons que ces autorités, en plus de leur présence, contribuent aussi financièrement pour la bonne marche des manifestations du peuple Fussep. D'autre part, il donne la possibilité aux autorités administrative de se sentir concernées par la culture Fussep. A ce titre, le gouverneur actuel de la région de l'Ouest a d'ailleurs reçu un titre de notabilité « fo binam » c'est-à-dire le représentant de toute la région de l'Ouest au sein du peuple Fussep. Ce qui donne une bonne visibilité à la culture Fussep. Notons cependant que l'objectif du chef est d'hisser sa chefferie au dessus de toutes les autres.



Planche photographique 15: Implication des autorités administratives dans la culture Fussep

Source : Perez 2015

La photo A représente la contribution financière du préfet de la Mifi au festival « nyang-nyang », et les photos B et C l'installation du gouverneur de la région de l'Ouest « fobinam ».

4.2 Les acteurs non étatiques

Plusieurs acteurs interviennent indépendamment de l'Etat dans la mise en tourisme du PCPF, et donc du développement local. Ces sont des structures et individus dont les actions ont un impact significatif dans l'amélioration des conditions de vie des populations d'une localité ou d'un territoire donné (NDOCK NDOCK, 2012).

4.2.1. Une élite de plus en préoccupée par les projets touristiques à des fins politiques.

L'élite est une personne qui se distingue de part ses actions. Considéré comme le meilleur et plus digne d'être choisie, l'élite est donc choisie par le peuple pour le représenter à l'intérieur ou hors de sa localité. Dans notre travail, nous allons distinguer plusieurs catégories d'élites, en fonction de leurs domaines d'interventions. Nous distinguons dans notre travail l'élite locale et l'élite économique.

L'élite locale peut être interne ou externe, et bénéficie d'une proximité certaine avec le Roi qui, nomme en son sein des notables de second ordre et des conseillers de choix. Elles peuvent alors attirer les touristes et autres investisseurs par leurs relations, autant que par leur vision éclairée sur certaines questions relatives à l'amélioration de la gestion.

L'élite économique quand à elle regroupe certains particuliers, natif ou pas, qui entreprennent d'investir pour la valorisation du PCPF, pour quelques raisons que se soit. Nous pouvons citer CONGELCAM, qui a entrepris de construire un nouveau foyer culturel à la chefferie supérieure Bafoussam. Bien que n'étant pas encore opérationnel, ce foyer va abriter le maximum de population lors des prochaines manifestations culturelles. Il faut signaler ici que ces élites mènent entre eux une concurrence déloyale. Ceci se manifeste par des conflits de positionnement et notoriété, même si ça profite au développement local.



Planche Photographique 16 : Musée et foyer culturel en construction à la chefferie supérieure Bafoussam

Source : S. MAKOU, janvier 2016

4.2.2. La population locale : acteurs et bénéficiaires des projets

C'est elle qui assure le logement des touristes dans certains cas. Elle joue aussi le rôle de guides touristique bien que n'ayant aucune formation dans le domaine. Elle participe à la

satisfaction des touristes en termes d'offre à travers la vente des denrées. Elle est des parties prenantes des manifestations culturelles, et contribuent.

4.3 Les acteurs du secteur privé

4.3.1. Office régional du Tourisme de l'Ouest Cameroun

Après la 1^{ère} phase du diagnostique des territoires réalisé en mars 2013 à l'Ouest Cameroun par **Michel Claude**, expert en développement touristique de l'**ONG Tourisme Sans Frontière (TSF)**, Le projet d'une association à but non lucratif dénommée Office Régional de Tourisme de l'Ouest-Cameroun (ORTOC) est mit sur pied. C'est ainsi que L'ORTOC voit le jour en 2014, sous les cendres de l'Agence de Développement Touristique (ADT, programme de la route des chefferies), après une réunion tenue à l'Hôtel continental à Bafoussam le 14 août 2013. Son siège provisoire est basé à Bafoussam dans la capitale régionale de l'Ouest non loin de la BEAC. L'ORTOC dispose : d'un espace accueil pour renseignement des usagers, et d'une vitrine pour la promotion des produits du terroir.

Son objectif principal étant de promouvoir la destination Ouest-Cameroun, l'ORTOC travail en collaboration avec plusieurs partenaires dont : le CVUC/Ouest **Communes et Villes Unies du Cameroun – antenne de l'Ouest**). TSF, Alter Echange, Arvel Voyage. Ainsi, l'ORTOC œuvre dans :

- L'amélioration de l'accueil, l'information et l'orientation des touristes ;
- la promotion touristique du territoire ;
- Communication sur l'offre touristique à travers différents supports de communication;
- L'Elaboration périodique des plans d'aménagement touristiques ;
- L'augmentation et la diversification de l'offre touristique en développant des activités liées à la mise en valeur du patrimoine culturel et écologique ainsi qu'aux loisirs récréatifs ;
- La valorisation et la promotion des produits de l'artisanat ;
- La coordination des acteurs et des partenaires du développement touristique local.

Pour l'instant, l'ORTOC fonctionne avec un comité directeur de 17 membres représentatif des acteurs du secteur touristique réunis en collèges (chefs traditionnels, maires, professionnels du patrimoine et du tourisme). Ce comité est piloté par sa majesté SIMEU David - chef supérieur Bapa (président), Monsieur TCHOMTCHOUA Charles, maire de la commune de Banwa et SG du CVUC (1^{er} vice-président) et Madame KANMOGNE Louise, professionnelle du tourisme (2^e vice-présidente).

Pour ce qui est du patrimoine culturel des peuples Fussep, l'ORTOC se démarque par des descentes sur le terrain pour l'identification des besoins en matière de tourisme. Il élabore aussi un calendrier en attente d'avis et de budget. Il sensibilise les chefs traditionnels sur leurs atouts touristiques, et élabore des projets de mise en tourisme. Les contributions de l'Etat et ces chefferies traditionnelles étant capitale pour la réalisation des projets, notons que l'Etat contribue beaucoup plus en facilitant les tâches dans les procédures administratives. C'est le cas lorsque l'ORTOC veut assister à un festival à l'extérieur du pays, ou même au festival « nyang-nyang » chez les peuples Fussep.

Actuellement, l'ORTOC possède un département de la qualité, qui met sur pieds des normes dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil dans les hôtels, les sites touristiques, les agences de voyages, et les chefferies traditionnelles. Ce département élabore aussi un schéma directeur qui oriente la voie à suivre, les actions de développement du tourisme en projets à court, moyens et long terme.

L'ORTOC contribue également à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep en s'impliquant dans l'organisation de ses activités culturelles. A cet effet, pour ce qui est du festival « nyang-nyang », généralement l'ORTOC est contacté par le comité d'organisation. Etant donné qu'il a une mission de promotion, il s'imprègne du programme des activités du festival et communique dessus à travers ses différents supports de communications (son sites web, son site facebook). Par la suite, un programme de séjour ou d'excursion est proposé et mis en ligne, pour interpeller les potentiels visiteurs à assister aux activités ouvertes au public.

4.3.2. Les acteurs de la société civile : Les associations locales, Groupes d'Initiative Commune (GIC), Organisations non Gouvernementales (ONG).

Ces acteurs non gouvernementaux ou regroupements semblent les mieux indiqués pour permettre aux populations de mieux participer à la gestion des affaires publiques en général et du tourisme en particulier. Aujourd'hui, une représentation départementale du Syndicat National du Tourisme (en abrégé SYNATOUR) regroupe les artisans et les hôteliers en vue de défendre leurs droits respectifs, tandis que la Chambre de l'Artisan (CHART) rassemble respectivement les tenanciers d'établissements touristiques et les artisans pour le développement en groupe de leurs activités. La difficulté réside maintenant dans le décollage véritable des activités.

Les ONG sont des personnes morales qui participent activement au développement local par la signature des accords de partenariat avec la commune. Elles œuvrent tant pour le développement social (éducation, santé, électrification, entretien des routes et pistes rurales...) que pour le développement des activités économiques à l'instar de l'agriculture, l'élevage, et le tourisme. C'est le cas avec l'ONG FIDEPE, situé au quartier Ndiengdam dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, qui occupe une place de choix dans la valorisation de la culture Fuissep, grâce à son musée écologique, qui permet d'exposer les plantes médicinales de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.



Photo 8: L'ONG FIDEPE et la valorisation de la culture Fussep

Source : S. MAKOU, janvier 2016

La photo ci-dessus présente l'ONG FIDEPE qui œuvre dans la préservation des plantes médicinales dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.

Les associations contribuent à la valorisation de la culture Fussep à travers leurs actions et leurs réalisations. Nous pouvons citer ici les associations telles qu'ADEMSAM, certaines associations des jeunes, les associations des groupes de danses traditionnelles, et bien d'autre. En guise d'exemple, l'association de danse traditionnelle « Juaffo Fussep » qui signifie « souffle du roi Fussep », qui jusqu'ici reste l'une des associations qui a les plus grandes réalisations chez les peuples Fussep a réalisé l'œuvre artistique ci-dessous, situé à l'entrée de la chefferie supérieure Bafoussam, et qui contribue non seulement à donner un rayonnement à la vue extérieure de la chefferie, mais aussi porte l'un des symboles de la culture Fussep, qui est le lion (signe de puissance). C'est en effet la porte d'entrée du tourisme de la chefferie, car les touristes qui visitent la chefferie commencent par la.



Photo 9: La contribution de l'association Juaffo Fussep dans la valorisation de la chefferie supérieure Bafoussam.

Source : Perez 2015

Cette photo nous présente une initiative de juaffo Fussep dans le sens de la valorisation de la culture Fussep et sa participation à l'aspect pittoresque de la chefferie supérieure Bafoussam.

Tableau 11: Quelques associations de promotion du développement de Bafoussam

Associations	Pourcentage
ADEMSAM	60
Associations de quartier	16,7
Association des jeunes	14,4
Autres	8,9
Total	100

Source : Enquêtes de terrain janvier 2016

Ce tableau présente quelques associations qui contribuent au développement dans l'arrondissement Bafoussam 1^{er}. Après l'ADEMSAM apparaît comme le principale en contribuant à 60%, les associations de quartiers contribuent à 16,7%, suivi des associations de quartier, et bien d'autres.

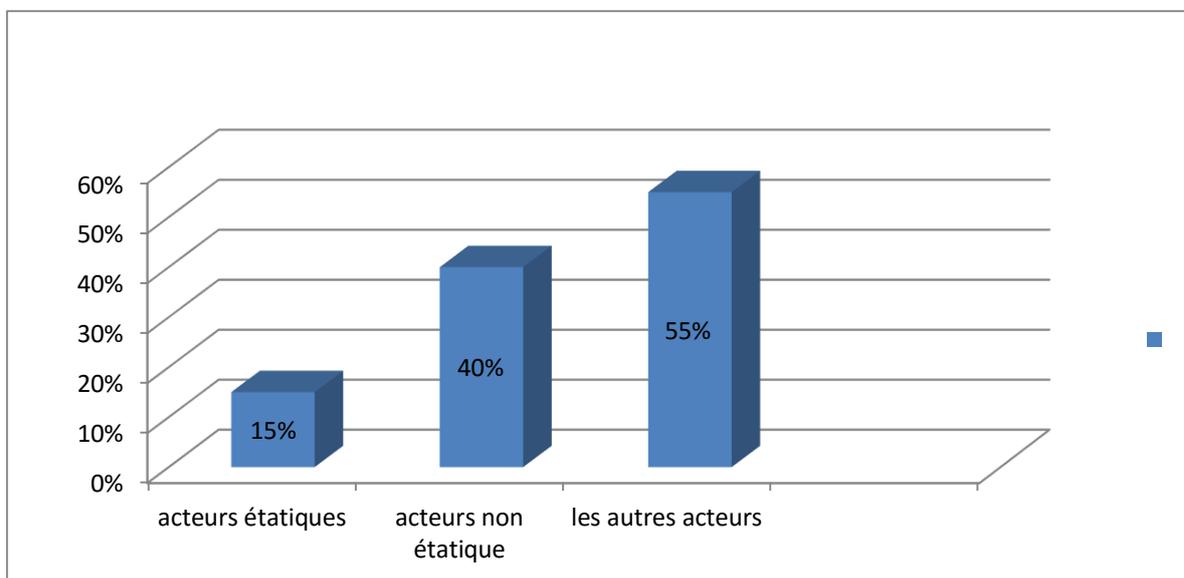


Figure 8: Les acteurs de la valorisation de la culture Fussep selon le niveau d'implication
Source : Enquêtes de terrain janvier 2016

Cette figure nous montre que dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, les acteurs non étatiques sont en tête des projets de valorisation de la culture Fussep (40%), suivie des autres acteurs (55%), et en fin les acteurs étatiques.

4.3.3. Les agences de tourisme, de voyage et de communication

Les agences de tourisme sont des agences qui organisent les voyages et font la promotion des destinations, encadrent les touristes pendant leur séjours. La seule autorisée à Bafoussam 1^{er} est l'agence «**royal tours** ». Cette dernière joue un grand rôle afin de vendre l'image de la culture Fussep, en faisant la promotion de ses événements culturels. Cela s'explique par la mise à disposition de leurs clientèles des prospectus comme le guide touristique de l'Ouest, dans lequel on donne quelques pistes de la tradition Fussep. Les agences de transport assurent le transport et la mobilité des touristes sur le terrain. Les agences de communication assurent la promotion des événements culturels. Notons qu'en dehors des agences de communication radio et télé, nous avons aussi Orange, MTN et internet qui assure une communication à de longue distance.

Ces différents acteurs ont plusieurs rapports en commun. Cependant, dans la réalisation de leurs taches, plusieurs faits peuvent les opposer.

4.4 Synergies et divergences entre les acteurs

4.4.1. Synergie et conflits entre acteurs étatiques et acteurs non étatique

Un ensemble d'éléments lie les acteurs étatiques aux acteurs non étatiques.

- L'organisation des événements culturels

Ces acteurs se mettent généralement ensemble pour organiser les manifestations culturelles ; c'est le cas du festival « nyang-nyang », où, comme nous l'avons dit plus haut, les ministères du tourisme et de la culture y prennent une part très active, alors que l'initiative est mise sur pieds par un comité d'organisation voté par le peuple.

- Financement des projets

Généralement, plusieurs acteurs se mettent ensemble pour financer les projets. Alors, la population locale définit ses projets de développement et demande l'aide financière à l'Etat et aux élites, tandis que l'Etat définit ses projets et les élites contribuent financièrement.

- Les journées d'hygiène et de salubrité : le jeudi propre

L'Etat arrête une date pour les campagnes d'hygiène et de salubrité, le chef traditionnel mobilise la population locale pour travailler. Ceci entre dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel dans la mesure où un environnement sain et propre attire les touristes.

- Lutte contre l'insécurité

De plus en plus, la population est appelée à collaborer avec l'Etat (gendarmerie, police), pour dénoncer tout suspect. En effet, le patrimoine culturel ne peut-être valoriser que s'il y a la paix et la sécurité. Pour cela, on a besoin d'une gestion participative.

Cependant, ces acteurs s'opposent quelques fois du point de vu de leurs actions.

- L'expropriation forcée

Pour construire les sites touristiques, l'Etat exproprie les populations, et ca entraine des conflits.

- Les conflits au niveau de l'attribution des compétences

La population locale doit initier les projets de développement, et ne pas toujours attendre tout de l'Etat. Car quand rien n'est fait, la population fini toujours par accuser l'Etat.

- La mauvaise distribution des fonds issus de l'exploitation des produits touristiques.

Certain élément de la culture telle que le monument de la chefferie supérieure, génère beaucoup de revenus. Mais, la population locale n'en bénéficie pas, car ces fonds reste pour la chefferie, pourtant on aurait pu investir pour desservir les sites, électrifier les zones.

- Une faible gestion participative

L'avis de la population locale n'est pas toujours prît en compte lors de la mise sur pied des projets de développement. Ce qui entraîne des mésententes.

4.4.2. Convergences et divergences entre les acteurs publics et les acteurs du secteur privé.

- mise en place des infrastructures de facilitation des investissements touristiques.

L'Etat met sur pieds les routes, électrifie les zones, construit des centres de santé, et certains particuliers peuvent soutenir le projet, bien que pour la plupart de temps c'est pour d'autres objectifs, notamment le développement de leurs quartiers.

- La formation

L'Etat forme les guides qui plus tard travaillent dans les entreprises privées.

- La signature des accords de partenariat.

Les ONG signent les accords de partenariat avec la commune, dans le cadre de la construction des infrastructures touristiques. Certains particuliers le font aussi. C'est le cas avec CONGELCAM, qui grâce à ces accord est entrain de construire un nouveau foyer culturel à la chefferie supérieure Bafoussam.

- La promotion des sites

Les acteurs du secteur privé utilisent l'image de l'Etat pour assurer la promotion des sites touristiques.

Pour ce qui est des conflits qui les opposent, nous avons :

- Les multiples taxes

L'Etat prélève les taxes, la mairie le fait aussi, ce qui déplaît les membres du secteur privé.

- Conflits liés à la réglementation des activités relevant du tourisme.

Lorsque l'Etat veut réglementer les activités touristiques, ca entraîne des conflits avec le secteur privé qui très souvent évolue dans la clandestinité.

4.4.3. Rapports entre acteurs non étatiques et le secteur privé

- conception des produits touristiques

La population propose ce qu'elle a comme potentialités, et les acteurs du secteur privé élaborent les produits touristiques permettant de mieux vendre la destination.

- Le financement

La population locale élabore les projets et le secteur privé participe financièrement.

Parmi les éléments qui les opposent, nous avons :

- Le non respect des normes environnementales :

Le secteur privé réalise des projets qui dégradent l'environnement, et c'est la population locale qui en subie. Ce qui cause les conflits.

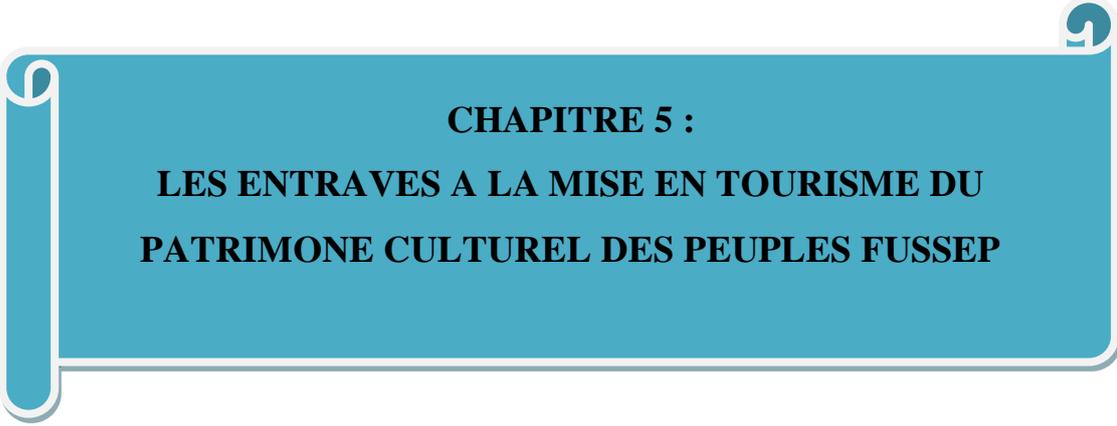
- La faible implication de la population locale dans la réalisation des projets.

La population locale n'est pas très souvent impliquée dans l'exécution des projets. Car une fois que l'Etat confie le projet au secteur privé, ce dernier ne pense toujours pas à recruter une main d'œuvre locale.

- **Les conflits d'accès au foncier.**

Le conservatisme de la population locale fait qu'elle s'oppose aux investissements étrangers, notamment en refusant de leur octroyer ou de vendre le terrain. Ce qui limite les investissements touristiques.

Au regard de tout ce qui précède, plusieurs acteurs interviennent à différentes échelle dans la mise en tourisme du PCPF. Mais la faible synergie qui existe entre eux fait partie de nombreux entraves qui empêche la mise en tourisme du patrimoine culturel et sa contribution au développement de Bafoussam 1^{er}.



CHAPITRE 5 :
LES ENTRAVES A LA MISE EN TOURISME DU
PATRIMONE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP

La mise en tourisme du PCPF se confronte à de nombreux obstacles. L'objectif de ce chapitre est de mettre en exergue ces différents problèmes, et les solutions à envisager. Cependant, avant d'y arriver, nous présenterons tout d'abord les retombées de ce patrimoine culturel sur le développement Local.

5.1 Le patrimoine culturel des peuples Fussep : des retombées insuffisantes accompagnées de nombreux obstacles

Le patrimoine culturel des peuples Fussep joue un rôle indéniable dans le développement local. De ce fait, le secteur tourisme est porteur de développement et peut faciliter la compréhension entre les peuples (**Pierre Py, 2002**). Il s'agira pour nous ici de ressortir les incidences (retombées) du patrimoine culturel des peuples Fussep sur le développement local, et de présenter les différents problèmes qui freinent la mise en tourisme de ce patrimoine culturel.

5.1.1. Les retombées économiques

Le PCPF à un impact considérable sur le développement économique dans Bafoussam 1^{er}. Ainsi, on assiste à un accroissement de l'économie de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}. Comme l'attestent 97% de nos enquêtés, Ceci se matérialise par une multiplication des petits emplois temporaires lors des manifestations culturelles, notamment chez les jeunes, et par conséquent une diversification des sources de revenus.

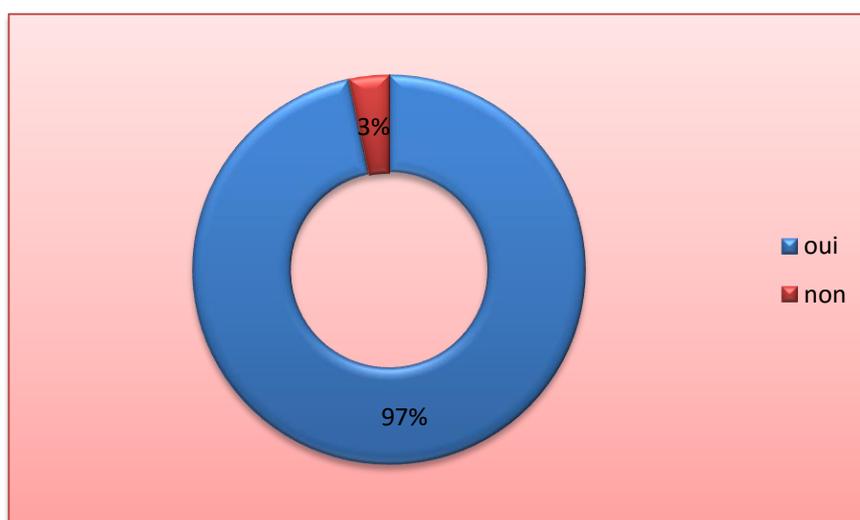


Figure 9: Emplois des jeunes lors des manifestations culturelles

Source : Enquête de terrain, janvier 2016

Selon cette figure, 97% de personnes affirment qu'il y a une multiplication des emplois lors des manifestations culturelles, et 3% estiment qu'il n'y a pas d'emplois.

Les emplois qu'induit le PCPF sont aussi bien directs qu'indirect.

Les emplois directs sont ceux rattachés aux services relevant directement du tourisme tels que les agences de voyage, les établissements d'hébergement et de restauration, l'office du tourisme, les guides, et les agences de loisirs.

En effet, les fiscalités (impôts, taxes) que payent ces agences dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} augmentent les revenus locaux. Aussi, le tourisme permet à de nombreux

autochtones d'être employés comme guides et interprètes pour les touristes (TCHINDJANGM. et KAMDEM P., 2011). Notons que la mauvaise gestion de l'activité touristique dans Bafoussam 1^{er} ne nous permet pas d'avoir des statistiques exactes pour étayer nos propos.

Les emplois indirects sont ceux créés dans les activités concourant à la satisfaction de la consommation touristique intérieure dans les secteurs autres que touristiques au sens strict. Dans ce sens, nous pouvons voir chez les peuples Fussesep, les visites régulières des chefs traditionnels, et surtout les emplois qui se greffent aux manifestations culturelles tels que : les dépôts de boisson, les petits restaurants, la photographie, certains artistes locaux, les vendeurs d'objets d'art... On remarque que les artisans présentent les produits locaux pendant le festival « nyang-nyang », dont la vente fait non seulement rentrer les revenus, mais aussi ces produits transportés ailleurs permettent de vendre la culture Fussesep. L'art culinaire contribue également au développement car on présente les mets locaux lors des funérailles, et lorsque les étrangers consomment, et apprécient, ils cherchent à connaître comment ça se prépare. Dès lors, ils vont acheter les ingrédients qui sont des produits locaux, pour aller reproduire ces mets. Ainsi, tout en gagnant de l'argent, on vend aussi la culture locale. D'autre part, on assiste à un développement du petit commerce local. En effet, les agriculteurs profitent des occasions comme le mini comice du Festival « nyang-nyang » pour gagner un peu d'argent en vendant leurs produits tels que le maïs, haricots ... (confer planche photographique 17). La vente des livres de langue fait aussi rentrer des revenus, tout favorisant la promotion de la culture.



Planche photographique 17: Les emplois que génère le festival «nyang-nyang»

Source : Persée 2015

Cependant, ces emplois ne concernent qu'une infime partie de la population, ce qui ne réduit pas grand-chose sur le taux de chômage dans l'arrondissement. De plus même si la majeure partie de ces emplois rapportent plus de 20000 FCFA/jour, le caractère occasionnel de ces manifestations ne permet pas de multiplier ces revenus. Ce qui ne permet pas de voir un impact considérable dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

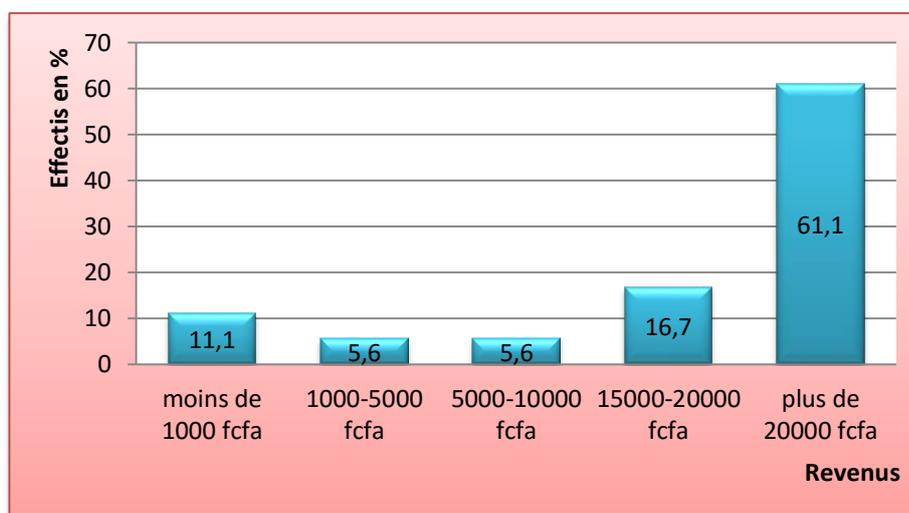


Figure 10: Revenus générés par les emplois créés lors des manifestations culturelles
 Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

A partir de cette photo, nous comprenons que plus de 77.8% de personnes gagnent plus de 15000FCFA/j grâce aux emplois générés par les manifestations culturelles, avec 16.7% qui gagnent entre 15000et 20000 FCFA, et 61.1% qui gagnent plus de 20000 FCFA.

Une mise en tourisme du PCPF favorisera la création des emplois pérennes. L'on aura par exemple besoin des guides touristiques permanent pour conduire les touristes dans les sites touristiques ; les porteurs permanents pourront porter les sacs des touristes pour les accompagner dans les sites touristiques éloignés.

5.1.2. Les incidences au niveau culturel

L'originalité des manifestations culturelles des peuple Fussep, et l'attraction qu'elles procurent vis-à-vis des étrangers contribue aussi à la promotion de la culture Fussep car, quand les gens viennent assister aux manifestations culturelles, ils vont aller informer les autres qui eux voudront bien assister l'année suivante. Ce qui donne une renommée à la communauté Fussep et permet de les faire connaître aux étrangers. Le rayonnement de la culture Fussep crée un sentiment de fierté identitaire chez les Fussep, car ils sont fiers de leur identité culturelle et de leur histoire puisqu'elles permettent de les valoriser. Ceci d'autant plus qu'au paravent nos parents Fussep avaient honte de raconter leur histoire à cause de la traite qu'ils ont connue. Mais de nos jours, grâce au rayonnement qu'apporte leur patrimoine culturel, ils sont fiers de raconter leur histoire et de présenter leur culture aux touristes. Notons qu'il y a également un sentiment d'accomplissement qui se crée chez ceux qui participent directement au tourisme. C'est le cas pour les jeunes Fussep qui occupent souvent les fonctions de guides touristiques. Car cette fonction rehausse leur estime personnelle et leur permet d'avoir une certaine valeur dans la communauté Fussep, et suscite aussi la convoitise des autres jeunes.

La culture Fussep limite également la délinquance juvénile à certaines périodes de l'année, ceci grâce aux petites opportunités d'emplois que leur offre cette culture.

La conservation et valorisation du patrimoine culturel des peuples Fussep permet de voir certaines architectures traditionnelles, l'artisanat locale, les fêtes traditionnelles, ce qui donne de la valeur à tout l'arrondissement. Cependant, tout ceci contribue à une mise en scène de la culture locale et une détérioration de la vie sociale. Car une fréquentation trop importante et inappropriée des sites patrimoniaux est une menace pour leur intégrité.

5.1.3 L'impact social

L'organisation des manifestations culturelle favorise l'épanouissement des individus, les divertissements, les loisirs. Ca leur permet même de connaître leur culture. D'autre part, on assiste à un impact sur la manière de vivre, notamment une amélioration des conditions de vie. La culture influe aussi sur l'éducation, car les peuples Fussep éduquent leurs enfants en fonction des us et coutumes Fussep. La biodiversité qu'on retrouve dans les forêts sacrés des peuples Fussep favorise le développement de la pharmacopée traditionnelle.

5.1.4. Incidences environnementales

Les retombées au niveau environnemental sont aussi non négligeables. Nous notons ici que la conservation des forêts sacrées dans les chefferies traditionnelles favorise aussi la protection de l'environnement, car ces forêts produisent des microclimats dans leurs sites, et peuvent par conséquent contribuer à la réduction des changements climatiques.

Cependant, les flux touristiques génèrent une augmentation de la population avec tous les effets que cela implique sur l'environnement : augmentation de la quantité de déchets, augmentation de la pollution de l'air (combustibles des transports), pression sur les ressources comme l'eau ou le bois (**FROGER G. 2013**). C'est le cas des funérailles de certains notables qui exige des grosses billes de bois avec lequel le successeur fait le tour complet de la cour du défunt le jour des funérailles. Nous savons que l'abattage des arbres implique un réel risque pour l'érosion des sols.

Les retombés du PCPF sur le développement local sont perceptibles. Cependant, ils sont insuffisant, surtout lorsqu'on le compare avec ce que le patrimoine culturel fait sur le développement local dans d'autre pays.

Au terme de ce chapitre, il ressort que malgré son insuffisance, le PCPF contribue néanmoins au développement local. Cette insuffisance se doit à de nombreuses contraintes.

5.2 Les entraves à la mise en tourisme du PCPF de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.

La richesse et la diversité du PCPF ne sont pas suffisamment exploitées, ce qui freine l'optimisation du tourisme dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, et par conséquent celui du développement local. Au regard des incidences analysées ci-dessus, il apparaît que le PCPF est un atout indéniable pour le développement de Bafoussam 1^{er}. Dans cette partie de notre travail, nous mettrons en exergue les éléments qui freinent sa mise en tourisme.

5.2.1. 1'acculturation due à la modernisation que connaît la ville de Bafoussam. Au fur et à mesure que Bafoussam devient une ville cosmopolite, les peuples Fussep perde aussi certaines de leurs valeurs culturelles. Ceci se manifeste par le caractère des jeunes qui cherchent à s'arrimer au rythme de vie étrangère, notamment au niveau de l'habillement, du comportement, du langage. Cette acculturation se manifeste aussi au niveau des parents : on peut remarquer un déficit au niveau de l'habillement lors des danses traditionnelles. Car certains parents dansent avec des chaussettes, pourtant les danses devraient se faire pieds nu.

5.2.2. Manque de dynamisme et une synergie partielle, voir insuffisante entre les acteurs de la mise en tourisme du PCPF

Même s'il est vrai que certaines délégations telles que DRMINAC et la DRMINTOUL travaillent en collaboration dans l'optique du patronage des activités culturelles des peuples Fuissep, encore faut-il s'interroger sur la qualité de ce patronage. Comme l'affirme le président du comité d'organisation du festival « nyang-nyang » édition 2014-2015 M. Tankou Josué Calvin, « *que ce soit financièrement ou techniquement, chaque délégation contribue indépendamment des autres. Il nous revient donc de concilier leurs différentes contributions pour la bonne marche et réussite de notre festival « nyang-nyang».* De l'autre côté, la synergie entre les élites, les autorités traditionnelles et la population locale n'est pas parfaite. Ceci dans la mesure où les élites sont pour la plupart hors de Bafoussam et par conséquent, ne sont pas en contact direct avec les réalités du terrain. Dès lors, leurs contributions ne sont basées que sur les informations qu'elles reçoivent des chargés de la communication des peuples Fuissep. Dans le même sens, le leadership qui existe entre ces élites ne leur permet pas de travailler ensemble pour éviter les arnaques.

Quand au manque de dynamisme, il se répercute à plusieurs niveaux de la culture des peuples Fuissep. Déjà, il n'y a pas de projet au niveau des DRMINTOUL et DRMINAC. D'autre part leur implication lors des manifestations culturelles des peuples Fuissep est très insignifiante. Elles justifient cela en disant qu'on ne les informe pas à temps. La faible collaboration entre les acteurs entraîne des troubles au niveau la réussite des manifestations culturelles.

On remarque également que certains éléments importants du PCPF n'émanent pas du ressort des délégations ou des populations locales. C'est l'exemple du musée et foyer culturel en construction à la chefferie supérieure Bafoussam. A côté de tout ceci, nous notons aussi leur faible implication dans la mise en place des structures d'accompagnement du PCPF.

5.2.3. Les problèmes d'ordre financier

L'insuffisance de moyens financiers constitue l'un des aspects les plus importants qui freinent la mise en tourisme du PCPF. En effet, en dehors de quelques élites, et certains particuliers, les peuples Fuissep investissent très peu dans la valorisation de leur patrimoine culturel. Or nous sommes sans ignorer que la mise en tourisme de ce patrimoine culturel nécessite beaucoup d'investissement dont seul les pouvoirs publics ne pourraient parvenir, encore que ces derniers accordent déjà très peu d'importance au secteur tourisme et culture au Cameroun. Ceci se justifie par le classement des ministères selon le budget en 2016, où on se rend bien compte que le MINTOUL est classé 20^{ème} sur 36 ministères, et ne reçoit que 19663000000 million de FCFA (dont 12 milliards sont consacrés à la réfection des hôtels et restaurants en vue des CAN féminines et masculines organisées par le Cameroun en 2016 et 2019) pour l'année 2016. Dans le même sens, le ministère des arts et de la culture se présente comme le malheureux de ce classement car non seulement il est dernier, mais en plus il ne reçoit que 4 059 000 000. Le tableau ci-dessous illustre la place occupée par le MINTOUL et le MINAC, ainsi que les budgets qui leurs sont alloués.

Tableau 12: Classement des ministères selon le budget 2016 (en FCFA)

RANG	MINISTERE	BUDGET
1	Ministère des Travaux Publics	403 931 000 000
2	Ministère des Enseignements Secondaires	246 068 000 000
3	Ministère de la Santé Publique	236 167 000 000
4	Ministère de la Défense	229 727 000 000
5	Ministère de l'Eau et de l'Energie	214 166 000 000
6	Ministère de l'Education de Base	206 160 000 000
7	Ministère des Sports et de l'Education Physique	177 667 000 000
8	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	117 580 000 000
9	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	110 162 000 000
10	Ministère de l'Enseignement Supérieur	47 664 000 000
11	Ministère des Finances	46 250 000 000
12	Ministère de la Justice	44 810 000 000
13	Ministère des Postes et Télécommunications	44 256 000 000
14-	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	42 162 000 000
15	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	39 112 554 000
16	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du T	32 225 000 000
17	Ministère des Relations Extérieures	30 017 000 000
18	Ministère des Marchés Publics	20 570 000 000
19	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières	20 570 000 000
20	Ministère du Tourisme et des loisirs	19 663 000 000
21	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	18 724 000 000
22	Ministère des Forêts et de la Faune	18 466 000 000
23	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	13 096 000 000
24	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	12 837 000 000
25	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat	11 869 000 000
26	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique	10 019 000 000
27	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	9 272 000 000
28	Ministère de la Communication	8 411 000 000
29	Ministère des Transports	8 372 000 000
30	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable	7 512 000 000
31	Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille	6 888 000 000
32	Ministère des Affaires Sociales	5 919 000 000
33	Ministère du Commerce	5 801 000 000
34	Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat	4 605 000 000
35	Ministère du travail et de la Sécurité Sociale	4 427 000 000
36	Ministère des Arts et de la Culture	4 059 000 000

Source : MINTOUL, Cameroun Budget 2016

D'autre part, lorsqu'on compare le pourcentage du budget du MINTOUR à celui de l'Etat entre 2001 et 2005, l'on se rend également compte qu'il n'existe pas une véritable politique de relance des investissements du secteur touristique par les pouvoirs publics au Cameroun. Car, en plus d'être infime, le budget alloué au secteur tourisme évolue en dent de scie.

Tableau 13: Comparaison du budget du MINTOURL au budget total de l'Etat

ANNEES	BUDGET DU MINTOUR	BUDGET DE L'ETAT	POURCENTAGE DU BUDGET DU MINTOUR PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ETAT
2001 / 2002	2 798	1 041 400	0, 27 %
2003	3 106	1 047 000	0, 30 %
2004	3 023	1 079 000	0, 28 %
2005	2 846	1 155 600	0, 25 %

Source: MINTOUR, 2005

Notons cependant que la DRMINTOUL éprouve aussi des difficultés indépendamment de sa volonté. Nous pouvons relever ici le retard dans son contact, par le comité d'organisation du festival « nyang-nyang », qui les met sous pression et ne leur donne pas le temps de bien se préparer pour l'événement.

5.2.4. Inadéquation entre les politiques étatiques et les réalités du terrain

En tant que collectivité territoriale décentralisée, la mairie se présente comme l'acteur étatique de base pour le développement local, et par conséquent celui du tourisme. Cependant, au cours d'un entretien avec un agent de la mairie de Bafoussam 1^{er}, il affirme que le budget qui leur est alloué n'est pas assez important pour subvenir aux besoins de base de la population et investir aussi dans le tourisme. Dès lors, la mairie se voit donc obligé de subvenir d'abord aux besoins de première nécessité, avant de penser au tourisme. Encore qu'à Bafoussam 1^{er} le tourisme n'est pas encore perçu comme une activité économique. Pourtant, avec la mise en place de la décentralisation en 2004, les dirigeants des exécutifs communaux avaient eu beaucoup d'espoir quant à l'augmentation de leurs enveloppes budgétaires qui allait leur permettre de réaliser bon nombres d'aménagements et ainsi de promouvoir le tourisme dans leurs localités respectives. Rendu en 2014, le taux de transfert n'était pas encore significatif comme en témoigne le tableau suivant qui donne les ressources transférées par ministères aux collectivités territoriales décentralisées.

Tableau 14: Ressources transférées par ministères aux collectivités territoriales décentralisées.

RANG	MINISTERE CONCERNE	RESSOURCES TRANFEREES (En milliers de FCFA)
1	Ministère des arts et de la culture	90 000 FCFA
2	Ministère de l'agriculture et du développement rural	8. 280. 700 FCFA
3	Ministère des affaires sociales	751. 915 FCFA
4	Ministère des affaires sociales	751. 915 FCFA
5	Ministère de l'éducation de base	23. 863 FCFA
6	Ministère de l'énergie et de l'eau	5.691.150 FCFA
7	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle	580.240 FCFA
8	Ministère de l'élevage des pêches et des industries animales	6.199.100 FCFA
9	Ministère des forêts et de la faune	726.000 FCFA
10	Ministère de l'habitat et du développement urbain	1.460.000 FCFA
11	Ministère des petites et moyennes entreprises	150.000 FCFA
12	Ministère de la santé publique	23.053.700 FCFA
13	Ministère de la promotion de la femme et de la famille	2.081.766 FCFA
14	Ministère du tourisme et des loisirs	670.000 FCFA
15	Ministère des travaux publics	7.441.0 FA

Source : Cameroun tribune : Août 2014

5.2.5. L'insuffisance des infrastructures d'accueil et de l'action promotionnelle

La mise en tourisme d'un patrimoine culturel passe nécessairement par la mise en place des infrastructures adéquates. Cependant, l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} souffre encore d'un handicap infrastructurel. Les voies de communication sont insuffisantes et certains sites demeurent inaccessible, notamment les lieux sacrés. Notons que les quelques axes routiers qui existent ne sont pas entretenus et restent difficilement carrossable. L'arrondissement de Bafoussam 1^{er} connaît également un déficit en infrastructures d'accueil. En effet, les infrastructures de logement sont non seulement peu, mais pour la plupart non homologués, et par conséquent répondent difficilement aux aspirations des touristes, très souvent exigeants dans la recherche de la qualité. Tout ceci limite les séjours des touristes dans l'arrondissement.

Pour ce qui est de L'insuffisance de l'action promotionnelle. La richesse et la diversité du PCPF peuvent servir au développement du tourisme dans Bafoussam 1^{er}. Cependant, en dehors des manifestations de la chefferie supérieure, les autres attractions ne sont pas assez publicisées dans les brochures touristiques. Pourtant, les promoteurs touristiques pourraient profiter des autres éléments de la culture Fuissep pour multiplier leurs offres, afin de mieux répondre aux aspirations des touristes. Les funérailles, qui sont de grands moment de rendez-vous culturel du peuple Fuissep pourraient susciter l'admiration des touristes, si des moyens étaient mis sur pieds pour leur faire connaître non seulement l'existence de cela, mais aussi leurs périodicité.

5.2.6. L'exode rural et l'insuffisance de professionnels du tourisme.

L'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est très pauvre en infrastructures scolaires, notamment les institutions d'enseignement supérieur (confer figure 8). Les quelques uns existant sont d'ailleurs des structures privées, avec des frais de scolarisation exorbitants. Etant donnée le niveau de revenus relativement bas des populations, très peu sont les parents pouvant envoyer leurs enfants dans ces institutions. C'est pourquoi beaucoup préfèrent que leurs enfants aillent continuer leurs études en dehors de Bafoussam dans les universités d'Etat (Dschang, Yaoundé, Douala). Bafoussam se voit ainsi dépourvu ses intellectuels, qui auraient pu initier la réflexion et faire du tourisme un secteur beaucoup plus porteur.

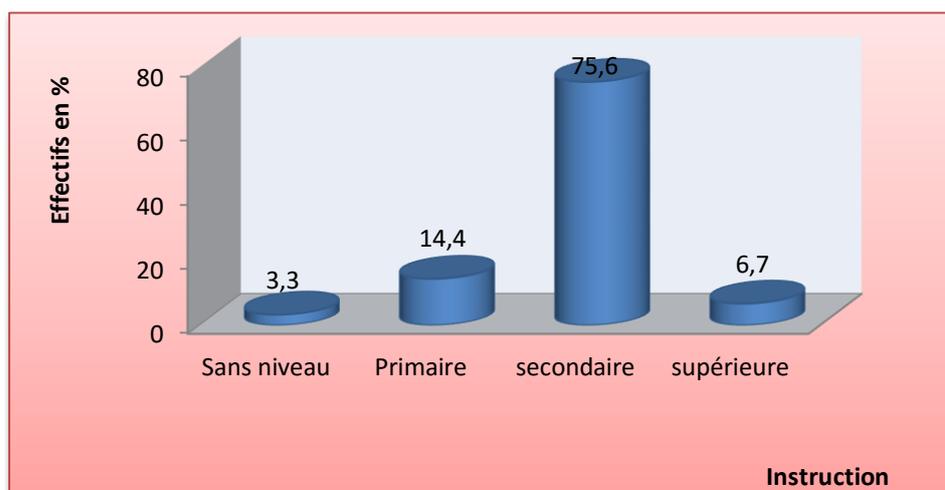


Figure 11: Un arrondissement dépourvu de ses intellectuels à cause à cause de l'insuffisance d'infrastructure solaire

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

Un autre problème auquel fait face le patrimoine culturel des peuple Fussep est le manque de professionnels de tourisme.

En effet, la promotion du tourisme interne est très faible au Cameroun. Cela tient aux politiques qui sont mises en place en matière de formation, d'administration et du climat des affaires

Au Cameroun, de la maternelle au secondaire, il n'existe aucune matière concernant le tourisme. Cette situation est renforcé par les manuels scolaires qui pour la plupart n'ont aucun contenu sur le tourisme. Même si la géographie et l'histoire font quand même mention du tourisme dans certains de leurs chapitres (notamment dans les classes de 5^{ème} et terminale), le tourisme reste une inconnue dans les autres matières du système éducatif Camerounais. Cependant, dans le supérieur l'on note un début de reformes avec la création des instituts de formation privés spécialisés en tourisme comme l'institut Siantou de Yaoundé, l'ISTAM à Douala. L'Etat n'est pas en reste dans cette mouvance. En effet, il a créé à Ngaoundéré (Adamaoua) l'école d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC qui forme les ingénieurs en hôtellerie et restauration. Il a également doté l'université de Yaoundé I (Ngoa-Ekellé) d'un département de tourisme qui forme les étudiants à l'obtention d'un master professionnel en tourisme.

Cette stratégie de l'Etat qui peut être qualifiée de formation par le haut pose un certain nombre de problèmes, notamment celui de savoir comment quelqu'un qui n'a pas été formé dès la base en tourisme, peut-il subitement s'intéresser au tourisme arrivé au supérieur, et après avoir mené des études en mathématique, en science de la vie et de la terre, en français, en anglais, en espagnol, en histoire, en géographie ? Dès lors, on se demande si les intentions de l'Etat sont vraiment celles de développer une culture touristique au sein de la population camerounaise. Cette orientation de l'Etat en matière de formation en tourisme nous semble belliqueuse et ne saurait en aucun cas contribuer à développer une culture touristique au Cameroun.

5.2.7. Le problème de conservatisme et un enclavement des sites touristiques

Comme toute autre culture Bamiléké, la culture Fussep a Beaucoup d'interdits pouvant freiner sa mise en tourisme. C'est le cas de l'interdiction d'accéder à l'intérieur des forêts sacrées par des personnes autres que les initiés dans les us et coutumes Fussep.

En dehors des sites touristiques de la chefferie supérieure Bafoussam qui sont accessibles aux potentiels visiteurs, les autres sites tels que les lieux sacrés, les lieux de rites de veuvage (cours d'eau) sont quasiment inaccessibles et abandonnés à eux même. Ceci pour des raisons beaucoup plus mystiques et surnaturelles. En effet, l'aménagement des lieux sacrés chez les Fussep passe par des rituels dont seuls certains notables et les chefs traditionnels sont habilité à effectuer. En cas de violation de cette loi, le concerné subit des punitions sévères de la part des esprits qui résident dans ces lieux sacrés.

5.2.8. Des aménagements sommaires lors des manifestations culturelles, accompagné de la Créations des emplois précaires

Les aménagements faites lors des manifestations culturelles sont non seulement limités, mais aussi très précaires, et disparaissent juste après ces manifestations. C'est le cas lors des funérailles, où les populations louent les tentes et d'autres objets décoratifs pour protéger et embellir le lieu de deuil (confer figure 12), et tout cela est détruit immédiatement après les cérémonies. C'est également le cas du festival «nyang-nyang ». En effet, Comme l'affirme 44.4% des enquêtés, les aménagements pendant ce festival ne profite qu'à la chefferie et quelques sites touristiques, et cet aménagement est très précaire.

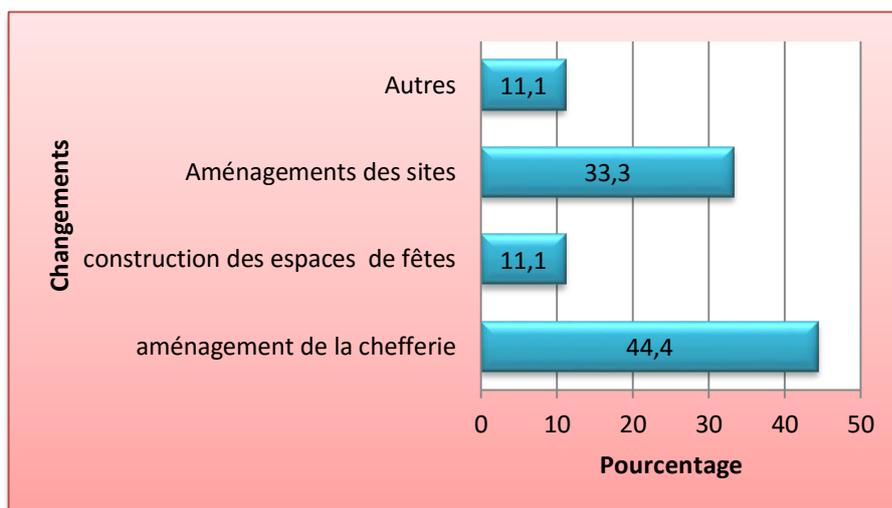


Figure 12: Les changements suite aux manifestations culturelles

Source : Enquêtes de terrain janvier 2016

Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, les multiples emplois cités plus haut, qui se greffent aux manifestations culturelles sont précaires, et par conséquent s'arrêtent aussi immédiatement après les évènements.

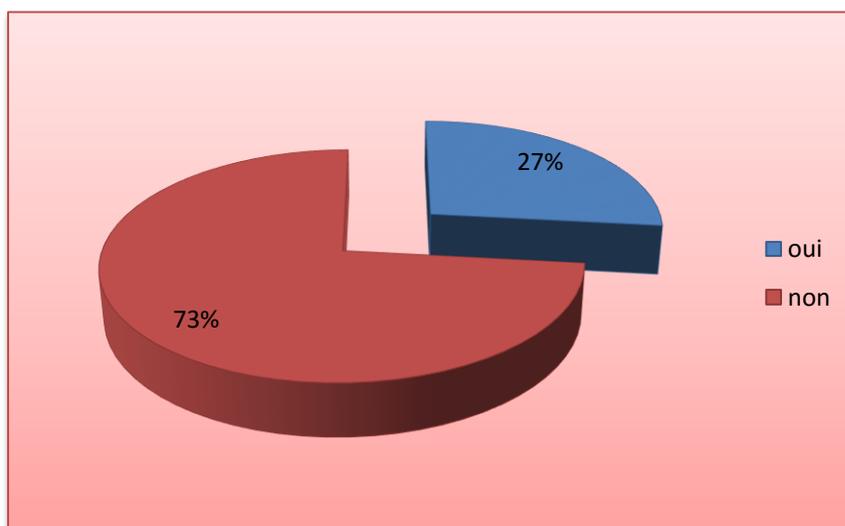


Figure 13: Pérennité des emplois lors des manifestations culturelles

Source : Enquêtes de terrain janvier 2016

D'après le diagramme ci-dessus 73% de personnes affirment que les emplois créés lors des manifestations culturelles sont précaires.

5.2.9. La lenteur dans la réalisation des projets

Un certain nombre de projets sont mis sur pieds par la commune en 2014 ; mais jusqu'ici, aucun de ces projets n'a été réalisé. La principale raison étant le manque de financement. Lors de notre entretien avec le maire de la commune de Bafoussam 1^{er} en janvier 2016, il l'a affirmé en ces termes : « *le manque de moyens financiers est le problème majeur que rencontre la mairie dans la réalisation de ses projets de développement* ». Cette situation contribue à ralentir la réalisation des projets. Ce qui rejoint les conclusions du forum organisé par le Cameroun du 17 au 18 mai dernier sous le thème « *investir au Cameroun terre d'attractivité* ». En effet, il ressort de ce forum que le Cameroun ne s'arrime pas au siècle de vitesse, au vu de la lenteur dans la réalisation de ses projets. Car un projet qui met un mois pour être réalisé ailleurs prend 1 an au Cameroun.

Au terme de ce chapitre, il ressort que la contribution du PCPF au développement local est insuffisante, ceci à cause de nombreux problèmes. Il convient donc de trouver des pistes de valorisation, en vue d'un développement local optimal.

5.3 Quelques stratégies de mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fusesep de Bafoussam 1^{er}.

Cette sous partie nous permettra de voir quelles stratégies engager en vue d'une véritable mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fusesep de Bafoussam 1^{er}. Pour cela nous allons tout d'abord décliner le cadre institutionnel et réglementaire du tourisme et du patrimoine culturel au Cameroun.

5.3.1. Cadre réglementaire et juridique du tourisme au Cameroun

Le tourisme au Cameroun est régi par la loi N° 98/006 du 14 avril 1998 fixant dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières applicables à l'activité touristique dont les principaux objectifs sont : le développement économique ; la promotion de la culture nationale ; l'intégration nationale et le brassage des peuples ; la protection et de la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles, nationales, ainsi que de l'environnement ; la mise en valeur du patrimoine touristique national (article 1).

5.3.1.1. Les activités touristiques au Cameroun

L'article 2 de cette loi considère comme activité touristique, toute activité commerciale qui concourt à la fourniture des prestations d'hébergement, de restauration et /ou à la satisfaction des besoins des personnes qui voyagent pour leur agrément, ou pour des motifs professionnels, ou qui a pour finalité un motif à caractère touristique, notamment l'organisation des voyages et des séjours ; la construction, l'extension, la transformation ou l'exploitation d'un établissement de tourisme etc.

5.3.1.2. Des conditions d'exercice des activités touristiques au Cameroun

La liberté d'exercer l'activité touristique sur l'étendue du territoire est reconnue à toute personne physique ou morale, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des exigences de professionnalisme reconnues par les normes en la matière (article 7). Notons aussi que l'exercice d'une telle activité doit être subordonné à l'obtention préalable d'une autorisation et d'une licence d'exploitation délivrées après avis obligatoire d'une commission compétente. Elles sont individuelles et ne peuvent être ni louées, ni cédées, ni transférées. Les intéressés doivent régulièrement s'acquitter de leurs redevances fiscales.

5.3.1.3. Des dispositions pénales

Les dispositions de l'article 30 Considèrent comme infractions:

- l'exercice d'une activité touristique sans autorisation, l'agrément ou la licence prévue par la présente loi ;
- l'exercice d'une activité touristique avec une autorisation, un agrément ou une licence loués ou cédés ;
- l'exercice d'une activité touristique malgré une décision dûment notifiée de suspension ou de retrait de l'autorisation, de l'agrément ou de la licence ;
- l'aménagement ou l'exploitation d'un site touristique sans cahier de charges dûment approuvé;
- l'exploitation d'une structure d'organisation de voyages et de séjours, d'un établissement de tourisme ou d'un site touristique, classé, sous une catégorie ne correspondant pas au classement qui lui a été accordé ;
- le non-respect des règles de construction ;
- le défaut d'affichage des prix ;
- le défaut de production ou la production tardive des statistiques réglementaires;
- le défaut d'apposition ou l'application frauduleuse du panneau ;
- la pollution, la destruction ou la dégradation des sites touristiques.

5.3.2. Cadre réglementaire et juridique du patrimoine culturel au Cameroun

Au Cameroun, le Patrimoine culturel est régi par la loi N°2013/003 DU 18 Avril 2013 qui est complémentaire à la loi du tourisme susmentionnée ayant pour objectif de favoriser la connaissance, la conservation, la protection, la valorisation, la promotion et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans la perspective du développement durable (article 1).

5.3.2.1. Reconnaissance et gestion des biens du patrimoine culturel

Tel que prévu aux articles 9,10 et 15, l'Etat assure la gestion du patrimoine culturel avec le concours des collectivités du secteur privé et de la société civile. Ainsi, tous les biens du patrimoine culturel font l'objet d'un inventaire, d'une reconnaissance et ou d'un classement. Il est tenu au ministère en charge du patrimoine culturel, un fichier dans lequel doivent être inscrits tous les éléments du patrimoine culturel inventoriés, reconnus ou classés conformément à la loi. Les biens du patrimoine culturel immatériel classés font l'objet de la constitution de corpus et banques de données concernant le patrimoine culturel immatériel par l'identification, la transcription et la classification, la collecte, l'enregistrement par tous moyens appropriés et sur tous supports auprès de personnes, groupe de personnes ou de communautés détentrices du patrimoine culturel immatériel ; de la diffusion par tous les moyens d'expositions, de manifestations diverses, de publications, toutes formes et tous procédés et moyens de communication ; de sauvegarde de l'intégrité et de la protection des traditions (article 36).

5.3.2.2. Création des produits dérivés, valorisation et promotion des biens du patrimoine culturel

La liberté de créer les produits dérivés des biens culturels sur l'étendue du territoire est reconnue à toute personne physique ou morale, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur et sous réserve du respect des champs de compétences spécifiques, la valorisation des biens du patrimoine culturel est assurée par l'Etat et les collectivités territoriales

décentralisées, avec le concours éventuel du secteur privé et de la société civile. Ainsi, d'après les prédispositions de l'article 46 la promotion des biens du patrimoine culturel est assurée par le biais de la réhabilitation ou la restauration des biens culturels ; de la création des musées, des collections de toutes sortes et des infrastructures culturelles dans le domaine du patrimoine culturel suivant des modalités fixées par voie réglementaire ; de la fixation par l'image et le son du patrimoine culturel immatériel ; du développement des industries culturelles et du tourisme culturel ; de la sensibilisation, de l'information de l'éducation et de la formation sous toutes leurs formes etc.

5.3.2.3. Des dispositions pénales et de la responsabilité civile découlant des atteintes au patrimoine culturel

Les peines prévues à l'article 184 du code pénal sont les suivantes: la destruction, la dégradation, la démolition, la mutilation, ou la pollution des biens culturels ; l'édification des constructions ou établissement d'une servitude conventionnelle à la charge d'un immeuble classé, sans autorisation ; la prospections, l'exploitation et fouilles archéologies des sites classés ou proposés au classement.

5.3.3. La mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep de Bafoussam 1^{er} : un levier pour le développement local.

5.3.3.1. Le festival « nyang-nyang » des peuples Fuissep: un évènement touristique qui nécessite de l'innovation

Ici, Nous mettons en exergue les stratégies devant permettre de fidéliser les touristes et attirer de nouveaux autres. De ce fait, nous devons tenir compte des exigences des touristes.

-La diversification de l'offre et l'amélioration de la qualité organisationnelle du festival « nyang-nyang ».

En plus de ce qui est déjà fait, il serait nécessaire de procéder à :

-La diversification des activités telles que les charades, les contes et légendes, la course dans le sac, le bras de fer, le concours de traduction de nos langues officielles (français et anglais) en langue Bafoussam et vice-versa.

-L'organisation des débats éducatifs et des journées des chefferies réservées aux chefs traditionnels, pendant laquelle chaque chef présente géographiquement et historiquement sa chefferie.

-Le renforcement des mécanismes de communication à travers les brochures, les catalogues, les panneaux publicitaires.

-Le développement des techniques de promotion : il faut par exemple pour les agences de voyage, organiser les charters de voyage en destination de Bafoussam, avec des prix promotionnels, pendant la période de festival.

Désenclaver le site du festival « nyang-nyang » en rendant les voies de communication qui y mènent facilement praticable. Pour cela, il faut aménager le tronçon deuxième carrefour évêché-carrefour le maire, en passant par king-place qui est jusqu'ici en très mauvais état, et difficilement praticable

5.3.3.2. Stratégies de mise en tourisme des funérailles chez les peuples Fuissep.

Etant donné que la période d'ouverture des funérailles à Bafoussam correspond à la période touristique du Cameroun (la saison sèche), ces funérailles peuvent être utilisés à des fins touristiques car : elles drainent beaucoup de monde et occasionnent des dépenses

touristiques, tout en mettant en relief la quasi-totalité des expressions socioculturelles des peuples Fuissep. Il faut de ce fait:

-L'Amélioration de la programmation des funérailles par les organisateurs

Etant donné que toutes les funérailles ne peuvent être mises en tourisme, nous nous attarderons sur celles des chefs traditionnelles, des notables, des reines mères et des élites. Il faut pour cela vulgariser au maximum possible les dates des funérailles de ces personnalités.

-Sensibiliser les organisateurs de ces funérailles en matière de culture touristique à travers les médias (télévision, radio, ...)

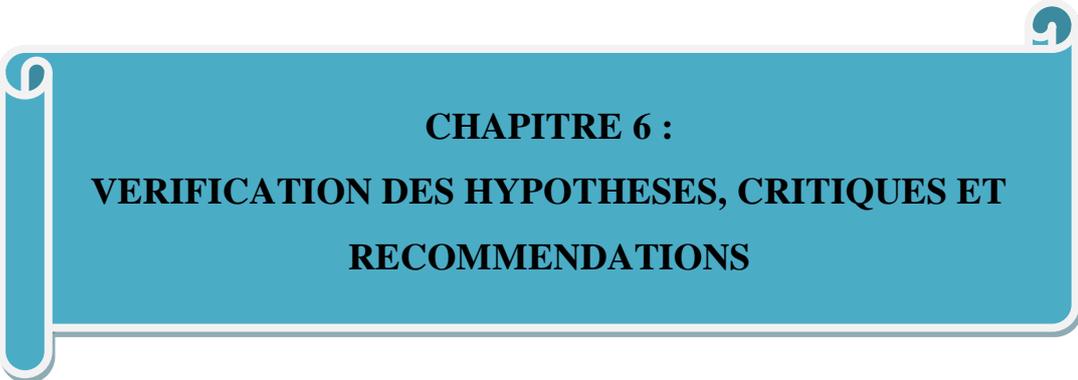
En effet les populations Fuissep n'ont pas encore prise conscience de l'importance de la valorisation de leurs funérailles. Pourtant, les touristes peuvent être attirés par les mythes et les interdits qui se cachent derrière les funérailles. Lors des funérailles, certains rites et danses traditionnelles sont exécutés, et interdits aux non initiés. C'est le cas du rite de purification des veuves de notable qui consiste pour la veuve à aller jeter un bâtonnet dans la cour de l'homme qui décède à la suite de son époux, afin de se détacher totalement de son défunt époux. . Pourtant les touristes aimeraient bien découvrir ces savoirs faire et être.

-Renforcer le professionnalisme et le dynamisme des acteurs publics et privés du tourisme culturel

Les acteurs publics, privés, et même la population locale accordent très peu d'importance à l'exploitation des funérailles à des fins touristiques. C'est pourquoi il faut procéder à

- L'organisation des excursions en direction des sites touristiques de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}.

- L'exploitation des sites touristiques en concession conformément à la réglementation en vigueur, etc.



CHAPITRE 6 :
VERIFICATION DES HYPOTHESES, CRITIQUES ET
RECOMMANDATIONS

Il convient pour nous dans ce chapitre de faire une vérification de nos hypothèses formulées au départ, c'est-à-dire, à partir des résultats obtenus au cours de notre recherche, les confirmer ou les infirmer. Ensuite, nous procéderons à une analyse critique de ces résultats, puis à la formulation des recommandations en vu de montrer les actions à entreprendre pour mieux valoriser le PCPF, et le rôle de chaque acteur dans cette mise en tourisme.

6.1 Vérification des hypothèses

6.1.1. Vérification de la première hypothèse :

Le patrimoine culturel des peuples Fussep de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} est très diversifié, mais peu valorisé.

De notre travail de recherche, où nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, le PCPF est riche et diversifié, mais peu valorisé, il ressort que ce patrimoine culturel est effectivement peu valorisé malgré sa richesse et sa diversifié.

En effet, tout au long de notre travail, nous avons recensé plusieurs éléments dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, liés à la culture des peuples Fussep, et constituant le patrimoine culturel de ces derniers. Il s'agit du patrimoine culturel matériel et du patrimoine culturel immatériel.

Tableau 15: Le patrimoine culturel des peuples Fussep

PATRIMOINE CULTUREL DES PEUPLES FUSSEP	
PATRIMOINE CULTUREL MATERIEL	PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL
Chefferie traditionnelle	Les lieux sacrés
L'art	Le festival « nyang-nyang »
Les spiritueux	Les danses traditionnelles
L'architecture (musée, constructions, monuments)	La langue et la tradition
Les foyers culturels	
Les arbres sacrés	
L'agriculture et l'élevage	

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

Au regard de ce tableau, nous remarquons que le PCPF recouvre aussi bien le patrimoine matériel que immatériel, ce qui explique une diversité de ce patrimoine culturel.

Cependant, malgré cette diversité le PCPF est peu valorisé. L'enquête menée auprès des populations Fussep nous présente les résultats suivants :

Tableau 16: Niveau de valorisation du PCPF

ELEMENT DU PCPF	NIVEAU DE VALORISATION
Festivals	31.7%
Monuments	26.6%
Musées	22.4%
Foyers culturels	4.9%
Foires artisanales	14.4%

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

Le tableau ci-dessus met en exergue le niveau de valorisation des éléments de la culture Fussep. Ainsi, nous remarquons à partir de ce tableau qu'il est très peu valorisé. Car pour tout un peuple, nous avons recensé : un seul festival (festival nyang-nyang), qui est biennal. Deux monuments seulement (monument de la chefferie supérieure et monument wanko). Un seul musée, un seul foyer culturel, nombre de foires artisanales limité, et le peu qui existe est organisé par la délégation régionale de la culture. A coté de tous ceci, nous notons qu'il n'y a pas de foire gastronomique, pas de centre de formation en artisanat, l'architecture du peuple est en voie de disparition, l'agriculture et l'élevage reste sous-exploité. Notre hypothèse est ainsi confirmée.

6.1.2. Vérification de la deuxième hypothèse :

Il existe une multitude d'acteurs qui interviennent à différents niveaux dans la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fussep.

Selon notre deuxième hypothèse, plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus de mise en tourisme du PCPF. Dans l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, les principaux acteurs de la mise en tourisme du PCPF selon la population sont l'Etat, les services déconcentrés de l'Etat (délégation régional du tourisme, délégation régionale de la culture), les communautés territoriales décentralisés (mairie), les autorités traditionnelles, l'élite, la population locale, la société civile.

Malgré la synergie qui existe entre ces acteurs, plusieurs faits les opposent. Le tableau suivant fait un récapitulatif de ces rapports qu'ils entretiennent ensemble.

Tableau 17: Synergie et divergences entre les acteurs

ACTEURS	SYNERGIE	DIVERGENCES
Acteurs étatiques et acteurs non étatiques	<ul style="list-style-type: none"> -L'organisation des événements culturels -Financement des projets -Les journées d'hygiène et de salubrité : le jeudi propre -Lutte contre l'insécurité L'expropriation forcée 	<ul style="list-style-type: none"> -Les conflits au niveau de l'attribution des compétences -La mauvaise distribution des fonds issu de l'exploitation des produits touristiques. -Une faible gestion participative
Acteurs publics et acteurs du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place des infrastructures de facilitation des investissements touristiques -La formation -La signature des accords de partenariat. -La promotion des sites 	<ul style="list-style-type: none"> -Les multiples taxes -Conflits liés à la réglementation des activités relevant du tourisme
Acteurs non étatiques et secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> -Conception des produits touristiques -Le financement 	<ul style="list-style-type: none"> -Le non respect des normes environnementales -Les conflits d'accès au foncier

Source : Enquêtes de terrain, janvier 2016

De ce qui précède, on peut donc affirmer que la mise en tourisme du PCPF fait intervenir une multitude d'acteurs aux actions convergentes. Mais malgré cette complémentarité qu'il y a entre eux, il y a aussi des divergences. Notre deuxième hypothèse est donc partiellement vérifiée.

6.1.3. Vérification de la troisième hypothèse :

La faible synergie entre les acteurs locaux et Etatiques, et le manque de dynamisme des populations expliquent la faible contribution du patrimoine culturel des peuples Fuissep au développement local.

D'après notre 3^{ème} hypothèse, le PCPF contribue très peu au développement local. Ceci à cause de nombreux obstacles, dont les principaux sont la faible synergie entre les acteurs locaux et Etatiques, et le manque de dynamisme des populations. A coté de tous cela, nous pouvons également citer: l'acculturation due à la modernisation que connaît la ville de Bafoussam, les problèmes d'ordre financiers, inadéquation entre les politiques étatiques et les

réalités du terrain, l'insuffisance des infrastructures d'accueil et de l'action promotionnelle, l'exode rural et l'insuffisance de professionnels du tourisme, le problème de conservatisme et un enclavement des sites touristiques, des aménagements sommaires lors des manifestations culturelles, accompagnés des emplois précaires. Le tableau ci-dessous (tableau 18) témoigne de la faible synergie entre les acteurs, dans la réalisation des projets ou des événements.

Tableau 18 : Synergie entre les acteurs

PROJETS OU EVENEMENTS	ACTEURS	SYNERGIE
Construction de 02 blocs de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Lemgou dans Houkaha et à l'Ecole Maternelle de Ndiengdam II	Etat	
Festival	Etat, population locale	❖
Construction de 02 nouveaux marchés dans la Commune : kouekong, banengo	Etat	
Campagne d'hygiène et de salubrité	Population locale	

Source : PCD Bafoussam 1^{er}

Au regard de ce tableau, on remarque bien que la plupart de temps, les acteurs interviennent indépendamment les uns des autres. Ce qui témoigne la faible synergie. Notre troisième hypothèse est donc vérifiée.

Notre troisième hypothèse est vérifiée car, effectivement, la faible mise en tourisme du PCPF s'explique par de nombreux problèmes au rend desquels la faible synergie entre les acteurs locaux et Etatiques, et le manque de dynamisme des populations.

6.2 Critique des résultats et recommandations

A la fin de tout travail scientifique, il est nécessaire de faire un bilan critique afin de dégager les éléments importants qui permettront d'améliorer les recherches futures. De ce fait, nous allons dans ce chapitre relever les manquements constatés dans notre recherche et qui, d'une manière ou d'une autre ont influencés les résultats de nos travaux. Ensuite, nous formulerons quelques suggestions ou pistes à suivre afin d'améliorer la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep, et même d'autres recherches future.

6.2.1. Critique des résultats

6.2.1.1. L'orientation du sujet

Le cadre opératoire que nous avons défini dans le deuxième chapitre de ce travail de recherche nous a permis de dégager trois types de variables (dépendante, indépendante et intermédiaire), des dimensions, des composantes et des indicateurs relatifs à chacune d'elles. C'est grâce à cette phase qu'on optimise l'orientation de l'étude. Dans le cas de notre travail, malgré l'élaboration d'un cadre opératoire, plusieurs dimensions, variables, indicateurs et sous indicateurs non pas pu être intégré afin de représenter au mieux nos trois variables que sont le patrimoine culturel (variable indépendante), la mise en tourisme (variable intermédiaire), et le développement local (variable dépendante). Pourtant, leur prise en

compte nous aurait permis de mieux appréhender le phénomène de mise en tourisme du PCPF. D'autre part, dans une société marquée par l'encrage aux valeurs culturelles malgré la modernité, comme chez les peuples Fuissep, il est assez délicat pour certaines personnes de porter un jugement sur l'autorité traditionnelle. De ce fait, parler du chef, et surtout de ses manquements ou limites dans sa gouvernance n'est pas aisé pour les populations dans notre zone d'étude. Ce qui influence les résultats de nos travaux, surtout lorsqu'on sait que le chef est le gardien de la tradition.

6.2.1.2. Limites méthodologiques

La méthodologie nous a été utile dans la collecte des informations recueillies. Cependant, elle présente quelques manquements.

6.2.1.3. L'échantillonnage

Nous avons prévu un échantillonnage pour l'ensemble de la population de Bafoussam 1^{er} afin d'évaluer l'impact du PCPF dans le développement local. Mais, lors de nos enquêtes de terrain, nous nous sommes rendu compte que les non natifs étaient très peu informés sur la culture Fuissep. Notre échantillonnage s'est donc limité au peuple Fuissep. Ce qui a réduit la divergence des points de vue concernant la contribution du PCPF dans le développement local. Car ce dernier ne se limite pas au peuple, mais il concerne tout l'arrondissement.

6.2.1.4. Collecte des données

L'obtention des données générales relatives à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep n'a pas été aisé. Car nous avons surtout fait face à l'absentéisme de la plupart des acteurs de la mise en tourisme du PCPF. D'autre part, malgré la présentation de notre attestation de recherche, l'administration du questionnaire auprès des populations n'a pas du tout été facile. Ceci surtout du au caractère réfractaire de la population cible. Avec la pression et les exigences académiques (cours et stage pratique) auxquelles sont soumis les élèves-professeurs de cinquième année à l'Ecole Normale supérieure de Yaoundé, la période consacrée à la collecte des données s'est avérée courte. Par conséquent, nous n'avons pas pu rencontrer tous les acteurs de la mise en tourisme du PCPF. Il a donc fallu élaborer des stratégies pour mener à bien notre recherche. Parmi celles-ci, nous avons des entretiens téléphoniques et des entretiens par le biais d'internet qui, malheureusement, ne nous ont pas permis de recueillir le maximum de données

6.2.1.5. Dépouillement et traitement des données

Comme nous l'avons dit dans notre méthodologie, le dépouillement et le traitement de nos données ont été faits à partir des logiciels SPSS 21 et EXCEL 2007. Ce qui a été un grand problème pour les questions ouvertes et surtout pour les entretiens avec les responsables des structures concernées par le projet. En effet, le logiciel SPSS ne prend en compte que les questions fermées. Ainsi, l'analyse des informations obtenues à travers les questions ouvertes et les entretiens n'a pas été possible à l'aide des graphes.

6.2.1.6. Les contraintes matérielles et financières

L'insuffisance des moyens financiers, nous a poussés à réduire la taille de notre échantillonnage. En effet, pour un échantillon représentatif en science sociale, le seuil doit être de 10% que nous n'avons pas pu atteindre. Aussi, La spatialisation des phénomènes étant une étape très importante en géographie, nous n'avons pas pu spatialiser le PCPF à cause des problèmes financiers.

6.2.2. Recommandations

Dans cette partie de notre travail, il est question de faire des propositions afin d'optimiser la mise en tourisme du PCPF. Pour cela, nous allons montrer les actions à entreprendre pour mieux valoriser le PCPF, et le rôle de chaque maillon de la chaîne dans cette mise en tourisme.

6.2.2.1. Recommandation pour améliorer la qualité du festival « nyang-nyang »

Comme nous l'avons dit plus haut dans notre chapitre III, le « nekieng » ou festival « nyang-nyang » est un festival biennal organisé par les peuples Fuissep. Pour une véritable mise en tourisme il faut :

Développer les mécanismes de communication à travers les brochures, les catalogues, les panneaux publicitaires, la communication ; ainsi que les techniques de promotion (organisation des charters de voyage en destination de Bafoussam, avec des prix promotionnels, pendant la période du festival nyang-nyang).

6.2.2.2. Diversifier les sources de financement

Les différents acteurs de la mise en tourisme doivent mobiliser les ressources de toute part, faire recours aux bailleurs de fonds, aux partenaires comme le FEICOM, afin de pouvoir réunir les fonds nécessaires pour la réalisation des projets.

Dans l'association de développement ADEMSAM, le comité d'organisation doit définir les taux obligatoires que chaque membre de l'association doit donner comme contribution

6.2.2.3. Création d'un centre multi fonctionnel

Il s'agit d'un centre qui va encadrer les jeunes afin de les enraciner à la culture locale, et même de favoriser leur insertion socio professionnelle. Un touriste doit à partir de ce centre avoir une idée de toute la culture des peuples Fuissep. Pour cela, les promoteurs de ce centre doivent mettre à disposition de tous le monde: des prestations artisanales, des tableaux qui retracent l'histoire des peuples Fuissep et même la dynastie des chefs. Ce centre doit aussi recycler les jeunes à la culture Fuissep afin de faciliter leur retour aux sources. On doit y retrouver un récapitulatif de tous les sites touristiques de l'arrondissement, ainsi qu'un répertoire de tous les grands événements de la culture Fuissep (danses traditionnelles, festivals).

6.2.2.4. Renforcement des infrastructures d'accueil

Il s'agit de multiplier les infrastructures et améliorer la qualité de ceux existants. Le renforcement est en termes de qualité et de quantité de service. Les prestataires doivent donc appliquer les règles d'hygiène, organiser les séminaires de formation de leur personnel.

6.2.2.5. Renforcement de l'action promotionnelle

La valorisation passe par une mise en scène du patrimoine (interprétation), c'est-à-dire utiliser différents moyens pour rendre significatives aux visiteurs l'identité et les fonctions des objets présentés (**ORIGET du CLUZEAU C., 2005**). Pour cela, il faut une bonne connaissance des attentes du public et la connaissance des spécificités intrinsèques du site patrimonial. En d'autres termes, l'interprétation doit être un compromis entre les besoins du public et les exigences patrimoniales.

Au sein du musée, et des monuments, la mise en scène suppose de connaître parfaitement les besoins et attentes des publics. Il faut donc la participation des professionnels du marketing, dans le but d'attirer le maximum de retombées économiques.

Pour la promotion de ces monuments, les acteurs interpellés seront aussi bien les autorités traditionnelles que les autorités publiques. L'on aura également besoin de la présence des conteurs, guides, cartels, panneaux, éclairage, scénographie, vidéos, simulations, reconstitutions...

Il faut aussi mettre les nouvelles technologies au service de cette valorisation. Pour le musée ces outils doivent être complètement adaptés au propos dans lequel ils s'insèrent en utilisant des dispositifs variés tels que: films projetés sur écran, bornes et cartographie interactives, son spatialisé, 3D temps réel... ». D'autre part, il faut privilégier une simplicité d'utilisation et l'accessibilité.

6.2.2.6. La coopération comme fondement de l'action touristique : la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme culturel

Le développement local passe par une logique d'acteurs (**PECQUEUR B, 2000**). Cependant, se centrer sur les acteurs n'est pas suffisant car une multitude d'actions isolées ne sauraient générer le développement local sans s'inscrire dans une autre logique : celle des réseaux. C'est dire qu'on ne peut pas se limiter à la variété des acteurs et de leurs initiatives pour mettre en tourisme notre patrimoine culturel, mais il faut une synergie, un réseau entre les différents acteurs.

Le réseau est un ensemble d'acteurs, ou de pôles, reliés entre eux par des liens plus ou moins denses et complexes. On peut ainsi voir des rencontres entre collègues, réunions d'information, foires et salons spécialisés... qui vont influencer sur la capacité des acteurs à produire et à vendre. La mise en tourisme découle donc de l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler les relations entre acteurs pour assurer leur stabilité (**PECQUEUR B, op.cit.**).

En matière de tourisme culturel, la participation des acteurs est décisive pour que le territoire ne s'avère pas être un simple support. Car implication effective des acteurs à tous les niveaux contribue à la mise en place des actions de développement durable (**PCD Bafoussam 1^{er}, 2014**).

Pour ce qui est du PCPF, la rencontre entre professionnels du tourisme, de la culture, de la mairie, de la tradition, et tous autres acteurs apparaît comme une professionnalisation nécessaire. Car ce sont eux les premiers acteurs des réseaux de tourisme culturel. Sachant que ces professionnels utilisent des vocabulaires, des langages et des manières de travailler différentes. L'Etat doit faciliter la mise sur pied d'une plate forme de collaboration entre eux. Pour cela, il faut une sensibilisation, formation et concertation entre eux pour créer une familiarité entre le monde du tourisme, de la culture et de la commune, afin d'appuyer une stratégie de développement culturel. D'autre part, le dialogue entre ces acteurs va rendre performant les projets de valorisation de la culture Fuissep. Pour cela, il faut: une entière coopération pour obtenir des bénéfices mutuels ; Des relations de travail pour la réalisation de besoins et d'intérêts commun ; une coexistence pacifique afin de partager les mêmes ressources. Créer de nouveaux professionnels qui ne sont ni des professionnels de la culture, ni des professionnels du tourisme, mais des professionnels du tourisme de la culture.

6.2.2.7. L'Etat doit organiser les conférences locales pour attirer les investisseurs

Cette conférence pourra permettre au peuple Fuissep de présenter son patrimoine culturel aux investisseurs, comme ce a été le cas lors du forum du 17 au 18 mai, où on présentait toutes les potentialités touristiques du Cameroun, afin d'attirer et de motiver ces investisseurs.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail consacré à la mise en tourisme du patrimoine culturel des peuples Fuissep de Bafoussam 1^{er} touche à sa fin. Il ressort globalement de notre développement que c'est un patrimoine fort intéressant, mais qui nécessite qu'on y accorde plus d'attention que par le passé pour qu'il joue pleinement le rôle qui lui est dévolu c'est-à-dire levier de développement local. En effet, A l'instar des populations des autres localités du Cameroun, les populations de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er} souffrent de nombreux maux qui rendent difficiles le fait pour elle de subvenir à leurs besoins essentiels. Or le tourisme, notamment à travers la mise en valeur du patrimoine qu'il soit culturel ou naturel, a su développer des territoires et faire d'eux des nations prospères dans lesquelles les populations tirent désormais profit des retombées de cette activité aux multiples enjeux. En identifiant la faible synergie entre les acteurs et le manque de dynamisme des populations à la base comme étant les principales entraves à la mise en tourisme du PCPF, cette recherche souhaite que se développe une plateforme de collaboration qui rendra plus efficace les actions tendant à valoriser ledit patrimoine.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

BOYER M. (1964 et 1982). « Histoire Générale du tourisme du XVIe au XXIe siècle », *l'Harmattan*, 327p.

Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2009). Yaoundé, 168p

ESSONO E. F. (2000). *Le tourisme au Cameroun : régions et pôles de développement*. 1^{ère} édition, saint Paul Yaoundé, 259p.

JUANCHICHL. (2007). *Culture, tourisme et territoire : les apports du tourisme culturel au développement local*, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 61p

Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (2011). *Développement local : Concepts, Stratégies et Benchmarking*, 37p.

MOHAMED. S. I. (2014). *Valorisation du patrimoine, tourisme et développement territorial en Algérie : cas des régions de Bejaïa en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer*, 375p

MINTOUL(2005). *Stratégie sectorielle de développement du tourisme au Cameroun* 374p

OMT (2002). *Contribution de l'OMT au sommet mondiale pour le développement du tourisme durable*, Johannesburg, in [www. Sommetjohannesburg.org](http://www.Sommetjohannesburg.org).

PECQUEUR B. (2000). *Le développement local*, Paris, Editions Syros, Collection alternatives économiques.

PIERRE M. (2001). *Tourisme et aménagement touristique : des objectifs inconciliables?* Rue saint Denis 7500D, Paris, 216p

PY P. (1996). *Le tourisme un phénomène économique*, paris, col la documentation française, (troisième édition), 181p

ROSNERT L. A. (2008). *Les défis du développement local au Sénégal, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique*, Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV, Dakar, 18524 Sénégal. 189p.

TCHINDJANG M. et al, (2003). « *Le Cameroun, un pays aux potentialités touristique sous exploitées* », Intituto de Estudos Socio-Ambientais/geographia Artigos Vol 23 no 1, 23p.

TCHINDJANG MESMIN et KAMDEM P. (2011). « *Repenser la promotion de tourisme au Cameroun* », IRESMA KARTHALA, 360p.

OUVRAGES SPECIFIQUES

ESSONO E. F., (1981). *Géographie de l'aménagement au Cameroun.* Mémoire de DEA. Université de Lyon II. P23.

ESSONO E. F., (1973). *Tourisme et culture au Cameroun.* Mémoire de Maîtrise. CEST Paris. Université de Paris I, Panthéon Sorbonne. 156P.

ESSONO E. F., (2000). *Le tourisme au Cameroun : Régions et pôles de développement », (première édition),* Yaoundé Cameroun, le presses offset de Imprimerie Saint Paul, Yaoundé. 259P.

MBASSI E. J. P. (2006).*Patrimoine culturel et développement local.* Edition Craterre-ENSAG / Convention France-UNESCO, 181p.

MVENG E. (1971). *La danse, une école où l'on apprend à vivre,* Yaoundé, édition clé, 72p.

MVENG E. (1980).*L'art et l'artisanat Africain,* Yaoundé, édition clé, 200p.

ONOMO ETABA R. B. (2009). *Le tourisme culturel au Cameroun,* Yaoundé, Harmattan, 123p.

ORIGET du C. (1998). *Le tourisme culturel, que sais-je ?* Paris, PUF.

MEMOIRES

MAINET N. (1979). *Les aspects géographiques du tourisme au Cameroun.* Thèse de 3è cycle. Bordeaux. 248P.

MAYI A. E. (2007). *Les territoires du tourisme en ville la pratique des acteurs du tourisme dans les villes d'Amboise, de Blois et de tours.* Thèse de doctorat présentée et soutenue publiquement le 17 décembre 2007 à Angers, spécialité géographie, 439p.

MOMBELE J.R. (2013). Reforestation de la ville de Yaoundé et impacts sur la conservation de la biodiversité, mémoire de DIPSS II, ENS de Yaoundé, UYI. 112p.

NDOCK NDOCK G. (2013). Métropolisation de Yaoundé et développement des villes satellites. Cas de Soa. Thèse soumise pour l'évaluation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat/PH.D en géographie, UYI, 522p.

NYALA WANDJI H. (2012). Culture et tourisme au Nord Cameroun, mémoire de projet tutoré présenté en vu de l'obtention de la licence professionnelle en tourisme et hôtellerie, (M.E.T.H) département de tourisme, UYI, 43p.

OUNIMBEN M.L. (2011). Valorisation du potentiel culturel du peuple Banen (Ndikiniméki), mémoire présenté en vu de l'obtention de la licence professionnelle en tourisme et hôtellerie, département de tourisme, UYI, 82p.

SEUTCHI DOMO F. (2010). Mise en tourisme du patrimoine culturel de la chefferie supérieure Bangoua à travers la création d'une galerie d'art spécialisée à la vente des objets artisanaux, mémoire de projet tutoré présenté en vu de l'obtention de la licence professionnelle en tourisme et hôtellerie, (L.P.T..H) département de tourisme, UYI, 119p.

TATIEZE TEMGOUA J.M. (2005). *L'organisation des funérailles dans l'arrondissement de Dschang et leur exploitation à des fins touristiques.* Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence professionnelle en tourisme et hôtellerie, département de tourisme, UYI, 81p

ARTICLES TEXES ET LOIS

FABRY N. et ZEGHNI (2012). Tourisme et développement local : une application aux clusters de tourisme, 110p

Guide à l'attention des collectivités locales africaine (2006), CRATERRE-ENSAG/convention France-Unesco, 119p.

SOL P.M. (2008). La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les « Pyrénées catalanes» <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00283327>. 12p Consulté le 28 mai 2016.

Décret No99/443/PM du 25 mars 1999 fixant les modalités d'application de la loi No98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique.

Décret No77/245 du 15 Juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles.

Loi No98/006/ du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique.

Loi No2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

DICIONNAIRES

Le petit Larousse. (2012). Dictionnaire de la langue Française. 107, Avenue Parmentier, Paris XIe.

Le petit Robert. (2012). Dictionnaire de la langue Française. Paris, Larousse.

PIERRE G et VERGER F. (1970) : Dictionnaire de la géographie, 4^e Edition, PUF, 510p

WEBOGRAPHIE

GAGNON S. (2007). « *L'attractivité des territoires* », en ligne : <http://teoros.revues.org/786.file=1> (consulté le 25 février 2016)

<http://roman.com/IBN/9781841623535/Cameroun-third-Edition>.

ANNEXES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

LOI N° 98/006 DU 4AVR.1998
RELATIVE A L'ACTIVITE TOURISTIQUE.-

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I
DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1^{er}.- La présente loi fixe, dans le cadre de la législation sur l'activité commerciale, les règles particulières applicables à l'activité touristique, en vue :

- du développement économique ;
- de la promotion de la culture nationale ;
- de l'intégration nationale et le brassage des peuples ;
- de la protection et de la sauvegarde des valeurs touristiques, culturelles nationales, ainsi que de l'environnement ;
- de la mise en valeur du patrimoine touristique nationale.

ARTICLE 2.- Est, au sens de la présente loi, considérée comme activité touristique, toute activité commerciale qui concourt à la fourniture des prestations d'hébergement, de restauration et /ou à la satisfaction des besoins des personnes qui voyagent pour leur agrément, ou pour des motifs professionnels, ou qui a pour finalité un motif à caractère touristique notamment :

- l'organisation des voyages et des séjours ;
- la construction, l'extension, la transformation ou l'exploitation d'un établissement de tourisme ;
- l'aménagement, l'exploitation ou la protection d'un site touristique.

ARTICLE 3. - Pour l'application de la présente loi et des textes qui en découlent, les définitions ci-après sont admises :

- 1) **Structure d'organisation de voyages et de séjours** : une agence de tourisme ou, selon le cas, un tour-opérateur ;
- 2) **Agence de tourisme** : une entreprise créée par une personne physique ou morale, en vue d'organiser et de vendre, de façon habituelle, au public directement, à forfait ou à la commission, des voyages et des séjours individuels ou collectifs, ainsi que toute activité s'y rattachant ;
- 3) **Tour-operator** : une entreprise créée par une personne physique ou morale, en vue de concevoir et fabriquer, de façon habituelle, des produits touristiques et de les vendre au public, directement ou indirectement, à forfait ou à la commission ;
- 4) **Etablissement de tourisme** : un établissement créé par une personne physique ou morale en vue de fournir au public des prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs ou de détente ;

- 5) Site touristique : tout paysage naturel ou tout élément artificiel du patrimoine national, présentant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue culturel, esthétique, historique, scientifique, légendaire, artistique, et qui est exploité et préservé pour l'intérêt du tourisme ;
- 6) Syndicat d'initiative ou office de tourisme : une personne morale créée conformément à la législation sur les groupements d'intérêt économique, par des personnes physiques ou morales ou des collectivités territoriales décentralisées en vue du développement et de la promotion du tourisme dans une localité donnée ;
- 7) Guide de tourisme : une personne ayant des références et des compétences professionnelles, chargée d'accompagner à plein temps ou à temps partiel, des touristes dans les visites de monuments, de musées et de sites touristiques, ou tout autre lieu d'intérêt touristique, et de fournir des commentaires et explications de tous ordres.

ARTICLE 4.- (1) Le développement de l'activité touristique sur l'étendue du territoire national constitue une préoccupation majeure de l'Etat.

A ce titre :

- il prend toutes mesures tendant à encourager et à garantir la promotion du tourisme ;
- il élabore des stratégies, plans ou programmes en vue d'assurer le développement rapide et durable du tourisme et de créer des effets d'entraînement positifs sur l'économie nationale.

(2) Les Administrations publiques de l'Etat, les organismes publics et parapublics, les collectivités territoriales décentralisées doivent, dans le cadre de leurs missions respectives, promouvoir les activités touristiques dans leurs politiques sectorielles.

A cet égard, ils organisent des campagnes de sensibilisation en vue de la promotion d'une véritable culture touristique.

(3) L'Etat garantit la sécurité des touristes sur l'ensemble du territoire national.

ARTICLE 5.- Le Gouvernement veille au respect de la charte du tourisme et du code du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme invitant les Etats et les personnes à empêcher toute possibilité d'utilisation du tourisme aux fins d'exploitation de la prostitution d'autrui.

A cet égard, il est tenu de prendre des mesures appropriées à l'effet de combattre le tourisme sexuel mettant en cause des enfants.

ARTICLES 6- (1) La politique touristique de l'Etat doit être compatible avec la législation relative à la gestion et à la protection de l'environnement. Dans cette optique, un accent particulier doit être mis sur le classement et la protection des sites touristiques.

(2) Elle doit, notamment, avoir pour objectif d'encourager la libre entreprise ainsi que la libre concurrence et de favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES TOURISTIQUES

ARTICLE 7- La liberté d'exercer l'activité touristique sur l'étendue du territoire est connue à toute personne physique ou morale, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des exigences de professionnalisme reconnues par les normes en la matière.

ARTICLE 8- Les activités régies par la présente loi peuvent être exercées séparément ou conjointement.

ARTICLE 9- (1) La construction, la transformation ou l'extension d'un établissement de tourisme sont subordonnées à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée après avis obligatoire d'une commission compétente.

(2) L'exercice de l'activité de guide de tourisme est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré après avis obligatoire d'une commission compétente.

(3) L'exploitation d'une structure d'organisation de voyages et de séjours ou d'un établissement de tourisme est subordonnée à l'obtention préalable d'une licence d'exploitation délivrée après avis obligatoire d'une commission compétente.

(4) La composition et les modalités de fonctionnement de la commission prévue aux alinéas (1), (2), et (3) ci-dessus sont fixées par voie réglementaire.

ARTICLE 10- L'aménagement ou l'exploitation d'un site touristique se fait sur la base d'un cahier de charges préalablement approuvé par l'Administration chargée du tourisme, suivant des modalités fixées par voie réglementaire..

ARTICLE 11- (1) l'Administration chargée du tourisme est tenue de se prononcer sur les demandes dont elle est saisie dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de réception de cette demande, contre récépissé. Passé ce délai, le silence gardé par ladite Administration vaut décision implicite d'acceptation.

(2) Toute décision de refus doit être motivée et notifiée.

(3) Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

ARTICLE 12- La délivrance de l'agrément, de la licence ou de l'autorisation prévue à l'article 9 ci-dessus, ainsi que l'approbation du cahier de charges, sont subordonnées au paiement de droit dont le montant est fixé par la loi des Finances.

ARTICLE 13- Tout syndicat d'initiative ou office de tourisme est tenu, préalablement au démarrage de ses activités, d'en faire la déclaration auprès de l'administration chargée du tourisme, suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

ARTICLE 14-(1) L'autorisation, l'agrément et la licence prévus par présente loi sont individuels.

Ils ne peuvent être ni loués, ni cédés, ni transférés.

ARTICLE 15- (1) Les établissements de tourisme, les structures d'organisation de voyages et de séjours, les sites touristiques, peuvent être classés ou non classés, suivant les normes nationales et/ou internationales.

(2) Les modalités de classement ou de déclassement sont fixées par voie règlementaire.

ARTICLE 16- (1) Un panneau apposé sur la façade principale ou en un endroit visible indique la nature et la classification de la structure d'organisation de voyages et de séjours de l'établissement de tourisme ou du site touristique concerné.

(2) Le panneau est fourni par l'Administration chargée du tourisme. Il donne lieu au paiement d'une redevance annuelle dont le taux est fixé par la loi des Finances.

Il reste propriété de l'Etat.

ARTICLE 17-Toute personne exploitant une structure d'organisation de voyages et de séjours, un établissement de tourisme, un site touristique classé, est tenue de produire des documents statistiques établis suivant le modèle arrêté par

l'Administration chargée du tourisme et une périodicité fixée par ladite Administration.

ARTICLE 18- (1) Nul ne peut exercer les fonctions de directeur ou de gérant d'une structure d'organisation de voyages et de séjours, d'un établissement de tourisme ou d'un site touristique, classé, s'il ne justifie de qualifications professionnelles fixées par voie réglementaire.

(2) Les établissements visés à l'alinéa (1) ci-dessus sont tenus d'informer l'Administration chargée du tourisme des qualifications de leur directeur ou de leur gérant.

(3) Le défaut d'information de l'Administration chargée du tourisme entraîne les sanctions prévues à l'article 20 ci-dessous.

ARTICLE 19- (1) Toute personne exerçant une activité touristique régie par la présente loi est soumise au contrôle effectué par la des agents assermentés de l'Administration chargée du tourisme et est tenue, à cet effet, de mettre à la disposition de ces agents, toute information nécessaire à l'accomplissement de leur mission de contrôle.

(2) Les agents visés à l'alinéa (1) ci-dessus sont tenus au respect du secret professionnel et des règles en matière de concurrence.

ARTICLE 20- (1) L'autorisation, l'agrément ou la licence prévu par la présente loi peut être retiré ou son exploitation suspendue pour des motifs suivants :

- cessation d'activité du bénéficiaire pour une durée supérieure à douze (12) mois et après une mise en demeure restée sans suite ;
- condamnation du bénéficiaire pour toute infraction aux dispositions de la présente loi et des textes réglementaires pris pour son application, ou pour toute infraction à la législation fiscale, douanière ou relative au change ;
- condamnation du bénéficiaire à une peine afflictive ou infamante ;
- faillite ou mise en liquidation judiciaire du bénéficiaire ;
- défaut d'assurance ;
- non respect des normes de sécurité ou des règles d'exploitation ;
- non paiement des droits ou de redevance au titre de l'activité touristique ;
- utilisation d'un directeur ou d'un gérant en violation des dispositions de la présente loi ;
- refus opposé aux agents assermentés de l'Administration chargée du tourisme d'exercer leur mission de contrôle ;
- usage d'une autorisation, d'un agrément ou d'une licence falsifié.

ARTICLE 21-(1) La décision suspendant l'exploitation d'une autorisation, d'un agrément ou d'une licence, en fixe la durée, sans que celle-ci puisse excéder un (1) an.

- Passé ce délai et faute d'avoir remédié à la cause de la suspension, le retrait est prononcé d'office.
- (2) toute décision de suspension ou de retrait doit être motivée et notifiée au bénéficiaire en cause. La décision de retrait est prise après avis obligatoire de la commission compétente prévue à l'article 9 de la présente loi.
- Elle emporte, de plein droit, cessation temporaire ou définitive des activités du mis en cause, sous peine de l'application des dispositions de l'article 191 du Code pénal.
- (3) Les modalités de suspension ou de retrait sont précisées par voie réglementaire.

CHAPITRE III

DE LA PROTECTION DU TOURISME OU DU CLIENT

ARTICLE 22- (1) Toute personne exploitant une structure d'organisation de voyages et de séjours, un établissement de tourisme ou un site touristique est astreinte à la souscription d'une police d'assurance auprès d'une compagnie agréée et couvrant notamment :

- la responsabilité civile du fait des dommages corporels et matériels causés aux clients ou aux tiers par suite de fautes, d'erreurs de fait ou de droit, d'omission ou de négligences commises à l'occasion des opérations définies à l'article 2 de la présente loi, tant de son propre fait que de celui de ses préposés, salariés et non salariés ;
- les frais supplémentaires supportés par les clients et directement imputables à la non fourniture ou à la fourniture insuffisante des prestations ou services, par suite de l'insolvabilité ou de la défaillance de son intermédiaire ou correspondant camerounais ou étranger, hôtelier ou transporteur.

(2) Cette assurance s'applique à toutes les réclamations justifiées et portées à la connaissance de la compagnie d'assurance dans la période de validité du contrat d'assurance se rapportant à des prestations organisées ou vendues par la personne concernée.

Elle est renouvelée chaque année.

ARTICLE 23- Des décrets d'application de la présente loi, pris après concertation avec la profession et en tenant compte des normes ou recommandations internationales en la matière, fixe les mesures destinées :

- 1) à accorder aux touristes une garantie minimum contre les principaux risques qu'ils encourent, notamment en matière de santé, du fait des vols, des agressions et du défaut de rapatriement ;
- 2) à favoriser la conclusion d'accords, notamment entre les compagnies d'assurances, les entreprises de tourisme, dans le but de permettre aux touristes de souscrire une assurance suffisante à un prix réduit.

ARTICLE 24- (1) Les exploitants de structures d'organisation de voyages et de séjours, d'établissements de tourisme ou de sites touristiques, classés, doivent assurer à leurs clients la publicité des prix de leurs prestations.

(2) Les prix affichés doivent être exprimés toutes taxes comprises.

ARTICLE 25- Toute personne exploitant une structure d'organisation de voyages et de séjours, un établissement de tourisme ou un site touristique est tenue :

- 1) de maintenir, de façon permanente et ne parfait état de fonctionnement et de propreté, l'ensemble du matériel et des équipements qui concourent au confort de la clientèle ;
- 2) de respecter les normes de sécurité en matière d'exploitation, telles que fixées par les Administrations compétentes.

CHAPITRE IV

DE LA PROMOTION DU TOURISME

ARTICLE 26- Des mesures d'encouragement spécifiques peuvent être prises, notamment dans les domaines fiscal, douanier, foncier ou domanial, dans le cadre de la loi de finances ou des lois particulières, afin de promouvoir les investissements touristiques et de rendre le produit touristique national plus compétitif.

ARTICLE 27- (1) En vue d'assurer et de garantir le développement et le soutien de l'activité touristique, la loi de finances fixe, annuellement, les ressources particulières devant alimenter un compte d'affectation spéciale créé à cet effet par décret du président de la République, conformément aux dispositions des articles 39 et 41 de l'ordonnance n° 62/OF /4 du 7 février 1962 relative au régime financier de l'Etat.

ARTICLE 28- L'exploitation des vols charter est autorisée à partir de toutes destinations étrangères dans le cadre des voyages à forfait.

ARTICLE 29- (1) Il est créé par la présente loi, un Conseil National du Tourisme, ci-après désigné le « Conseil », chargé :

- d'étudier et de proposer au Gouvernement toutes mesures ou tous aménagements susceptibles de faciliter l'entrée et le séjour des touristes au Cameroun, ainsi que leur sortie et leur sécurité ;
- d'émettre un avis sur toutes les questions dont il est saisi par le Ministre chargé du tourisme ;
- d'une manière générale, de faire au Gouvernement toute proposition ou recommandation concerne la promotion des investissements, l'organisation, les aménagements et partenariat touristique.

(2) L'organisation et le fonctionnement du Conseil sont fixés par voie réglementaire.

CHAPITRE V: DES DISPOSITIONS PENALES

ARTICLES 30- Constituent des infractions à la présente loi aux textes pris pour son application ;

- l'exercice d'une activité touristique sans l'autorisation, l'agrément ou la licence prévu par la présente loi ;
- l'exercice d'une activité touristique avec une autorisation, un agrément ou une licence loué ou cédé ;
- l'exercice d'une activité touristique malgré une décision dûment notifiée de suspension ou de retrait de l'autorisation, de l'agrément ou de la licence ;
- l'aménagement ou l'exploitation d'un site touristique sans cahier de charges dûment approuvé ;
- l'exploitation d'une structure d'organisation de voyages et de séjours, d'un établissement de tourisme ou d'un site touristique, classé, sous une catégorie ne correspondant pas au classement qui lui a été accordé ;
- le non respect des règles de construction ;
- le défaut d'affichage des prix ;
- le défaut de production ou la production tardive des statistiques réglementaires ;
- le défaut d'apposition ou l'apposition frauduleuse du panneau ;
- la pollution, la destruction ou la dégradation des sites touristiques.

ARTICLE 31- Sans préjudice des prérogatives reconnues au ministère public et aux officiers de police judiciaire à compétence générale, la constatation des infractions à la présente loi et ses textes d'application est faite par les agents assermentés de l'Administration chargé du tourisme ou de toute Administration de l'Etat commis à cet effet, conformément à la législation sur l'activité commerciale ou, selon le cas, à la législation sur les prix.

ARTICLE 32- (1) Est puni d'une amende dont le taux est fixé à 1000 F par mètre carré de surface utile bâtie, celui qui construit, transforme ou procède à l'extension d'un établissement de tourisme, sans l'autorisation préalable prévue à l'article 9 (1) ci-dessus ou celui qui aménage un site touristique sans l'approbation du cahier de charges prévu à l'article 10 de la présente loi.

(2) Est puni d'une amende dont le taux est fixé à 2000 F par mètre carré de surface utile bâtie, tout bénéficiaire d'une autorisation de construction, d'extension ou de transformation d'un établissement de tourisme ou d'un site touristique qui ne réalise pas ses travaux conformément aux plans soumis et approuvés par l'Administration chargée du tourisme, sauf modification ultérieure dûment justifiée et régulièrement approuvée par cette même Administration.

ARTICLE 33- (1) Est puni d'une amende de 50 000 F, tout guide de tourisme qui exerce son activité sans l'agrément prévu à l'article 9 (2) de la présente loi.

(2) Est puni d'une amende de 250 000 F, celui qui exploite un établissement de tourisme non classé, offrant des prestations de restauration, sans la licence prévue à l'article 9 (3) ci-dessus.

(3) Est puni d'une amende de 500 000 F, celui qui exploite une structure d'organisation de voyages et de séjours, sans la licence prévue à l'article 9 (3) ci-dessus.

(4) Est puni d'une amende de 1 000 000 F, celui qui occupe ou exploite un site touristique sans cahier de charges approuvé, tel que prévu à l'article 10, de la présente loi, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation relative à la répression des atteintes à la propriété foncière et domaniale.

(5) Est puni d'une amende de 1 000 000 F, celui qui exploite un établissement de tourisme classé, offrant des prestations de restauration, sans la licence prévue à l'article 9 (3) ci-dessus.

(6) Est puni d'une amende de 2 000 000 F, celui qui exploite un établissement de tourisme, offrant des prestations d'hébergement, sans la licence prévue à l'article 9 (3) ci-dessus.

(7) Est puni d'une amende de 2000.000 F, celui qui exploite un établissement de tourisme, offrant des prestations de loisirs, ou de détente, sans la licence prévue à l'article 9 (3) ci-dessus.

(8) Dans tous les cas prévus ci-dessus, le juge peut, en outre, prononcer la fermeture de l'établissement en cause.

(9) Les amendes prévues aux alinéas (1), (2), (3), (4), (5), (6) et (7) ci-dessus sont doublées en cas de récidive.

ARTICLE 34- (1) Sans préjudice des peines prévues à l'article 187 du code Pénal, est puni conformément aux dispositions de la législation relative à la protection du patrimoine culturel et national celui qui dégrade, détruit ou pollue un site touristique.

(2) Est puni d'une amende de 50.000 F, celui qui ne produit pas à l'Administration chargée du tourisme les statistiques relatives à son activité.

(3) Les amendes prévues aux alinéas (1) et (2) ci-dessus sont doublées en cas de récidive.

ARTICLE 35- (1) Est puni d'une amende de 10.000 F, celui qui n'appose pas le panneau visé à l'article 19 ci-dessus.

(2) Est puni d'une amende de 50.000 F, celui qui appose un panneau d'origine frauduleuse.

(3) Les amendes prévues aux alinéas (1) et (2) ci-dessus sont doublées en cas de récidive.

ARTICLE 36- (1) les infractions en matière de prix sont sanctionnées suivant les dispositions de la législation y relative.

ARTICLE 37- Tout retard constaté dans le paiement des droits et de la redevance relatifs à l'activité touristique entraîne, sans préjudice des autres sanctions prévues par la présente loi, les pénalités suivantes :

- a) une majoration de 10% pour un retard supérieur à trois (3) mois,
- b) une majoration de 20% pour un retard supérieur à six (6) mois,
- c) une majoration de 50% pour un retard supérieur à neuf (9) mois,
- d) une majoration de 100% pour retard supérieur à douze (12) mois.

ARTICLE 38- (1) Les infractions à la présente loi et à ses textes d'application peuvent donner lieu à transaction dans les conditions de droit commun, sans préjudice du droit de poursuite du ministère public.

(2) La transaction sollicitée par le contrevenant éteint l'action publique, sous réserve de son exécution effective dans les délais impartis.

(3) La transaction est enregistrée aux frais du contrevenant.

ARTICLE 39- En l'absence de transaction ou en cas de non exécution de celle-ci, et après mise en demeure préalablement notifiée au contrevenant, l'action publique est mise en mouvement dans un délai de soixante douze (72) heures sur la demande de l'Administration chargée du tourisme, partie au procès.

A cet effet, elle a compétence pour :

- faire citer, aux frais du Trésor Public, tout contrevenant la juridiction compétente ;
- déposer tous mémoires et conclusions, et faire toute observation qu'elle estime utile à la sauvegarde de ses intérêts. Ses représentants siégeant à la suite du Procureur de la République ont droit à la parole ;
- exercer les voies de recours ouvertes par loi conformément aux règles de droit commun, avec les effets que les recours exercés par le ministère public.

CHAPITRE VI

DES DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES

ET FINALES

ARTICLE 40- (1) L'ouverture des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de formation en tourisme et/ou en hôtellerie est soumise à l'avis préalable de l'administration chargée du tourisme.

(2) L'ouverture des centres de formations professionnelle rapide en tourisme et/ou en hôtellerie est autorisée par arrêté conjoint des Ministres chargés du tourisme et de l'emploi.

En matière de sanctions et de contrôle desdits centres, le Ministre chargé du tourisme dispose des mêmes pouvoirs que celui chargé de l'emploi.

ARTICLE 41- Toute personne exerçant l'une des activités régies par la présente loi dispose d'un délai de douze (12) mois à compter de la date de promulgation de la dite loi pour s'y conformer.

ARTICLE 42- Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 33 ci-dessus, le Ministre chargé du tourisme ordonne, à titre conservatoire et après préavis ou

mise en demeure, la fermeture de tout établissement qui exerce une activité touristique, sans l'autorisation, l'agrément ou la licence prévu par la présente loi.

ARTICLE 43-(1) Les associations ou syndicats professionnels légalement constitués veillent au respect des principes de moralité et de saine concurrence indispensable à l'activité touristique, des lois et règlements en vigueur, ainsi que des us et coutumes de la profession.

(2) Ils peuvent saisir les juridictions d'instruction ou celles de jugement ou, le cas échéant, se constituer partie civile pour toute action intentée par le ministère public ou tout intéressé, contre toute personne inculpée ou prévenue de violation des lois et règlements en vigueur, relatifs à l'activité touristique.

ARTICLE 44- Des décrets d'application de la présente loi en précisent, en tant que besoin, les modalités.

ARTICLE 45- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi.

ARTICLE 46-La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal Officiel en français et en anglais. /.

YAOUNDE, le 14 avril
1998

LE PRESIDENT DE LA
REPUBIQUE

(e) PAUL
BIYA